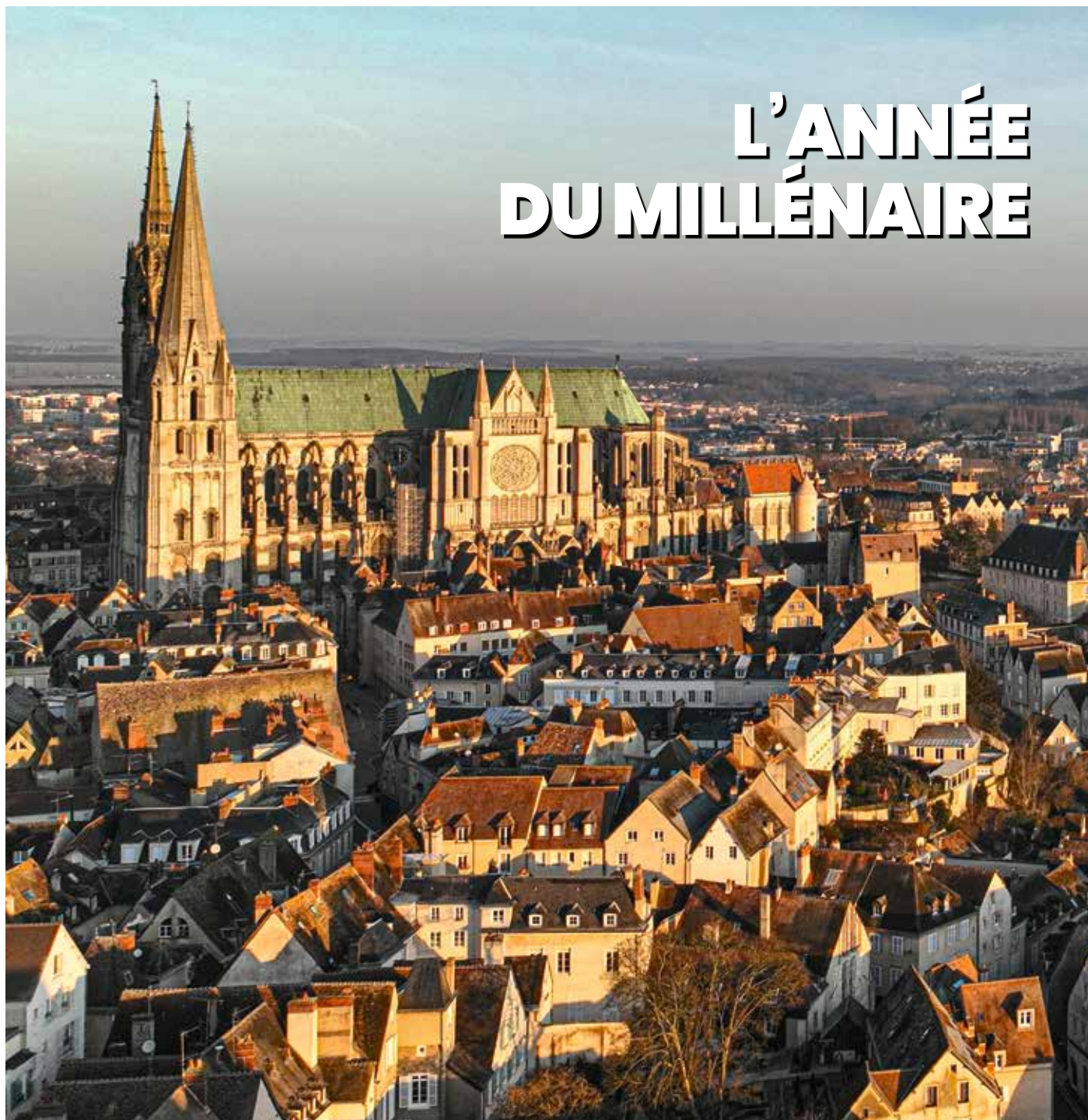


CHARTRES VOTRE VILLE

#237 JANVIER 2024 | chartres.fr



L'ANNÉE
DU MILLÉNAIRE



Quoi de neuf pour

SAINT-BRICE ET LES COMTESSES ?

ÉCHANGES SUR DES PROJETS POUR VOTRE VILLE ET POUR VOTRE QUARTIER

ANIMÉS PAR :

JEAN-PIERRE GORGES,
MAIRE DE CHARTRES,

GUILLAUME BONNET,
ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE,

Mercredi 10 janvier à 20h
Maison pour tous des Comtesses

VENEZ NOMBREUX !



DES VOEUX EN ACTES

Comme il est de belle tradition en début d'année, je vous souhaite à tous le meilleur pour 2024. Celle-ci sera très riche à Chartres. En effet, vous allez pouvoir découvrir, et fréquenter en foule je l'espère, les grands équipements dont vous avez validé l'édification en 2020. Je veux parler du Complexe culturel et sportif installé près de la gare, qui devrait combler les attentes des passionnés de sport et des amateurs de spectacles en tous genres. Ce sera vrai aussi du nouveau Parc des Expositions, à la mesure du développement économique de Chartres métropole, comme viennent de le confirmer les récentes annonces d'investissements industriels massifs sur notre territoire. Avec leur cortège d'emplois qualifiés qui nous tirent vers le haut.

Vingt ans après ses débuts, vous verrez encore, et j'allais dire enfin pour ses usagers quotidiens, l'achèvement du grand projet du Pôle Gare. Avec la mise en service de la plateforme d'échanges multimodale à partir de laquelle se croiseront tous les modes de transports, au-dessus des quais réaménagés et du nouveau parking déjà en service. Au total, c'est un quartier de 32 hectares qui deviendra plus accessible, mieux paysagé, digne de la première gare TER de la Région Centre-Val de Loire. Je pourrais continuer cette liste, insister peut-être sur notre volonté concrète de réinstaller des habitants et des familles dans le centre-ville historique, tout en poursuivant le réaménagement du quartier des Clos et maintenant de celui de la Madeleine. Ou encore me réjouir

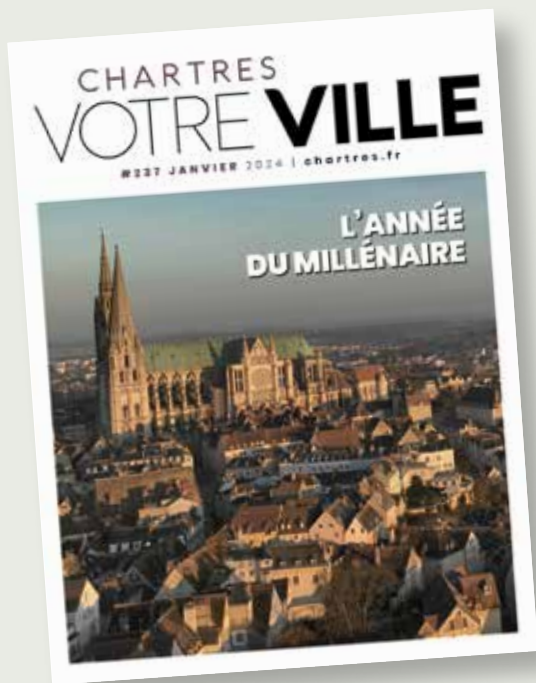
du lancement des fouilles préalables au réaménagement de l'esplanade de notre Cathédrale, avant l'installation du Centre Culturel et Touristique sous la surface de celle-ci.

Mais dans ce numéro d'ouverture de l'année, j'ai demandé à une quinzaine de membres de notre équipe de vous présenter eux-mêmes les actions que nous allons entreprendre cette année, chacun dans son domaine de compétence et de délégation.

Ces projets sont des plus divers. Et vous verrez qu'ils n'oublient pas votre quotidien, la sécurité, la propreté, les transports avec l'arrivée du Bus à haut niveau de service (BHNS), etc.

Cet ensemble que nous voulons cohérent dans la durée, nous le développons malgré le contexte financier que vous connaissez. Chartres n'est pas une île en France et nos collectivités comme vous, ses habitants, subissent l'inflation, celle des coûts comme celle des taux. Ceux de la fiscalité locale resteront stables comme nous nous y sommes engagés en 2020 pour la durée de notre mandat. Cette fidélité à nos engagements à votre égard reste notre règle absolue. C'est le moins que nous devons à votre confiance renouvelée depuis plus de vingt ans. Parce que C'Chartres !

Jean-Pierre GORGES
Maire de Chartres



**VOTRE VILLE
LE MAGAZINE
DE CHARTRES
NUMÉRO 237
JANVIER 2024**

HÔTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES
28019 CHARTRES CEDEX
Tél. 02 37 23 40 00
votreville@agglo-
ville.chartres.fr
chartres.fr

**DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION**
JEAN-PIERRE GORGES

**CO-DIRECTEURS
DE LA PUBLICATION**
ÉLISABETH FROMONT
JEAN-MAURICE DUVAL

**DIRECTEUR
DE LA COMMUNICATION**
STÉPHANE LEFEBVRE

RÉDACTEUR EN CHEF
JULIEN CARRARA

RÉDACTION

STÉPHANE LEFEBVRE
JEAN-GUY MURIEL
MATTHIEU CARLUCCIO
PAUL GUERMONPREZ

PHOTOGRAPHIES

STUDIO MARTINO

**MAQUETTE,
MISE EN PAGE**

STUDIO GRAPHIQUE,
MAIRIE DE CHARTRES

IMPRESSION

AGIR GRAPHIC

TIRAGE

55 800 EXEMPLAIRES

DISTRIBUTION

MAIRIE DE CHARTRES
DISTRIB' SERVICE

Dépôt légal :

à parution
N° ISSN : 1257-5194



La réhabilitation des ateliers Lorin, créés en 1863, se poursuit.

6

2024
LES PERSPECTIVES
DE VOS ÉLUS

32





SOMMAIRE

JUMELAGE
DIRECTION SPIRE

50

PÔLE GARE
LE PARVIS
DES LUMIÈRES

76

PASS CULTURE
UNE OPPORTUNITÉ
POUR LES JEUNES



Élisabeth Fromont

Reconquérir 500 logements sociaux au centre-ville

Chartres aura besoin de 1 000 logements sociaux supplémentaires d'ici 2030, dont 500 dans le centre-ville historique. Élisabeth Fromont, première adjointe au maire, nous décrit comment cela va se passer.



Élisabeth Fromont, première adjointe au maire

Votre Ville : Pourquoi cette volonté de créer 1 000 logements sociaux supplémentaires à Chartres dont 500 au centre-ville ?

Élisabeth Fromont : Cette décision du maire Jean-Pierre Gorges part d'un constat : en 2001, 38 % des logements chartrais étaient des logements sociaux. Aujourd'hui, après les nouvelles constructions, notamment privées, que chacun a pu voir, ce taux est descendu

à 26,9 %. La Loi nous impose un taux de 25 % mais nous voulons remonter celui-ci à 30 % : Chartres est une ville centre, et notre offre de logements sociaux doit accompagner le développement économique en cours. Notre maire s'est déjà longuement expliqué sur la nécessité d'installer à nouveau des logements au centre-ville : au-dessus des commerces les étages de nombreux immeubles sont aujourd'hui vides.

C'est un gâchis : ces étages inoccupés souvent se dégradent et, pour dire les choses simplement, on ne peut pas se plaindre que les commerces de bouche disparaissent, que des classes ferment, si leurs « clients » potentiels n'existent plus. C'est aussi une question d'équilibre sociologique, de mixité sociale. Nous voulons revoir des familles et des enfants dans le cœur de ville.

Conjurer les difficultés

Le diagnostic est posé, comment allez-vous faire ?

Le logement, et particulièrement le logement social, sont aujourd'hui de la compétence de Chartres métropole à travers C'Chartres Habitat. Notre bailleur social s'implique dans de nombreux projets immobiliers du cœur de ville. Quand un immeuble dégradé peut faire l'objet d'une opération de rénovation immobilière (ORI), C'Chartres Habitat regarde avec le propriétaire dans quelle mesure son immeuble une fois rénové pourra comprendre des logements sociaux assez grands pour accueillir des familles. Exemple : notre bailleur social a acheté l'immeuble qui abritait l'ancien club « Le Privilège », place Saint-Pierre. Nous étudions comment utilement le diviser en appartements familiaux. C'est également vrai pour d'autres immeubles, notamment rue de la Porte Morard. Nous regardons en priorité les immeubles qui sont possédés par un seul propriétaire pour des raisons pratiques évidentes. C'Chartres Habitat n'est pas seul à agir. Ainsi la société 3F, un autre organisme qui gère des logements sociaux, étudie la restructuration de deux immeubles en situation difficile rue de la Clouterie.

Chacun sait que l'immobilier traverse aujourd'hui une phase de ralentissement. Comment faire face ?

C'est une réalité. À nous de faire de cet inconvénient une opportunité. Aujourd'hui, les promoteurs titulaires d'un permis de construire ont davantage de mal à trouver des acquéreurs. Quand ils viennent nous voir,



L'immeuble de l'ancien club « Le Privilège », place Saint-Pierre, a été racheté par C'Chartres Habitat, bailleur social de Chartres métropole, dans l'objectif d'y créer des appartements.

nous pouvons leur proposer que C'Chartres Habitat se porte acquéreur d'une partie de leurs logements à construire. Si la discussion aboutit à un prix qui nous permet de proposer des loyers modérés compatibles avec les règles du logement social, cela leur permet de lancer la construction. Et cela nous permet de créer des logements sociaux dont nous avons besoin. Gagnant-gagnant.

Les « aides à la pierre »

Comment savoir si le propriétaire privé d'un immeuble déjà existant veut engager une rénovation ?

Ces propriétaires viennent consulter notre plateforme territoriale « Chartres Renov'Habitat ». Ils viennent s'informer et voir si leur opération peut bénéficier de subventions. Nous entrons donc en contact. S'ils peuvent bénéficier de subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), ils ont en retour l'obligation légale de plafonner leurs loyers. Ces

appartements à loyers conventionnés sont alors comptabilisés comme des logements sociaux. Les propriétaires-bailleurs sont également incités par la Loi, qui va leur interdire à partir de 2025, de louer des logements de catégorie G, qualifiés de « passoires thermiques ».

Comment conjuguer efficacement les décisions de l'ANAH et celles de Chartres métropole ?

Au mois de juillet dernier, le préfet d'Eure-et-Loir a décidé de déléguer à Chartres métropole la gestion et la répartition de ce qu'on appelle les « aides à la pierre » à compter du 1^{er} janvier 2024. La préfecture et l'Anah décident d'un montant global de subventions. Ensuite, Chartres métropole instruit les dossiers de demandes émanant des propriétaires privés, décident de l'attribution ou non de subventions et de leur répartition. La préfecture détermine le nombre global de logements sociaux sur le territoire de Chartres métropole, qui décide ensuite du type de ces logements sociaux et de leur emplacement sur son territoire. C'est une stratégie globale qui est à l'œuvre.

Franck Masselus

La maison médicale en point d'orgue

2024 verra l'aboutissement du projet Pôle Gare, une opération d'aménagement de 32 hectares, engagée en 2004, et conduite par la SPL Chartres Aménagement.

Les explications de Franck Masselus, son président, également adjoint au maire en charge des Finances de la Prospective.

Votre Ville : Le projet Pôle Gare s'achèvera bientôt ! Vous en voyez le bout ?

Franck Masselus : Nous voyons l'aboutissement de vingt ans de travail. Car il ne s'agit pas seulement de la modernisation de la gare de Chartres, vers Paris ou Le Mans mais aussi d'un réseau en étoile vers Tours comme vers Courtalain. Vingt ans de négociations et d'arbitrages avec la SNCF et Gares et Connexions, mais aussi, en fonction de leurs compétences respectives, avec l'État, la Région, le Département, la Ville et Chartres métropole, sans oublier la commune voisine de Mainvilliers. Vingt ans de suivi du projet, qui a évolué avec le temps pour s'améliorer. Vingt ans de discussions et de concertations avec les associations d'usagers et de riverains. Le tout mené par Jean-Pierre Gorges et aussi par Daniel Guéret, sénateur d'Eure-et-Loir et longtemps adjoint au maire en charge du Pôle Gare, et conduit par Chartres Aménagement.

Cela représente un investissement considérable ?

L'ensemble aura coûté 128 millions d'euros, dont 34 millions pour la seule reconstitution ferroviaire, financés par Chartres métropole et par la Région, et 9 millions pour la remise en état et la dépollution des sols de cette friche urbaine.



Franck Masselus, adjoint aux Finances et à la Prospective de la Ville.



Le projet Pôle Gare entre dans sa phase finale.

Livraison du Colisée et de la plateforme multimodale

Qu'est ce qui va s'achever cette année ?

2024 verra la mise en service du Colisée, ainsi que celle de la plateforme multimodale qui permettra l'échange entre les divers modes de transport au-dessus des voies ferrées, avec la rue qui la desservira entre la rue du Faubourg Saint-Jean et le pont Casanova. Cette plateforme sera livrée avant l'été et mise en service en septembre pour la rentrée scolaire. Elle est également installée au-dessus du nouveau parking public Gare – Colisée, financé et exploité par QPark, aux termes d'une délégation de service public conclue sur le modèle du parking Cœur de ville. Je vous laisse imaginer la complexité de l'œuvre, qui n'aurait pas été possible sans la confiance des élus et des Chartains qui ont accordé à notre majorité la continuité nécessaire. Il nous restera à décider de l'avenir de l'espace de l'ancien parking

Sernam, qui a servi de base-vie aux entreprises qui ont effectué les travaux de ces chantiers multiples. Et aussi l'aboutissement de deux projets immobiliers, l'un du groupe Harvey qui va construire des logements et notamment un immeuble de co-living, une offre nouvelle chez nous ; et le deuxième par le groupe Pichet (voir page 50) qui comprend des logements, un hôtel, des commerces et enfin comme point d'orgue une maison médicale, qui sera prise en charge par notre Société d'économie mixte (SEM) Chartres Développement Immobiliers. Jean-Pierre Gorges a posé la première pierre de cet ensemble le 29 novembre.

Une maison médicale pour 2025

Quel est l'objectif de cette maison médicale nouvelle ?

Nous essayons de proposer aux Chartains, qui ont du mal à trouver des médecins et des professionnels de santé, un équipement public/privé qui rassemblera

des professionnels de santé venus du secteur libéral ou des médecins salariés des Hôpitaux de Chartres. Son format et sa composition sont discutés en concertation avec le président de la Commission médicale des Hôpitaux de Chartres et avec les représentants de l'Ordre départemental des médecins. La maison médicale du Pôle Gare devrait ouvrir ses portes dans le courant du deuxième semestre 2025.

Une entreprise de longue haleine s'achève donc pour Chartres Aménagement ?

Ce Pôle Gare représente une grande partie de nos missions d'aménagement. Notre Société publique locale conduit des opérations d'aménagement qui lui sont concédées par la Ville, Chartres métropole et des communes membres. En tout, 25 concessions pour un montant global de 580 millions d'euros qui recouvrent des chantiers très divers : équipements publics, projets immobiliers, lotissements... Calculez : le Pôle Gare représente plus de 20% de nos activités. C'est tout un quartier qui en sort redynamisé.

Karine Dorange

Les jardins de l'Évêché au cœur de nos attentions

La municipalité a pris la décision de fermer les jardins de l'Évêché au public.
La cause : un réel danger d'affaissement du mur de soutènement de l'une de ses terrasses. État des lieux et des perspectives avec Karine Dorange, adjointe au maire en charge de l'Urbanisme et des Travaux.

Votre Ville : Pourquoi avoir fermé au public les Jardins de l'Évêché ?

Karine Dorange : Rappelons d'abord que la Chartres a acheté pour l'euro symbolique au conseil départemental d'Eure-et-Loir les bâtiments de l'ancien palais épiscopal qui abrite le musée des Beaux-Arts. Et ses jardins attenants, mieux connus sous le nom de jardins de l'Évêché. Ceux-ci s'étagent en larges gradins descendant vers l'Eure, soutenus chacun par un mur. En juin 2021, un éboulement révèle qu'une cavité s'est formée, fragilisant le mur de soutènement de la terrasse du labyrinthe. Les services de la Ville surveillent la situation, et constatent que le sol est ici en mouvement et que le mur de la terrasse menace de s'affaisser. La Ville fait appel à Géotec, un bureau d'études spécialisé. Celui-ci confirme cette instabilité, causée selon lui soit par la poussée des terres, soit par le déplacement des fondations du mur, ou les deux. Le bureau d'études Ginger effectue des sondages complémentaires au niveau des fondations, et diagnostique « un défaut d'assise du mur inférieur. » Des circulations d'eau sont décelées, de nature à créer une poussée derrière le mur. Enfin, un début de cavité sous le mur est repéré qui s'enfonce dans le coteau. Tout



Karine Dorange, adjointe en charge de l'Urbanisme et des Travaux.

ceci se passe sous les regards du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), organisme d'État indépendant à la réputation mondialement reconnue. Il rend ses conclusions qui conduisent, avec les expertises pré-citées, le maire à prendre la décision de fermer les jardins de l'Évêché au public. Il est hors de question de faire courir le moindre risque aux Chartrains et aux touristes. Nous en sommes là.

Travaux de confortement

Serait-il possible de rouvrir une partie des jardins au public ?

La Ville a voulu circonscrire la zone de péril, pour pouvoir rouvrir partiellement au public la partie supérieure des jardins. Le BRGM refuse de réviser ses conclusions sauf si la Ville mettait en place « une surveillance quotidienne permanente y compris le dimanche ». Le coût de ces moyens humains serait considérable. Les jardins ont besoin d'une opération de confortement complète. Elle est estimée à 4,5 millions d'euros, suite à des travaux qui pourraient prendre deux à trois ans, selon les conditions mises par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) sur la nature des travaux de confortement nécessaires.



Les jardins de l'Évêché demeurent fermés au public, par sécurité.

Projet de parking

La Ville a émis l'idée de créer sous les jardins un parking souterrain financé sur fonds privés et destiné aux habitants du quartier où le stationnement est insuffisant. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Une précédente étude avait estimé que le futur parking Saint-André, situé en souterrain sous les jardins de l'Évêché, devrait accueillir 600 places. Construit en béton, il viendrait conforter le sous-sol des jardins sans en modifier les aspects, avec l'objectif qu'ils soient restitués aux Chartrains.

Un autre parking, dit Saint-Pierre, de 300 places celui-ci, serait installé sous l'actuel bâtiment du Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) préalablement relogé ailleurs à Chartres. Les négociations en ce sens ont commencé.

Maria Jebli-Chedeville

Des pistes Gold et des arbres à foison

Propreté, mobilités douces, place de l'arbre dans la ville, des ingrédients majeurs pour une « ville apaisée ». Le point avec Maria Jebli-Chedeville, adjointe au maire en charge de la démarche Éco-Ville.



Maria Jebli-Chedeville, adjointe en charge de la démarche Éco-Ville, a planté des arbres fruitiers au parc des Clos, dans le cadre du projet « 1 000 arbres » lors de la Semaine de l'arbre, fin novembre.

la première ville française de ce classement (voir page 65). Outre la satisfaction d'avoir participé au rayonnement de Chartres, c'est toujours un plaisir de rappeler l'importance de la propreté dans la ville apaisée que nous voulons. C'est un travail quotidien, hiver comme été, mené par des hommes et des femmes dont il faut saluer l'engagement. Ce trophée est aussi et peut-être d'abord le leur, comme Jean-Pierre Gorges l'a rappelé quand il les a réunis pour les remercier. On ne le dira jamais assez : la saleté attire la saleté, la saleté l'insécurité, et ainsi suite... Cette propreté de la ville, nos visiteurs nous en parlent très souvent. C'est l'une des premières images de Chartres qui se présente à leurs yeux.

Tenir compte de l'évolution climatique

Parlons des arbres, de l'opération « 1 000 arbres », un autre de vos engagements...

Il y avait 8 000 arbres à Chartres en 2001, 11 000 en 2020, tous repérés, numérotés, entretenus régulièrement par notre Service des espaces verts. Nous nous sommes engagés à en planter 1 000 de plus d'ici la fin du mandat en cours. Nous sommes en bonne voie pour respecter cette feuille de route.

Votre Ville : L'année 2023 s'est bien terminée ?

Maria Jebli-Chedeville : Chartres a candidaté pour la première fois au Trophée de l'Association des

Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU). Lors du congrès européen 2023, la Ville a été honorée en recevant le deuxième prix après la ville de Bruxelles. Nous sommes donc

Soyons clair : il n'y a pas de forêt dans les villes, et il s'en trouve facilement non loin de Chartres. Les arbres en ville sont depuis toujours des arbres d'ornement, ils procurent de l'ombre en été, mais ce sont d'abord des arbres d'agrément, le long des boulevards, sur certaines places. Quand des aménagements ou des remises en état nous obligent à en enlever, nous les remplaçons et souvent nous en ajoutons (pour 1 arbre coupé, 3 replantés). Alors, nous nous attachons bien sûr à tenir compte de l'évolution climatique en cours en choisissant des essences plus adaptées. Nous plantons aussi désormais des arbres fruitiers, comme encore récemment dans le nouveau parc du Verger à Rechèvres : des mirabelliers, des pommiers, des poiriers, etc. Leurs fruits sont à la disposition des riverains et des passants. Nous avons du miel de Chartres, nous aurons, peut-être demain, des confitures ou compotes de Chartres ! N'oublions pas les arbustes. Ce sont des nids de biodiversité, des refuges pour les petits rongeurs et les oiseaux, de vrais réservoirs d'insectes qui les nourrissent. Nous privilégions des arbustes mellifères, un bonheur pour les abeilles et la pollinisation. C'est vrai encore des prairies fleuries dont nous poursuivrons la mise en place dès le printemps revenu.

Vous souhaitez aussi mettre en valeur nos parcs et jardins...

Il est vrai que notre municipalité n'a jamais cessé de créer et d'aménager des parcs et jardins. J'ai parlé du parc du Verger. Je veux aussi mentionner le parc Jacques-Grand récemment ouvert à la Madeleine, n'oublions pas non plus le jardin des Pastières, près de la rue Patton ou le parc de la Mareaux-Moines. Nous l'avons voulu dès le départ très naturel d'aspect. Il est vaste, au point que nous voulons



Le jardin d'horticulture, un des nombreux jardins immanquables de la ville.

maintenant lui ajouter une certaine d'arbres. On célèbre à juste titre les beautés du Plan Vert, le long de l'Eure. Mais il n'y pas que lui, loin de là.

Mise en valeur des parcs et jardins

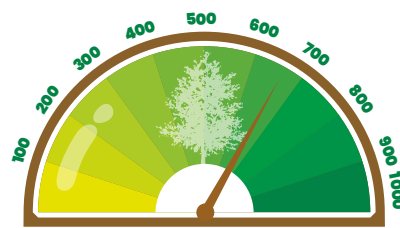
Il existe à Chartres des arbres remarquables. Mais vous voulez aller au-delà ?

Je rêve, en effet, que notre magnifique jardin d'horticulture puisse être labellisé « jardin remarquable ». Il le mérite. Il est l'œuvre de Chartrains passionnés qui l'ont embelli pendant des décennies avant de le léguer à la Ville, et donc à leurs concitoyens. Ce serait le deuxième « jardin remarquable » labellisé en Eure-et-Loir après celui d'Illiers-Combray, aux références proustiennes. Notre jardin d'horticulture pourrait faire rayonner Chartres encore davantage. De plus en plus de vacanciers passionnés organisent leurs déplacements sur ce thème. Plus largement, je voudrais que les Chartrains connaissent mieux tous leurs parcs et jardins. Il y en a dans tous les quartiers, personne n'a été oublié. Mais qui connaît le jardin public des Comtesses, petit mais charmant ? Ou le parc Feugeureux, à la Croix-Bonnard ? Chartres reste une ville à taille humaine où l'on peut se déplacer facilement et

rapidement à la rencontre de ses parcs et jardins publics.

Vous êtes également très attachée au développement des pistes cyclables. Parlez-nous des pistes « Gold » ?

C'est l'appellation des pistes cyclables que nous développons désormais, du nom de la couleur de leur revêtement, ocre doré. Les pistes « Gold » se voient parfaitement car elles se distinguent nettement de la couleur du bitume ou du revêtement foncé des trottoirs. L'usage a, en outre, démontré que les automobilistes, en abordant les rues où elles se trouvent, ont l'impression en les voyant que la chaussée rétrécit, et donc ils ralentissent naturellement. Cela contribue à faciliter le partage de la rue entre les divers modes de déplacements en privilégiant le plus vulnérable, c'est-à-dire le piéton. L'arrivée du BHNS à Chartres et dans la zone urbaine, s'accompagnera en parallèle de pistes cyclables, favorisera donc l'intermodalité en offrant une alternative à l'usage de la voiture.



**PROGRAMME 1 000 NOUVEAUX ARBRES
DÉJÀ 669 ARBRES PLANTÉS**

Guillaume Bonnet

Le démarrage d'un métro sur pneu

Le Bus à haut niveau de service, c'est parti ! Présenté comme le mode de transport urbain le plus rapide, le plus fréquent et le plus régulier, Guillaume Bonnet, adjoint en charge de l'Amélioration du cadre de vie, nous explique comment le BHNS va progressivement s'installer à Chartres en 2024, pour une entrée en service prévue à la rentrée scolaire de septembre 2025.

Votre Ville : Quels sont les avantages du BHNS ?

Guillaume Bonnet : Il faut le voir comme un vrai métro sur route. Plus rapide et plus régulier que les bus classiques, parce qu'il circulera sur une voie dédiée, le BHNS passera par des carrefours sans feux, où il sera prioritaire. Il ne s'arrêtera que pour déposer des passagers ou en embarquer. Plus fréquent aussi : toutes les huit minutes aux heures denses de la journée, toutes les douze minutes aux heures plus creuses. Et un usage plus facile, grâce aux écrans dans tous ses arrêts, similaires à ceux qui fonctionnent dans le métro parisien. Ils vous indiqueront quand le prochain BHNS passera, dans deux minutes, trois minutes...



Guillaume Bonnet, adjoint en charge de l'Amélioration du cadre de vie

Ce sont les travaux de la première ligne qui commenceront cette année, celle de Lucé-Les Carreaux à la Madeleine via la gare de Chartres ?

Jusqu'à la Madeleine et même jusqu'au nouveau parc des expositions quand il accueillera des manifestations. Un BHNS sur trois ou quatre y conduira les visiteurs. Ce prolongement sera indiqué sur les écrans lumineux dont j'ai parlé. Mais les travaux d'aménagement commenceront également en direction de Lucé à partir de la place Jeanne d'Arc. Mieux

encore, nous nous attaquerons également à la deuxième ligne, entre la gare et les Hôpitaux de Chartres, au Coudray. La gare dont les derniers aménagements dédiés aux transports (le fameux nœud intermodal et sa plateforme) seront terminés cette année aussi. Comme nous transformerons la place Morard, pour la première ligne, nous en profiterons aussi pour régler la question des carrefours et de la suppression de leurs feux dans le cadre des travaux du secteur Allonnes/Faubourg-la-Grappe.

Des aménagements pensés pour tous

Quand et où les premiers travaux commenceront-ils ?

Probablement au mois d'avril 2024, et simultanément depuis le haut du boulevard de la Courtille comme rue du Parc, laquelle comporte actuellement un trottoir très étroit côté Chartres. Les Chartrains et ceux qui fréquentent la ville

circulent déjà en bus sur des voies type BHNS. C'est vrai boulevard Maurice-Viollette et boulevard Chasles : un couloir dédié aux bus à côté d'un autre pour les voitures ; un trottoir « épais », large, réservé aux piétons et aux cyclistes ; une vitesse réduite à 30 km/h, sans feux, où les piétons sont partout et toujours prioritaires quand ils traversent, même si des couloirs de passage sont indiqués sur la chaussée.

Qu'est-ce qui changera en haut du boulevard de la Courtille ?

Aujourd'hui, quand vous remontez de la place Morard, les bus passent en arrivant place de la Porte Saint-Michel sur une voie tracée entre l'entrée du parking QPark Cœur de ville et l'entrée de la rue Jehan-Pocquet. Cette voie sera supprimée pour laisser la place à la prolongation des trottoirs larges piétons/cyclistes comme sur le boulevard Chasles. En descendant, piétons et cyclistes bénéficieront de ce même aménagement large et continu jusqu'à la place Morard. Un seul endroit devra être aménagé spécifiquement pour le permettre : en arrivant au niveau du château d'If, un trottoir de trois mètres de large pour piétons et cyclistes sera réalisé en encoffrement au-dessus de la rue Mendès-France. Les piétons deviendront prioritaires pour traverser le boulevard de la Courtille là où ils le souhaitent, même si des passages seront indiqués au sol sur le modèle du boulevard Chasles. On en comprendra aisément le pourquoi si l'on veut bien noter que de nombreux enfants sont conduits à le traverser quand ils sortent de l'école Guéry et du collège Sainte-Marie situés aux abords de la place Roger-Joly.

Et nous arrivons place Morard...

Celle-ci sera complètement réaménagée, il s'agit d'un espace de 1,7 hectare ! Ses feux tricolores



La place de la Porte Saint-Michel prolongera la ville apaisée, dans la configuration ville 30, sans feux, avec des continuités cyclables et piétonnes.

seront supprimés pour assurer une meilleure fluidité au trafic automobile. La continuité piétonne et cycliste sera assurée vers la gauche sur le boulevard Clémenceau. Les berges du Grand Bouillon seront réaménagées et mises en valeur. Le parking de la porte Morard sera transféré de l'autre côté du boulevard sur une partie des anciens terrains d'EDF. Les usagers y gagneront d'ailleurs une dizaine de places de stationnement supplémentaires.

Objectif 2025

Revenons maintenant place Jeanne d'Arc dans la direction de Lucé...

La rue du Grand-Faubourg deviendra à sens unique sortant vers Lucé, jusqu'à la place Jeanne d'Arc. Les travaux commenceront véritablement par la rue du Parc qui sera totalement réaménagée : enfouissement des réseaux,

trottoir « épais » côté Lucé, avec un vrai trottoir côté Chartres, des plantations d'arbres et le maintien du stationnement dans cette rue qui deviendra à double sens. Puis, nous enchaînerons par la rue Patton où le BHNS circulera sur voie dédiée dans le sens entrant. La rue deviendra à sens unique sortant vers Lucé. Une piste cyclable sera bien sûr intégrée, de type « Gold » sur un trottoir « épais ». Enfin, la place Jeanne d'Arc sera réaménagée sans toucher au square déjà existant. Elle sera sans feux, le BHNS y sera prioritaire. Les arbres qui seront enlevés au cours des travaux, seront remplacés par d'autres, plus nombreux, et aux essences plus adaptées.

Quel sera votre plus grand défi ?

Tenir les délais, pour que les usagers et les riverains soient gênés le moins longtemps possible. La première ligne BHNS doit être opérationnelle pour la rentrée de septembre 2025.

Isabelle Vincent

Des vitraux pour la collégiale Saint-André !

Datée du XII^e siècle, la collégiale Saint-André est l'un des monuments les plus prestigieux de Chartres, laquelle mérite qu'on lui rende des vitraux disparus. Isabelle Vincent, adjointe au maire à la Culture et au Patrimoine, nous raconte comment la Ville va s'y attacher très bientôt.

Votre Ville : Pourquoi des vitraux à la collégiale ?

Isabelle Vincent : Parce qu'elle n'en a plus depuis trop longtemps. Ces (nombre à confirmer) baies sont obturées par des vitres ou plus rarement par des grisailles en losanges. Parce qu'elle le mérite aussi, par son ancienneté. À l'origine, elle comptait même deux églises accolées l'une à l'autre : Saint-André et Saint-Nicolas qui se prolongeaient par des arches en pont sur l'Eure. Ce monument a souvent été bouleversé. Je renvoie les personnes intéressées à son histoire écrite en 1927 par l'architecte Raoul Brandon (celui de La Poste devenue Médiathèque de Chartres) et l'archiviste d'Eure-et-Loir Maurice Jusselin. La collégiale abrite aujourd'hui nos expositions les plus prestigieuses. Bref, comme on dit maintenant, « elle le vaut bien ».

Identité chartraine

Vous avez donc fait le choix de vitraux contemporains ?

Le vitrail est une très ancienne tradition chartraine. Et comme toutes les vraies traditions, elle se prolonge encore : ici, les maîtres-verriers sont toujours à l'ouvrage et Chartres abrite le



Isabelle Vincent, adjointe à la Culture et au Patrimoine.



Vue aérienne de la collégiale Saint-André, qui retrouvera bientôt ses vitraux.

Centre International du Vitrail (CIV). Le vitrail fait donc partie de l'identité vivante de Chartres. Il existe dans notre ville de très beaux exemples de vitraux contemporains. Je pense notamment, et ce n'est qu'un exemple, à ceux qui éclairent la chapelle Saint-Piat dans Notre-Dame de Chartres. Ils sont l'œuvre d'une artiste coréenne récemment disparue. Plus communément, les totems qui marqueront les arrêts du futur Bus à haut niveau de service (BHNS) arboreront des motifs inspirés du vitrail.

À qui allez-vous faire appel ?

Dès ce premier trimestre, nous publierons officiellement un appel à artistes, un jury fera ensuite le choix du ou des

candidats retenus. C'est la procédure légale en vigueur. Ce sera un choix aussi bien artistique que technique, celle du vitrail n'ayant jamais cessé d'évoluer.

Appel au mécénat

Comment allez-vous financer ces vitraux ?

Nous souhaitons là aussi nous inscrire dans la très ancienne tradition médiévale chartraine : nombre de vitraux de la cathédrale ont été offerts par des corporations d'artisans ou de commerçants, des donateurs issus de famille en vue...

Jean-Pierre Gorges veut donc lancer une souscription d'abord auprès des entreprises. Il leur écrira une lettre en ce sens. Ces mécènes, outre la satisfaction d'avoir contribué à une belle œuvre, verront leur nom ou leur raison sociale apposé au bas de la (ou des) verrières dont ils auront financé la réalisation. Vous en trouvez déjà un exemple dans l'hôtel de Ville et d'Agglomération en bas du grand vitrail du salon Marceau. Ce sera une reconnaissance durable. Nous envisageons aussi de recourir à un financement participatif auprès des particuliers, une technique récente mais qui rencontre beaucoup de succès auprès du grand public français, souvent très attaché au patrimoine.

Richard Lizurey

Assurer la même sécurité dans toute la zone urbaine et au-delà

La sécurité, une stratégie désormais intercommunale. Richard Lizurey, adjoint au maire en charge de la Sécurité et de la Tranquillité publique et vice-président de Chartres métropole délégué à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, décrit l'extension nécessaire d'une stratégie initiée à Chartres.

Votre Ville : Comment avance la mise en œuvre de votre stratégie intercommunale de sécurité ?

Richard Lizurey : Nous avons déjà beaucoup progressé, depuis la mise en service du nouveau Centre de supervision intercommunal (CSI) dans ses installations de l'hôtel de Ville et d'Agglomération. Notre CSI est relié depuis la fin 2023 à toutes les communes de la zone urbaine et ce sera progressivement le cas de 65 communes de l'agglomération sur 66. Seule Barjouville n'a pas souhaité adhérer à ce dispositif. Finis les débats passés sur les caméras de vidéoprotection, leur utilité et leur légitimité. Rappelons quand même que seules Chartres et Lucé disposaient jusqu'à une date récente d'un Centre de supervision urbain. Nos images sont partagées avec tous les acteurs de la sécurité de l'État, Police nationale et Gendarmerie nationale. Sur le plan matériel, nos caméras sont pratiquement toutes homogènes, avec du matériel de dernière génération et des images de bonne qualité. Leur nombre et leur réseau va continuer de s'élargir.

Recrutement et formation



Richard Lizurey, adjoint en charge de la Sécurité et de la Tranquillité publique.

Le matériel c'est bien, mais les moyens humains sont-ils également concernés ?

Depuis mai dernier, une convention intercommunale permet aux polices municipales de chaque commune de la zone urbaine d'intervenir les unes chez les autres, si besoin est. En 2024,

nous allons recruter et former des policiers municipaux intercommunaux qui seront mis à disposition des communes qui en sont dépourvues, en fonction des besoins exprimés et sur la base d'une nouvelle convention. Tous les policiers municipaux sur le territoire de Chartres métropole



Les écrans du Centre de supervision intercommunal.

seront équipés de matériels radio compatibles. Nouveauté encore, nous allons recruter et former à Chartres deux équipes cynophiles (le maître et son chien) qui pourront ensuite intervenir dans la zone urbaine. Nous étudions aussi, en liaison avec la Police nationale et la Gendarmerie nationale, la création de patrouilles à cheval dont le premier terrain d'intervention sera évidemment le Plan Vert, et au-delà...

Comment regardez-vous l'évolution de votre stratégie ?

Elle développe toujours ce qui a été initié de longue date par le maire Jean-Pierre Gorges à Chartres. Lors des émeutes qui ont touché la France au début de l'été dernier, nous avons constaté que Chartres avait été moins impactée que d'autres communes et villes moyennes. Sans triomphalisme, cela vient nous conforter dans le développement de notre politique intercommunale, car les délinquants ignorent bien sûr nos limites administratives. Une avancée ici doit profiter aux autres, et nous faisons tout cela en parfait accord avec les autorités de l'État, administratives

et judiciaires. Il s'agit de mettre en place un écosystème de sécurité globale, pour assurer le même climat de tranquillité partout : ville apaisée, aggro apaisée.

Enjeux globaux de sécurité

Dans quelles directions est-il encore possible d'avancer ?

La sécurité n'est pas une science exacte et les domaines de compétence de chacun restent délimités. Les polices municipales ne traitent pas la délinquance et la criminalité de haut niveau comme le trafic de drogue ou le terrorisme. Mais elles peuvent informer, et encore mieux alerter, la Police nationale et la Gendarmerie nationale. C'est pourquoi je me réjouis de la bonne ambiance de travail entre toutes les autorités concernées. Toutes les planètes sont bien alignées. Cette confiance permet d'optimiser nos moyens. Ainsi nous travaillons avec la Gendarmerie nationale dont certains de leurs réservistes

assurent une présence dans et aux abords de nos transports publics, selon des modalités définies dans une convention. Il pourra en être de même avec la Police nationale dès qu'elle aura également recruté des réservistes. Cette vision globale de la sécurité doit enfin nous conduire à traiter les menaces nouvelles, notamment consécutives à l'évolution des technologies. Nous avons donc recruté, il y a déjà plus d'un an, un spécialiste de la cyber-sécurité avec qui nous mettons en place une stratégie de sécurisation des systèmes d'information, pour prévenir et traiter les attaques qui visent tous les types de collectivités. Il y a là un gros travail de prévention à faire : il nous faut sensibiliser et former tous les élus et agents de l'Agglomération, puis diffuser cette culture d'hygiène informatique à d'autres acteurs avec lesquels nous sommes en contact. Face à des menaces complexes qui évoluent en permanence, volonté, cohérence et anticipation, ces mots d'ordre de Chartres et de l'Agglomération valent évidemment aussi pour la sécurité.

Sophie Goret

Faire aimer Chartres aux futurs médecins

Comment lutter contre le manque de médecins ? Un vrai défi que veut relever Sophie Goret, adjointe au maire en charge de la Politique de santé. Voici ses pistes.

Votre Ville : La raréfaction des médecins inquiète tous les Français et les Chartains aussi. Comment y remédier ?

Sophie Goret : Ah ! Si j'avais une baguette magique... À Chartres comme à Chartres métropole, nous essayons déjà de faire front commun contre l'adversité, puisque l'Agglomération a voté la non-concurrence entre les communes membres pour interdire toute tentation de débauchage qui serait un non-sens. Je note aussi que toutes les sensibilités politiques ont exprimé leur soutien aux mesures nécessaires. Enfin, les élus travaillent ici en parfaite concordance avec les professionnels, que ce soit l'Ordre départemental des médecins, la Commission médicale des Hôpitaux de Chartres et les diverses sensibilités des médecins libéraux. Cette unité est essentielle si nous voulons avoir une chance de relever le vrai défi : attirer de nouveaux médecins sur notre territoire.

Les atouts de Chartres

Comment leur donner l'envie de venir ici et de s'y installer ?

C'est un défi d'attractivité. En matière médicale, nous ne sommes pas une ville universitaire, et les jeunes Chartains



Sophie Goret, adjointe à la Politique de santé.



Réception des professionnels de santé par le maire Jean-Pierre Gorges à l'hôtel de Ville, le 7 décembre dernier.

qui veulent devenir médecins doivent aller étudier à Tours. Et puis, il y a les jeunes internes qui viennent effectuer leurs stages aux Hôpitaux de Chartres. Avec Jean-Pierre Gorges, nous avons entrepris de les rencontrer pour leur présenter la ville et ses attraits : qualité de vie dans une ville à taille humaine, animations autour de notre prestigieux patrimoine, environnement et perspectives positives de développement économique. Et le 7 décembre dernier, nous les avons invités et reçus pour leur présenter une vidéo-panorama de nos atouts. J'ajoute, car c'est essentiel à leurs yeux, qu'ils sont professionnellement très satisfaits de leur intégration réussie dans les équipes des Hôpitaux de Chartres, dont ils relèvent la très bonne qualité générale.

Vous leur avez également présenté les deux Maisons médicales qui sont en projet ?

Pour des raisons d'accessibilité, la leur comme celle des patients, le

projet de Maison médicale située dans l'ensemble du Pôle Gare leur paraît très intéressant. Pour des raisons de proximité, celle qui va se construire sur le site des Hôpitaux de Chartres au Coudray les intéresse encore davantage. Elle déchargera les urgences en accueillant les « consultations médicales non programmées », pour permettre aux patients qui n'ont pas de médecin traitant d'être pris en charge. Ces deux projets devraient entrer en service au cours de l'année 2025.

Répondre aux besoins

Revenons à leur présent. Quelles sont leurs demandes ?

Elles tournent pour l'essentiel autour des transports entre les Hôpitaux de Chartres au Coudray et la ville et sa gare, et plus particulièrement les samedis et dimanches où les bus sont

moins fréquents. Nous nous penchons sur le problème, car ces jeunes gens voudraient pouvoir sortir facilement le soir et en fin de semaine, profiter des plaisirs de la ville et de ses animations, faire leurs courses, etc. Si nous voulons les convaincre de s'installer un jour à Chartres, il faut leur permettre de s'y rendre facilement pour profiter de ses atouts. Le futur BHNS va bien sûr les y aider, sachant que la plupart d'entre eux sont logés aujourd'hui dans les Hôpitaux eux-mêmes ou dans un hôtel voisin. À cet égard, le projet de résidence en co-living prévu pour ouvrir tout près de la gare en 2025, leur paraît utile pour eux et surtout, pour leurs successeurs. Car n'oublions pas que ces internes sont toujours étudiants et qu'ils ont besoin des trains entre Chartres et Tours pour continuer à suivre leurs cours au CHU de cette ville. En effet, beaucoup n'ont pas de voiture, et l'amélioration de la ligne SNCF reste une attente véritable.

Isabelle Mesnard

Après une très bonne année, comment aller plus loin ?

Le tourisme, une activité économique majeure à Chartres.
C'Chartres Tourisme élargira donc son offre en 2024.
Les explications d'Isabelle Mesnard, sa présidente.

Votre Ville : Comment souhaitez-vous prolonger vos initiatives de l'année 2023 ?

Isabelle Mesnard : Les succès de l'année écoulée doivent nous encourager à aller plus loin ! En avril, nous avons repris l'ancienne boutique de souvenirs sur l'esplanade de la cathédrale. Elle est en pleine activité (110 000 visiteurs de France et du monde) et propose à nos touristes une conciergerie pour leurs bagages, une boutique en même temps qu'un premier accueil des touristes dans Chartres. C'Chartres Tourisme a également repris la gestion de la Maison Picassiette, qui rencontre un franc succès avec ses 38 000 visiteurs payants (chiffre d'affaires doublé) depuis mars, dont 85 % de Français pour un tiers de Franciliens. C'est dû notamment à l'exposition des photos de Raymond Isidore prises par le célèbre Robert Doisneau. Un succès tel que nous avons décidé de la prolonger pendant toute l'année 2024 en accord avec la famille de ce dernier. Depuis deux ans, nous avons repris l'exploitation du camping de Chartres. Sa fréquentation a littéralement explosé (+22,5 % et 38 000 nuitées). De camping de passage, il est devenu camping de séjour (3,4 nuits en moyenne). Quand vous améliorez la qualité, ça marche !



Isabelle Mesnard, conseillère municipale,
présidente de C'Chartres Tourisme et de la Véloscénie.



Grâce au renforcement de son offre, dont l'installation de quatre éco-lodges, le camping de Chartres a augmenté sa fréquentation de 22,5 % en deux ans.

Nouvelle expérience immersive

2024 va voir la célébration du millénaire de la cathédrale, un évènement majeur ?

De la cathédrale et plus précisément de sa crypte. Nous y participons en lien avec le conservateur du musée des Beaux-Arts et la direction de l'Archéologie. Nous assurerons évidemment la billetterie des manifestations proposées qui seront annoncées dans quelque temps. Et nous organiserons au Salon Fulbert de l'Office du Tourisme, dans la Maison du Saumon, ce qu'on appelle une visite immersive. Nous l'appelons la *Loge des Bâtisseurs*. Chaque visiteur, muni d'un casque de réalité virtuelle, deviendra en quelque sorte un Compagnon du Devoir du Moyen Âge, tailleur de

Pierre, architecte, maître-verrier ou peintre sur verre. Cette expérience accessible via le nouveau Pass'Culture, s'adressera à tous les Chartrains bien sûr, touristes évidemment et aussi enfants scolarisés de plus de 11 ans. La Région Centre-Val de Loire est très intéressée et notre initiative sera développée ensuite à Bourges, associant ainsi les deux grandes cathédrales de la région.

Promotion de la destination C'Chartres

Vous effectuez votre second mandat de présidente de la Véloscénie. Et vous allez reprendre pour C'Chartres Tourisme une initiative venue de Mayenne...

Nous allons ouvrir dans une rue parisienne du quartier du Marais,

tout près de la célèbre place des Vosges, un « pop-up store ». Une boutique éphémère, pour parler français, de 150 m², ouverte 7 jours sur 7 entre 12 heures et 20 heures. S'y tiendront des rendez-vous professionnels, nous y vendrons des produits locaux et nous y ferons la promotion de la destination C'Chartres. Ce lieu restera ouvert du 20 mars au 7 avril, hors période de vacances scolaires parisiennes et avant les ponts du mois de mai, et les Jeux Olympiques. Nous le faisons avec des partenaires : la direction de la Communication de la Ville de Chartres, celle du Développement économique de Chartres métropole, la Cosmetic Valley et le Club Hôtelier qui rassemble la plupart des hôtels ouverts sur notre territoire intercommunal. La Mayenne avait eu l'idée, avec un vrai succès à la clé. Nous nous inspirons des idées qui réussissent...

Sophie Beurel

Vos animaux toujours mieux dans la ville

Sophie Beurel, conseillère municipale déléguée à l'Animal en ville, veille à améliorer la place de vos animaux dans la ville. Ce sera encore plus vrai en 2024.



Votre Ville : Qu'est-ce qui a bien marché depuis deux ans, et qu'il faut donc prolonger ?

Sophie Beurel : L'espace canin de liberté installé aux Petites-Filles-Dieu fonctionne bien. Nous voulons multiplier l'expérience. Reste à trouver les espaces... Dans le même esprit, et en liaison avec les Vitrines C'Chartres, nous avons édité des autocollants destinés aux commerces. Ceux qui autorisent l'accès des chiens le placent sur leur porte, sauf s'il s'agit de commerces de bouche bien sûr. Un vrai succès qu'il faut prolonger. Fin avril 2023, nous avons organisé la première *Journée de l'Animal en ville*. Un moment ludique et éducatif, avec des stands professionnels pour les Chartrains qui voudraient en faire un métier, des démonstrations d'agility par le Canis club chartrain et Chartres Éducation et Sports canins, et aussi par la Police nationale et la Gendarmerie nationale. Nous rééditerons l'évènement le 25 mai prochain, et cette fois sur la place des Épars pour lui donner davantage d'ampleur et d'espace. L'objectif reste le même : inciter les propriétaires de chiens à éduquer leurs animaux pour mieux les faire accepter.

| Sophie Beurel, conseillère municipale déléguée à l'Animal en ville.

9 cabanes pour chats errants en plus

Comment lutez-vous contre la multiplication problématique des chats errants ?

Nous avons installé en 2023 huit cabanes destinées aux chats errants. Les bénévoles viennent là les nourrir à la condition de signer une charte. Celle-ci leur demande d'entretenir les cabanes, d'assurer nourriture et boisson, et enfin de signaler ces chats à la Ville, pour que nous puissions les faire stériliser. Succès là encore, nous enregistrons 27 bénévoles ! Et donc, nous allons installer 9 cabanes supplémentaires dans d'autres quartiers de Chartres comme à La Madeleine, aux Clos, à Béthouart, etc. Cela permet notamment de régler les conflits possibles avec les syndicats de copropriétés et les bailleurs qui sont parfois récalcitrants à autoriser le nourrissage des chats errants sur leur domaine.

Comment lutez-vous contre le fléau de l'abandon des animaux, notamment en période de vacances d'été ?

Nous allons renouveler notre campagne anti-abandon. Sur le site internet de la ville, nous informons les propriétaires de toutes les solutions qui permettent d'éviter ces abandons, comme la garde ou la visite à domicile. Évidemment, cela reste un coût à leur charge. De même, en partenariat avec la Société protectrice des animaux (SPA) d'Amilly, nous avons publié dans le *Votre Ville* de novembre dernier la photo d'Haribo, un chien abandonné susceptible d'être adopté. Beaucoup de Chartains se sont manifestés auprès de la SPA. Nous réfléchissons à renouveler régulièrement l'opération.



L'installation des abris pour chats errants se poursuit dans les quartiers de la Ville.

Projet de fontaines à eau

Parlez-nous de votre projet de placer des fontaines à eau en ville ?

Il s'agirait de petites fontaines à trois niveaux, qui pourraient être installées dans les quartiers du centre-ville. En bas, un abreuvoir pour les chiens ; à mi-hauteur, la possibilité pour les enfants ou les personnes en fauteuil de remplir leurs gourdes, et au sommet le même dispositif pour les adultes valides.

Vous avez également lancé un concours de photos d'animaux – chiens et chats – pour mieux les associer aux festivités de fin d'année. Pour quel résultat ?

À l'heure où vous m'interrogez, le jury n'a pas encore statué sur l'opération « Compagnons et cotillons, les animaux font leur show ! ». L'idée est de distinguer trois photos d'animaux pris dans un cadre festif, au pied d'un sapin de Noël par exemple, et donc trois lauréats, choisis par un jury qui associe la Ville à la SPA et à la Fondation Brigitte Bardot. L'objectif est toujours le même : toujours mieux associer nos animaux à la vie de la cité.

Agnès Ventura

Feu vert pour la Madeleine !

Dans le cadre de la Politique de la ville organisée par l'État, le nouveau contrat de ville de Chartres métropole affiche une nouveauté importante pour les années 2024/2030 : le quartier de la Madeleine y fait son entrée. Les précisions d'Agnès Ventura, conseillère municipale de Chartres et conseillère déléguée de Chartres métropole en charge de la Politique de la Ville.



Agnès Ventura, conseillère municipale et conseillère déléguée de Chartres métropole à la Politique de la Ville.

Votre Ville : Comment et pourquoi le contrat de ville 2024/2030 va-t-il bénéficier désormais au quartier de la Madeleine ?

Agnès Ventura : Cette décision de l'État repose sur plusieurs critères : la démographie, les revenus, l'activité, le logement, la mixité et la jeunesse. Objectif : lutter contre les inégalités. Le contrat qui s'achève concernait quatre quartiers prioritaires sur le territoire de Chartres

métropole : deux à Lucé, un à Mainvilliers et un seul à Chartres, celui des Clos. Le nouveau contrat comprend désormais le quartier d'habitat social de la Madeleine et la partie des Clos qui est encore en transformation. La partie réurbani-sée sort de ce dispositif. Une première réunion d'information de la population sur les conséquences découlant du nouveau décret a déjà eu lieu le 13 septembre à

la Madeleine. Les habitants ont insisté sur les enjeux de sécurité, demandé des activités plus diversifiées, notamment sportives, pour occuper les jeunes. Ils ont également souhaité des actions supplémentaires en matière d'éducation, particulièrement pour lutter contre le décrochage scolaire. La santé n'a pas été oubliée, l'accès aux soins en particulier.



Le quartier de la Madeleine est intégré au nouveau contrat de ville 2024/2030.

Hausse de la participation de Chartres métropole

Ces « Engagements Quartiers 2030 » vont encore être précisés ?

Il y a des enjeux communs à tous les contrats de ville en France : « Faire Citoyenneté », pour lutter contre le séparatisme, le communautarisme et promouvoir les valeurs de la République et de la laïcité ; favoriser l'égalité femmes/hommes dans tous les domaines ; développer les actions autour de l'éducation et de la parentalité. Chartres métropole y a ajouté ses propres objectifs notamment dans le domaine économique et social, à commencer par l'emploi. Sans oublier la transition écologique. Tout ceci devra être mis noir sur blanc avant le 31 mars

prochain. D'ores et déjà, en plus des moyens de l'État (préfecture, CAF, etc.), Chartres métropole va augmenter sa participation financière au nouveau contrat de ville, de 116 000 euros en 2023 à 150 000 euros cette année. Le 4 décembre dernier, l'État et les collectivités concernées ont tenu une réunion avec une cinquantaine de porteurs de projets dans l'agglomération, des associations pour l'essentiel, susceptibles de présenter un dossier de demande de subvention 2024.

Accompagner le changement

En vous inspirant de l'action menée aux Clos, quelles sont les réalisations qui pourraient être utilement dupliquées à la Madeleine ?

Vous savez que la réurbanisation de l'ensemble du quartier a déjà

commencé. Le nouveau contrat de ville va l'accompagner dans ce changement. Aux Clos, le Conseil citoyen qui a été créé fonctionne, à la satisfaction générale. Pourquoi pas un dispositif du même ordre à la Madeleine, qui comprendrait des habitants bien sûr, mais aussi des commerçants et des représentants de C'Chartres Habitat. Le contrat de ville veut également sensibiliser les populations à l'obligation de « faire citoyenneté ». Cela pourrait se traduire par l'entrée de jeunes de la Madeleine dans notre conseil municipal de la jeunesse Jeunes (CMJ) ? C'est peut-être une idée à creuser avec Emmanuelle Ferrand, conseillère municipale qui pilote ce conseil... Et puis, vous savez, nos associations ne manquent pas de projets. À suivre donc...

Emmanuelle Ferrand

De l'engagement et du concret !

Composé de collégiens chartrains volontaires des classes de 4^e et de 3^e, le Conseil municipal de la Jeunesse est en action depuis le 11 novembre 2022. Tour d'horizon de ses activités multiples avec Emmanuelle Ferrand, la conseillère municipale qui anime toutes ces jeunes volontés.



Emmanuelle Ferrand, conseillère municipale en charge du CMJ

Votre Ville : Comment s'est passée la mise en place de cette instance ?

Emmanuelle Ferrand : Le maire la voulait dès 2020, mais le Covid et ses confinements l'ont retardée jusqu'à la fin 2022. Nous avons choisi de composer ce Conseil avec des collégiens nécessairement chartrains, pour respecter la même obligation de résidence qui s'impose à leurs aînés. À cet âge, le jugement commence à se former et la grande majorité des 36 premiers volontaires était souvent déjà engagée dans des associations sportives, musicales, etc. Filles et garçons viennent de tous les quartiers. Nous avons contacté tous les principaux des collèges dans la ville et informé plus largement via le site internet chartres.fr, où les candidats se sont inscrits en ligne. La première réunion a revêtu un caractère assez solennel. L'apprentissage passe par le respect de la fonction d'élu. Ces conseillers seront 42 cette année (NDLR : le Conseil municipal de Chartres se compose de 39 élus). Nous n'avons pas eu le cœur de refuser ceux qui voulaient continuer, pour mener à bien le projet sur lequel ils avaient travaillé, même lorsqu'ils sont passés en classe de seconde. Nous leur avons proposé un certain nombre de thèmes de travail. Ils en ont choisi trois : le développement,

Plongée dans les coulisses du Sénat

Officiellement installée en novembre, la 2^{de} promotion du CMJ a visité le Sénat, le 6 décembre, où les membres ont pu rencontrer et échanger avec Daniel Guéret, sénateur d'Eure-et-Loir et parrain de la 1^{re} promotion. « Cette journée de visite culturelle et historique d'un bâtiment sacré de la République a permis aux jeunes du CMJ de mieux comprendre le fonctionnement de cette institution. Chacun a fait preuve d'intérêt et de curiosité », confie Emmanuelle Ferrand.



Photo de groupe des membres du CMJ au Sénat, avec Daniel Guéret, sénateur d'Eure-et-Loir, le 6 décembre.

les projets urbains, la citoyenneté et le devoir de mémoire. Leur exigence : agir concrètement. Pas question pour eux de faire de la figuration.

Prendre part aux projets de la Ville

La première commission s'occupe donc de développement ?

Nous pensons qu'ils allaient s'orienter vers le développement durable, mais ils ont délibérément choisi l'angle social. Ils ont rencontré, puis réalisé des vidéos mises en ligne sur le site de la Ville et des réseaux sociaux, sur des métiers d'agents du public parfois mal perçus ou pas assez considérés : un policier municipal, une dame qui s'occupe d'une cantine scolaire, un chauffeur de bus, une personne qui visite régulièrement les malades ou les personnes âgées. Des professions nécessaires, utiles et qui témoignent aussi d'un engagement. Cette

commission est devenue « *développement et solidarité* ». Elle va travailler cette année sur deux évènements très différents : l'arrivée de l'Intelligence Artificielle (IA) dans leur vie de jeunes, et le passage de la Flamme olympique à Chartres le 7 juillet prochain. Comment y sensibiliser ceux de leur âge ? Comment les impliquer s'ils le souhaitent ?

La deuxième équipe voulait s'intéresser aux projets urbains ?

Beaucoup d'entre eux sont des sportifs, ils utilisent les nombreux city stades de la ville. Ils en ont fait le tour, un par un. Ils ont noté certaines dégradations, sensibilisé les jeunes utilisateurs au respect du matériel, demandé des réparations au service municipal de maintenance. Un lien s'est créé, tellement que tout s'est terminé par un match de basket entre les agents et les jeunes conseillers. Ils ont voulu agir encore plus concrètement en réalisant eux-mêmes des travaux d'entretien, de peinture, etc. Cette année, certains continueront dans la même voie. D'autres veulent

s'emparer du projet de la Ville qui vise à installer un centre culturel et touristique sous l'esplanade de la cathédrale. Il s'agira de collecter et de mettre en forme les demandes de leur génération face à pareil projet d'équipement. Un travail de réflexion, où ils pourront apporter leur diversité d'origines sociales et leur style personnel, également très varié.

Une stèle pour les victimes d'attentats

Nous en arrivons à la commission citoyenneté et devoir de mémoire...

Au vu de leur âge, nous avons été un peu surpris de ce choix. Mais leur engagement a été intense. Malgré l'emploi du temps des uns et des autres, il y en a toujours eu entre cinq et dix présents aux cérémonies patriotiques. Ils ont découvert aussi qu'il existait un Chemin de Mémoire à Chartres. Techniquement bien balisé, mais qui ne leur parlait pas. Sur chaque emplacement, ils vont donc apposer un flash code qui renvoie à des vidéos qui parlent à leur génération, et qui sont publiées sur le site internet de la Ville. Une équipe, composée uniquement de volontaires féminines, travaille à l'édification d'une stèle dédiée aux victimes civiles des attentats terroristes. Elle sera installée sur la butte des Charbonniers. Les conseillers ont même dessiné un avant-projet, qu'ils ont ensuite affiné avec la direction de la Communication de la Ville, avant de solliciter plusieurs ateliers de maîtres-verriers pour sa réalisation. Les ateliers Loire ont répondu à cet appel. Mise en place prévue fin mars !



| Geneviève Cressan, doyenne du conseil municipal

Geneviève Cressan

Lettre aux Chartrains et aux autres

A l'heure des vœux, je m'adresse à tous les Chartrains, et à tous les autres qui voudront bien me lire, au nom du Conseil municipal de Chartres dont je suis la doyenne.

Oui, je suis Chartraine aujourd'hui depuis bien longtemps, même si je n'oublie pas mes origines antillaises que j'ai chéries à travers ce qui fut notre belle association des Amis des DOM-TOM.

La trêve de Noël et les vœux de Bonne Année sont traditionnellement l'occasion de retrouvailles familiales et amicales, l'occasion de formuler des souhaits de bonheur et de paix à tous. Or que voyons-nous ici et ailleurs ?

Devant l'humiliation de certains et le mépris des droits humains, j'entends des cris de colère, je vois monter le désespoir, s'embraser les conflits, la haine devenir contagieuse, la violence empoisonner les relations entre les gens.

Face à tout cela, nous nous sentons trop souvent impuissants car au fond nous désirons tous la même chose : la paix dans la concorde.

Or pour trouver cette paix, nous devons nous rapprocher les uns des autres parce que nous sommes tous concernés par ce qui se passe autour de nous et dans le monde, notre monde. Et nous devons penser à notre propre vie et bien réfléchir.

Car seule la paix permet la stabilité, l'équilibre, et le sentiment que nous pouvons sortir victorieux de n'importe quelle situation.

Fraternité

Nous Français, sommes et formons un peuple, une nation quelle que soit notre origine ou notre religion. C'est profondément le sens du mot fraternité. Et en tant que frères et sœurs, nous devons nous engager dans l'avenir en nous acceptant tel que nous sommes. C'est dire si la paix se construit au quotidien, pas à pas, petit à petit. C'est une tâche de longue haleine. Si nous voulons que ce rêve devienne réalité dans la vie de tous ceux qui ont soif de fraternité et de justice. Cela nous demande beaucoup d'énergie, de générosité aussi quand il faut tendre la main aussi bien aux petits et grands. Sans paix intérieure, pas de paix à l'extérieur.

Vous trouverez peut-être que ces vœux versent trop dans les bons sentiments. Mais je n'en vois pas d'autres qui soient plus pertinents. C'est aussi la philosophie profonde qui anime notre maire et notre municipalité quand nous voulons construire une ville apaisée.

Bonne année à tous !

Spire

Pour le deuxième épisode de notre périple à la découverte des villes jumelles de Chartres, nous faisons étape à Spire, perle du land allemand de Rhénanie-Palatinat.



La cathédrale de Spire.

Située à une centaine de kilomètres au sud de Francfort et à 50 kilomètres de la frontière française la plus proche, Spire, 50 000 habitants, est une halte touristique incontournable dans la vallée du Rhin, autant pour la richesse de son patrimoine que pour son cadre verdoyant, propice aux promenades romantiques.

Fondée par les Romains vers l'an 10 après J.C., la ville prend véritablement son essor au X^e siècle. Devenue cité impériale, Spire rayonne ainsi jusqu'au XIV^e siècle, grâce notamment à une florissante industrie drapière. C'est

au cours de cette période qu'est bâtie la cathédrale, la plus grande de style roman au monde, classée depuis 1981 au patrimoine mondial de l'Unesco, qui abrite les sépultures de huit rois et empereurs et de quatre reines, ainsi qu'un grand nombre d'évêques.

Non loin de la cathédrale, le musée historique du Palatinat (Historisches Museum der Pfalz), expose des trouvailles archéologiques de l'époque des Romains et des Francs, des objets de la Renaissance jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, et abrite aussi un musée du vin couvrant 2 000 ans d'histoire vinicole.

Flâneries

Partez ensuite flâner dans les rues pavées du vieux quartier de Hasenpühl à la découverte de ses autres trésors : l'impressionnante Altpörtel, vestige de la forteresse du XIII^e siècle, le palais épiscopal, le quartier juif et ses bains (Judenbad) du XII^e siècle, l'église de la Trinité, l'Hôtel de ville de style baroque tardif et l'ancienne cour des monnaies (Alte Münze). Sans oublier ses maisons à colombages, ses jardins pittoresques, ses places animées et ses charmantes échoppes d'artisans.



La Maximilian Strasse (crédit : Dominik Ketz).

Offrez-vous une halte gastronomique au Hausbrauerei Domhof, la plus célèbre brasserie de la ville, au pied de la cathédrale. N'oubliez pas une promenade en bord du Rhin avec ses Biergarten et ses restaurants en terrasse. Au nord de la ville, vous pourrez prendre un bain de verdure en allant admirer le magnifique bassin à nénuphars et les arbres remarquables du parc Adenauer, aménagé sur le site de l'ancien cimetière de la ville, d'où la présence de nombreuses stèles.

Un spectaculaire musée des transports

Enfin, on ne peut que vous conseiller de pousser jusqu'au musée des techniques (Technik Museum Speyer). Un lieu unique, dédié à toutes les formes de transport, où vous attendent plus de 70 avions et hélicoptères, dont un Tupolev 144, un Antonov AN-22 et des Junker JU-52 des années 30, un sous-marin U9, mis en service en 1967, et des dizaines de véhicules utilitaires (camions,

machines agricoles, engins de chantiers, voitures de pompiers...). Sur ce site de 17,5 hectares, vous trouverez encore un musée des musiques mécaniques mais aussi, et surtout, le plus grand musée européen de la navigation spatiale, qui relate l'aventure aérospatiale depuis le début des années 60 jusqu'à l'actuelle station spatiale internationale ISS. Avec, comme pièce maîtresse, la navette russe Buran.



De gauche à droite : Monika Kabs, vice-maire de Spire, Günther Ott, vice-président de la Freundeskreis Speyer-Chartres, Gisèle Audbert, présidente de la commission Spire des Amis des jumelages de Chartres et Manfred Fahrner, président de la Freundeskreis Speyer-Chartres.

65 ans de jumelage entre Chartres et Spire

Les 9 et 10 décembre derniers, une délégation chartraine conduite par Gisèle Audbert, présidente de la commission Spire de l'association des Amis des jumelages de Chartres, s'est rendue à Spire à l'occasion du marché de Noël de la ville allemande, sur la rue principale, la Maximilian Strasse, où étaient installés de nombreux petits chalets. La délégation a ainsi pu faire découvrir nos produits locaux et échanger avec les habitants. En 2024, Chartres et Spire fêteront le 65^e anniversaire de leur jumelage. Pour célébrer officiellement l'amitié entre les deux villes, la délégation chartraine se rendra à nouveau sur place lors du week-end de l'Ascension, en mai.

Sur scène pour prendre confiance

Dispositif du Programme de réussite éducative, le Théâtre'action propose une ouverture culturelle et artistique à des élèves venus travailler sur le comportement et la valorisation de soi.

Tous les lundis, après l'école, ils sont six élèves de CMI et CM2 à se réunir autour de Cécile Adam-Lecoq, professeur de théâtre de la compagnie du Théâtre du Détour. Six élèves inscrits au Programme de réussite éducative du CCAS de Chartres, qui accompagne les élèves ayant des difficultés scolaires, et dont font notamment partie les clubs Coups de pouce.

Sur cette année 2023-2024, ce sont les écoles Henri-Farman et Maurice-Carême qui ont dirigé vers le dispositif Théâtre'action les enfants repérés par leurs enseignants comme ayant des difficultés de sociabilité ou trop introvertis.

Ils viennent ainsi, une fois par semaine, le sourire aux lèvres, s'amuser à des jeux théâtraux en travaillant, sans en avoir l'air, sur la sociabilisation. « *L'idée est de leur donner confiance en eux, explique Cécile Adam-Lecoq. De leur apprendre à s'exprimer, d'attendre son tour pour parler en gardant ses idées en tête. Ils apprennent le respect de l'autre et de sa parole. Nous ne jugeons pas. Au théâtre, on a le droit d'être ridicule.* »

Se découvrir par le jeu

Pour ce faire, Cécile, qui a fait ses armes au théâtre d'improvisation, met en place des exercices qui plongent les enfants dans leur



Cécile Adam-Lecoq, professeur de théâtre, apprend aux élèves inscrits au dispositif Théâtre'action à mieux s'exprimer et à reprendre confiance en eux.

imaginaire. Ils deviennent ainsi un personnage de jeu vidéo ou un chef cuisinier. Ils font aussi des exercices d'association d'idées, où chacun doit dire le mot auquel lui a fait penser celui prononcé précédemment par son camarade.

« *Je ne leur fais pas apprendre beaucoup de texte, juste ce*

qu'il faut pour me permettre de connaître leur niveau. J'imagine ces séances comme un atelier où le théâtre est un outil. Nous jouons des scènes d'improvisation. Nous ne préparons pas de spectacle, mais en juin nous présenterons aux parents une restitution des ateliers de l'année. »

BIJ

Les ateliers de janvier



Vous êtes à la recherche d'un métier, d'une formation, ou vous souhaitez passer votre BAFA ? Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) est là pour vous accompagner dans vos démarches. Lieu d'information et d'accueil ouvert à tous, l'accès y est anonyme et gratuit. Vous y retrouverez différents services et espaces thématiques ainsi qu'un planning trimestriel avec des ateliers d'information animés par des professionnels et une documentation variée.

LE BAFA

Mercredi 10 janvier à 14 h

Venez-vous informer sur le BAFA, diplôme accessible dès l'âge de 16 ans. Vous retrouverez toutes les informations sur les modalités d'inscription, le déroulement des stages, le coût, les organismes de formation et le métier d'animateur.
Atelier sur inscription

JOB DATING

RANDSTAD INHOUSE !

Mercredi 17 janvier à 14 h

À la recherche d'un job ou d'un emploi ? L'agence d'intérim Randstad sera présente au BIJ pour recueillir vos candidatures. Venez avec votre CV.
Atelier sur inscription

JOB DATING

RESTAURANTS MC DONALD'S

Mercredi 24 janvier à 14 h

Le restaurant McDonald's sera présent pour recevoir vos candidatures. Pensez à venir avec votre CV.
Atelier sur inscription

FORUM DE L'ORIENTATION ET DES MÉTIERS !

Vendredi 26

et samedi 27 janvier

Collégiens, lycéens, étudiants, apprentis, salariés ou deman-



deurs d'emploi...vous avez rendez-vous au Forum de l'orientation et des métiers à Chartrexpô. Venez faire le plein d'informations sur les métiers du droit, de la sécurité, du social, des ressources humaines ou du numérique et les formations proposées.
Stand du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)

LES GESTES BARRIÈRES

Mercredi 31 janvier à 14 h

En partenariat avec le service Santé du CCAS
Atelier sur inscription

► Infos étudiants

Les conseillers du BIJ sont disponibles pour échanger sur vos droits et vous aider dans vos démarches
Par mail : referent-etudiant.chartres@ijcentre.fr
Sur Instagram : [@referent.etudiant.chartres](https://www.instagram.com/referent.etudiant.chartres)

► Renseignements

02 37 23 42 32
Bij28@agglo-ville.chartres.fr
Réseaux sociaux: [@Bijdechartres](https://www.instagram.com/Bijdechartres)

SANTÉ

À la découverte du Centre de santé polyvalent

Le 6 décembre dernier, au terme du conseil d'administration du CCAS de la Ville, les administrateurs se sont rendus au Centre de santé polyvalent afin de découvrir l'établissement.

« Depuis 2020 et le Covid, les visites ont pris du retard, explique Élisabeth Fromont, première adjointe au maire et vice-présidente du CCAS de Chartres. Désormais, après chaque séance du conseil, les administrateurs visitent un lieu du CCAS. »

C'est le Pôle gérontologique qui

a ouvert le bal en novembre, suivi du Centre de santé polyvalent, le 6 décembre dernier. Céline Gutowski, la responsable du lieu, a présenté ses effectifs aux administrateurs. Ouvert aux Chartrains, ce centre, qui dispose de six médecins, d'une orthophoniste, d'une podologue, d'un psychologue et d'un écrivain public, suit 980 patients.

Les administrateurs ont ensuite visité les locaux, et discuté des projets à venir. « Le Centre de santé polyvalent est très reconnu par les habitants des quartiers des Clos et de la Madeleine. Il est



Élisabeth Fromont, vice-présidente du CCAS de Chartres, aux côtés de Geneviève Cressan, Lucie M'Faddel et de Martine Mokhtar, conseillères municipales et membres du conseil d'administration du CCAS.

bien équipé et évoluera encore », a conclu Élisabeth Fromont.

SANTÉ

MST : deux journées de dépistages et d'informations

Début décembre, ont eu lieu la journée mondiale de lutte contre le Sida et la semaine du dépistage des maladies sexuellement transmissibles.

À cette occasion, les infirmières du Centre de santé polyvalent de Chartres et l'association Aides 28 ont organisé deux journées d'information et de dépistage. Le 1^{er} décembre, un stand a été tenu au Forum de la Madeleine, et un camion d'Aides 28 a été posté dans le quartier. Le 5 décembre, l'action s'est déroulée à l'épicerie solidaire de Chartres, le Marché d'Isidore, et au quartier des Clos, au Centre de santé.

Les équipes d'Aides 28 et du CCAS sont allées au-devant des passants en leur proposant des informations, du matériel de prévention, et un dépistage rapide à orientation diagnostic dans un cadre confidentiel et non jugeant. Ainsi, une centaine de personnes s'est informée aux maladies et infections sexuellement transmissibles, et une dizaine s'est fait dépister au VIH, à l'hépatite B, à l'hépatite C et à la syphilis.

► Infos pratiques et renseignements

► Vous recherchez une adresse de dépistage pour le VIH, une IST ou une hépatite ?

Vous pouvez vous rendre dans un CeGIDD (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic). Les dépistages y gratuits et anonymes, si vous le souhaitez.

► CeGIDD Chartres

55, rue du Grand-Faubourg
3^e étage
Sur rdv le mardi de 9 h à 11 h
Sans rdv le mercredi de 12 h 30 à 13 h 45
02 37 51 54 00
Plus d'informations sur le site sida-info-service.org

► Centre de santé polyvalent

Du lundi au vendredi
de 8 h à 18 h
02 36 67 31 40

Un programme chargé !

Découvrez les activités et sorties proposées par le Service loisirs seniors, au premier trimestre 2024.



JANVIER

Lundi 15 janvier

Atelier ordinateur – débutant
Utiliser le clavier, la souris et le pad

Jeudi 18 janvier

Atelier cuisine suivi d'un repas

Lundi 22 janvier

Atelier ordinateur – débutant
Maîtriser l'interface et les applications

Mercredi 24 janvier

Randonnée à Fontenay-sur-Eure
Parcours de 6.7 kilomètres

Lundi 29 janvier

Atelier ordinateur – débutant
Découvrir et maîtriser la boîte mail

FÉVRIER

Jeudi 1^{er} février

Repas dansant d'hiver
Animé par Josias Paris Guinguette duo

Lundi 5 février

Atelier smartphone – débutant
Découvrir le smartphone et son fonctionnement basique

Mardi 6 février

Sortie cabaret L'Étincelle à Pierres
Spectacle avec coupe de Champagne et mignardises
L'Étincelle à Pierres

Lundi 12 février

Atelier tous niveaux
Comment choisir ses appareils technologiques en fonction de ses besoins

Mercredi 14 février

Atelier cuisine suivi d'un repas
9 h 30 – 14 heures

Lundi 19 février

Atelier intermédiaire
Découvrir les réseaux sociaux et leur fonctionnement basique

Mercredi 21 février

Randonnée au Coudray
Parcours de 7 kilomètres

MARS

Lundi 11 mars

Atelier intermédiaire
Acheter et vendre en ligne en toute sécurité

Mercredi 13 mars

Atelier cuisine suivi d'un repas
9 h 30 – 14 heures

Lundi 18 mars

Atelier intermédiaire
Les bases de l'administratif en ligne : Franceconnect

Jeudi 21 mars

Journée parisienne
Visite guidée du musée des Arts forains

Déjeuner au restaurant
Balade commentée en bateau croisière

Lundi 25 mars

Atelier intermédiaire
Les solutions numériques pour prendre soin de sa santé

Lundi 25 mars

Randonnée à Gallardon : visite de la chèvrerie de Bailleau
Parcours de 6 kilomètres

Informations et réservations

Auprès du Service loisirs seniors du CCAS
Accueil de l'hôtel de Ville
Place des Halles
02 37 23 40 00
services.seniors@agglo-ville.chartres.fr

Sauf indications contraires, ateliers au Foyer des Clos, 16 rue de Brétigny.

Des « petites boîtes » qui sauvent des vies

Depuis 2018, les Lions clubs d'Eure-et-Loir fabriquent des « petites boîtes », pour faciliter le travail des secours en cas d'intervention auprès de personnes isolées.

Lions SOS 28 est une action interclubs comprenant huit Lions clubs du département. À l'initiative des Lions clubs de Haute-Savoie, l'opération est rapidement arrivée sur le territoire chartrain. Son but consiste en la création et la distribution de « petites boîtes » dans lesquelles les secours trouveront les informations relatives au suivi médical de la victime chez laquelle ils interviennent. Les Lions clubs assurent la logistique de l'opération et la recherche de partenaires financiers et logistiques. La distribution est principalement assurée par les services des villes. Depuis 2018, 9 500 boîtes ont été distribuées en Eure-et-Loir. Le CCAS de Chartres en distribue à ses usagers.

Optimiser les chances de survie

Placée dans la porte du réfrigérateur, la « petite boîte » contient une fiche élaborée par les Lions clubs en concertation avec le Samu et les pompiers, sur laquelle sont indiquées toutes les informations médicales et personnelles (personne à contacter, etc.) nécessaires à la prise en charge, par les services d'urgences, des personnes seules et isolées (personnes âgées, personnes handicapées, mais aussi étudiants éloignés de leurs proches). Il est également possible d'ajouter dans la boîte d'autres documents, telles les ordonnances.



Entièrement financées par les Lions clubs et leurs partenaires financiers, les « petites boîtes » sont remises gratuitement sur demande auprès du CCAS de la Ville.

« Ces « petites boîtes » sont très utiles, d'abord parce qu'elles raccourcissent le délai de prise en charge de la personne en évitant aux services de secours des recherches d'informations dans l'habitation, et ensuite parce qu'elles permettent de contacter une personne de confiance afin de sécuriser l'hospitalisation

de la personne et/ou prendre en charge les aspects logistiques (accompagnement à l'hôpital, fermeture du logement, soin des animaux de compagnie s'il y en a, etc.) », précise Élisabeth Fromont, adjointe en charge des Affaires sociales, du Handicap et des Personnes âgées, et vice-présidente du CCAS de la Ville.

► **CCAS de Chartres**
Place des Halles
02 37 23 40 00

Le recensement 2024 débutera le 18 janvier

Du 18 janvier au 24 février se déroulera l'opération annuelle de recensement de la population chartraine. 12 agents recenseurs ont été recrutés à cette occasion.

En janvier, l'Institut national de statistique et des études économiques (INSEE) lance son enquête de recensement de la population française. Dans les communes supérieures à 10 000 habitants, celle-ci a lieu tous les ans sur la base d'un échantillon de population différent, déterminé par l'INSEE. À Chartres, 1 866 logements seront enquêtés entre le 18 janvier et le 24 février, période du recensement.

Pour rappel, le recensement est gratuit. Il est un acte civique obligatoire. Les statistiques récoltées permettent d'établir la population officielle chartraine. Cette connaissance permet aux services publics de cibler les besoins de la population en matière d'équipements collectifs, de logements, de transports et de services. Elle donne aussi aux entreprises la possibilité de mieux connaître leur marché et aux associations, leur public. La participation de l'État au budget de la commune est également déterminée en fonction de la densité de la population.

Comment ça marche ?

Si vous êtes recensé en 2024, vous recevrez dans votre boîte aux lettres un courrier signé par le maire et la visite d'un agent recenseur, la semaine qui précède l'ouverture du recensement.

Vous pouvez répondre au sondage de deux manières :

- en ligne, sur le site le-recensement-et-moi.fr en vous connectant à l'aide d'un code personnel fourni par les agents recenseurs ;
- par le formulaire papier, distribuée par les agents recenseurs. Le document complété est à remettre en mairie ou directement à l'agent.



**Recensement
de la population 2024**



**Facilitez le travail
des 12 agents recenseurs
recrutés pour cette opération
en répondant à l'enquête
directement en ligne.**

La protection de vos données personnelles vous est garantie et le traitement des questionnaires est mené de manière confidentielle. Votre nom et votre adresse ne sont pas conservés dans les bases de données.

| ► le-recensement-et-moi.fr



PROPRETÉ

Déneiger pour bien circuler

L'hiver est là avec son lot de petits plaisirs, mais aussi de contraintes. Parmi elles, la neige qui rend plus difficiles les circulations, pour peu qu'on la laisse prendre ses aises. À chaque type de voirie son échelon d'intervention : départemental, communautaire, municipal... et, vous !

Le déneigement des voies de circulation est une préoccupation de premier plan pour assurer la bonne circulation et la sécurité de tous. Nul n'est à l'abri d'une collision ou d'une chute.

La Ville dispose d'un plan de déneigement bien rôdé pour maintenir les routes principales et les infrastructures publiques dégagées. En tant que de besoin, les équipes municipales sont mobilisées pour saler les voies en amont des chutes de neige, et les déneiger selon un schéma de priorité dicté par

l'importance des axes de circulation. Ce plan de déneigement est d'ailleurs partagé avec les services du Département, qui prend la relève sur les voies qui lui incombent : les principales entrées de ville et l'essentiel des voies intercommunales.

Citoyens, votre contribution compte

Mais la responsabilité ne s'arrête pas là. Vous, résidents urbains, avez aussi votre rôle à jouer dans le déneigement. C'est ce qu'établit en 2013 un arrêté municipal (13.755) portant sur la propreté des

voies et espaces publics. Y est stipulé que la propreté et le déneigement des trottoirs ou voies de circulations devant chaque terrain ou propriété privée incombe aux riverains qui y résident. Cet arrêté est loin d'être une curiosité parmi les règlements municipaux, s'il est peu connu ou peu « naturellement » mis en pratique, c'est sans doute que l'exigence est moins présente. Plus à l'est, où la neige fait volontiers partie des paysages urbains, le déneigement riverain fait partie des habitudes, voire des rendez-vous de la vie du quartier.



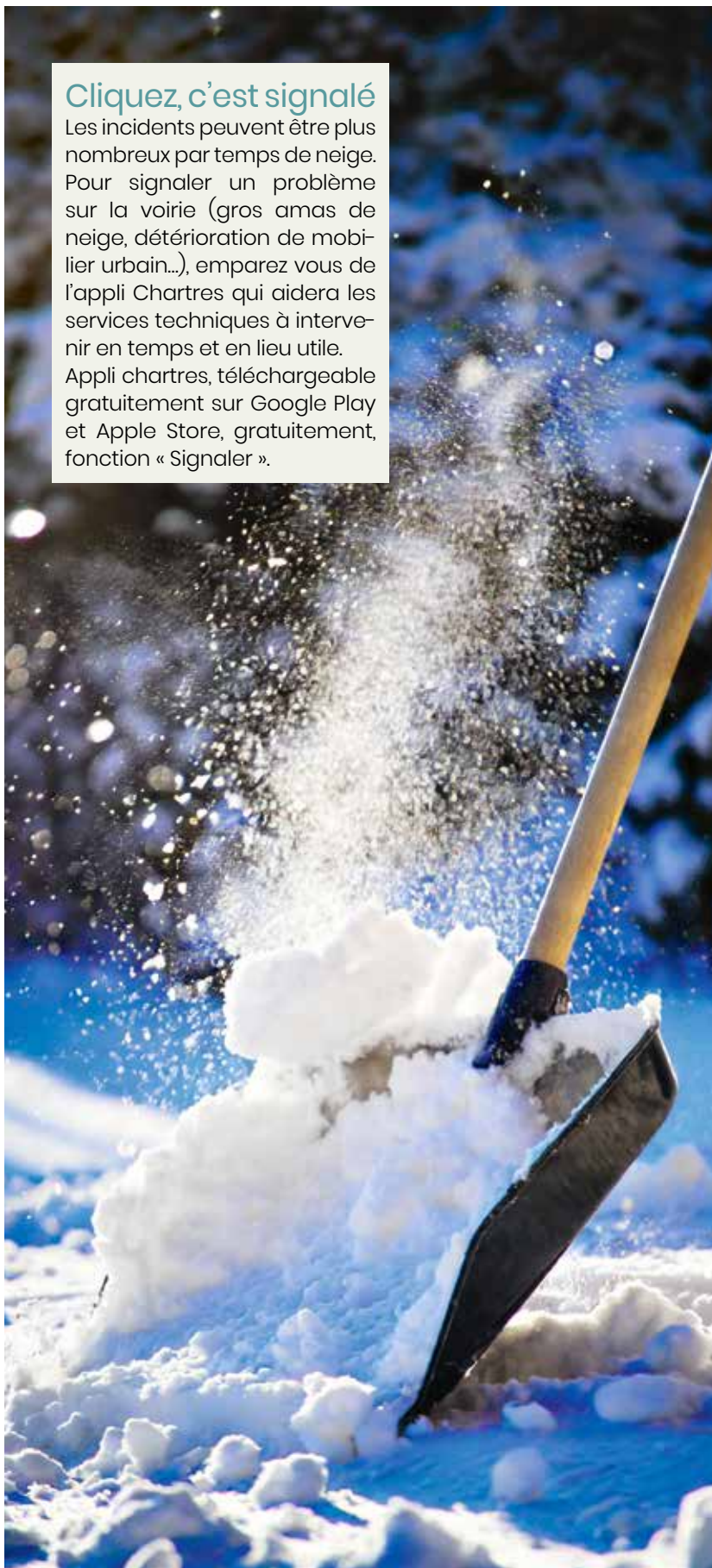
Le déneigement riverain en trois coups de pelle... à neige !

Quelques repères pour un bon entretien de son trottoir en temps de neige :

- le déneigement incombe aux occupants, et à défaut aux propriétaires, des résidences ou des terrains ;
- il se fait sur au moins 1,5 m de large tout le long de la façade ou de la bordure de terrain, sur le trottoir ou sur la voirie s'il n'existe pas de trottoir ;
- la neige est stockée en cordon, en limite de l'espace dégagé, en veillant que des couloirs de circulation soient préservés (3 m de large sur voirie) ;
- on ne stocke pas la neige sur les regards des grilles d'écoulement des égouts ni dans les caniveaux ;
- on ne stocke pas sur l'espace public ce qu'on déneige chez soi ;
- on ne fait pas couler de l'eau sur l'espace public par temps de gel, même de l'eau chaude.

Cliquez, c'est signalé

Les incidents peuvent être plus nombreux par temps de neige. Pour signaler un problème sur la voirie (gros amas de neige, détérioration de mobilier urbain...), emparez vous de l'appli Chartres qui aidera les services techniques à intervenir en temps et en lieu utile. Appli chartres, téléchargeable gratuitement sur Google Play et Apple Store, gratuitement, fonction « Signaler ».



Merveilleux Noël

En décembre, la magie de Noël a enchanté la ville. Les déambulations féériques en musique ont animé les rues du cœur de ville, magnifié par les traditionnelles illuminations et décorations. De nombreux Chartrains ont profité de la trentaine de chalets du marché de Noël, place des Halles, pour compléter leurs cadeaux ou plus simplement, y savourer une gaufre ou un vin chaud. Le Père Noël est passé, en personne, à la rencontre des plus jeunes. Enfin, le spectacle majestueux de Chartres en lumières a habillé de scénographies spécifiques le patrimoine chartrain : cathédrale, musée des Beaux-Arts, hôtel Montescot, ponts et lavoirs de la basse-ville et l'église Saint-Aignan... pour le plaisir des yeux.



La scénographie inédite de l'église Saint-Aignan.



Les allées du marché de Noël, place des Halles.



Le concert de Noël du conservatoire, à l'hôtel de Ville.



Selfie incontournable au milieu de la forêt de sapins, place des Épars.



Le cirque de Noël, de la compagnie Soukha.



À la rencontre du Père Noël,
place des Halles.



Déambulation de Fraternoël et de la bonbonnière de Santa Claus.



Illumination de l'hôtel Montescot.



Les cuivres du conservatoire, place Billard.



Le concert d'hiver de l'orchestre d'harmonie au théâtre le 16 décembre.



Inspiration « bollywoodienne » et animaux à l'honneur de la parade Pachy – la danse des éléphants, par la compagnie Les Enjoiveurs.



L'Apéro time des Vitrites C'Chartres, sur le marché de Noël, le 16 décembre.



Des Pères Noël à perte de vue lors du traditionnel footing organisé par les G.O d'Halloween.



Les ponts-lavoirs de la basse-ville sublimes par les illuminations.



Les Gnomikys, de la compagnie Remu-Ménage, ont investi le centre-ville.

EN IMAGES

1 700 spectateurs au gala de Noël des seniors



Salle comble pour les concerts de Michèle Torr.



Les spectateurs ont reçu un cadeau à leur arrivée.

Le vendredi 15 décembre, la nostalgie s'est emparée des 1 700 personnes venues assister aux deux concerts de Michèle Torr, à ChartrExpo, lors du traditionnel gala des seniors organisé par le CCAS.

Aux côtés de ses musiciens, la célèbre chanteuse au succès indémodable a interprété ses plus grands morceaux : *J'en appelle à la tendresse* ; *À mon père* ; *Discomotion* ; *Et toute la ville en parle...*

Sa voix de velours toujours intacte, Michèle Torr a offert au public enchanté une reprise de *Non, je ne regrette rien* d'Édith Piaf et de *La Quête*, de Jacques Brel, deux artistes du panthéon de la chanson française qui ont marqué sa vie d'artiste.

Pour conclure les représentations, Michèle Torr a entonné son titre le plus mémorable, *Emmène-moi danser ce soir*, sorti en 1978.

Élisabeth Fromont,
adjointe en charge des Personnes âgées,
a accueilli le public.



La voix de Michèle Torr a émerveillé ChartrExpo.



Accompagnée par ses musiciens, la chanteuse a interprété les morceaux les plus emblématiques de son répertoire.

Pôle Gare : la première pierre du Parvis des Lumières

Le 29 novembre avait lieu la pose de la première pierre du Parvis des Lumières, l'ensemble immobilier qui prendra place entre le parvis de gare et le pont Casanova. À plus d'un titre, le projet coche toutes les cases du « label » Pôle Gare. Éclairages.



De gauche à droite : Jean-Pierre Gorges, Franck Masselus, Patrice Pichet, Bruno de Jocas.

Au nord de la fosse qui a commencé d'être creusée pour accueillir les fondations du Parvis des Lumières, Jean-Pierre Gorges procédait fin novembre à la pose symbolique de la première pierre de ce nouveau programme, en compagnie de Patrice Pichet, gérant du groupe de construction, Franck Masselus, en sa qualité de président de C'Chartres Aménagement, et

de Bruno de Jocas son directeur délégué.

Les grandes perspectives architecturales, visibles sur l'espace de vente sur le côté du parvis de la gare, mettent en scène d'élégants bâtiments, résolument modernes, aux formes douces et aux habillages sobres, posés le long d'un mail. Quelques éléments y ressortent immédiatement : le nom et les trois étoiles d'un hôtel, des devantures de

commerces en rez-de-chaussée, et une placette arborée. Des éléments qui reflètent la vocation du nouveau quartier gare. En voici le décryptage, que nous en proposons les hommes de l'art.

VV : Monsieur Masselus, comme pour de nombreuses grandes opérations de la Ville de Chartres, C'Chartres Aménagement a préparé l'intégration de cet ensemble immobilier au sein



Avec ses lignes douces et ses couleurs empruntées à l'environnement chartrain, le Parvis des Lumières opère une transition entre le cœur de ville et le quartier gare - © Groupe Pichet (perspective d'architecture).

du programme Pôle Gare. Pour cela, il a fallu qu'il réponde à de nombreux critères. Pouvez-vous nous en parler ?

Franck Masselus : L'urbanisation et la construction de bâtiments en ville répondent à plusieurs niveaux de réglementation. À Chartres, il y a d'abord celui du plan local d'urbanisme, qui établit les grandes règles selon la nature des différents périmètres urbains. À cela se superposent les spécificités propres à certaines zones, dictées par des intentions urbanistiques spécifiques. Je peux citer celles du secteur sauvegardé, qui posent notamment le cadre du respect du patrimoine historique et de la préservation des perspectives sur la cathédrale, mais on pourrait en évoquer d'autres, comme celles d'opérations d'aménagement programmées qui visent à protéger les identités de certains quartiers. Et il y a les zones d'aménagement concerté (ZAC) qui établissent, pour les périmètres concernés par de grandes opérations d'urbanisation, les logiques et intentions que doivent suivre ces opérations. C'est le cas du Pôle Gare. Le Pôle Gare est un programme de requalification urbaine, c'est-à-dire qu'il a pour but de transformer le quartier en

Chronologie de l'îlot gare : la maîtrise du temps !

En matière de promotion immobilière, et notamment sur des terrains contraints, comme c'est le cas par la proximité du rail, l'importance des flux de transports et les infrastructures jusque-là existants (gare routière, parking Effia), les délais peuvent être diaboliquement longs. La maîtrise du pôle gare et de l'ensemble de ses paramètres a permis à C'Chartres Aménagement de mener les opérations tambour battant :

- 2019 : achat de la parcelle à SNCF et démolition de la gare routière
- 2021 : démolition du parking Effia
- 2022 : acquisition des terrains (propriété SNCF) par C'Chartres Aménagement
- 2023 : cession du terrain au groupe Pichet
- 2023 : début de construction
- Fin 2025 : livraison

en modifiant les activités dominantes. En l'occurrence, il était auparavant majoritairement occupé par les fonctionnalités et les infrastructures du transport ferroviaire ; la transformation que nous conduisons le destine à devenir un quartier vivant, avec logements, commerces, services et diverses ressources d'attractivité. La réglementation de la ZAC Pôle Gare englobe tout cela et pré-détermine tous les principes d'urbanisme et d'architecture pour l'ensemble des constructions et aménagements que nous y prévoyons. Ces principes sont ceux de la réalisation d'un quartier à part entière, et qui

s'inscrit dans l'intention écoville de Chartres.

Il va nous falloir des illustrations concrètes ! En quoi le Parvis des Lumières s'inscrit dans cette notion de « quartier à part entière » ?

FM : D'emblée, en 2005, nous avons établi que ce quartier serait une prolongation du cœur de ville et une porte d'entrée de Chartres, digne de son nom. Après tout, la gare n'est qu'à 10 minutes à pied de la cathédrale. C'est pourquoi nous y programmons plus d'une centaine de logements, mais aussi des commerces, des services, et des bureaux, pour qu'il



Ouvert par ses commerces et son îlot central paysager, le programme est un élément de l'activité urbaine à part entière.
© Groupe Pichet (perspective d'architecture).

connaisse une pleine activité le jour. Et pour qu'il fasse partie de la vie urbaine le soir, nous y avons intégré le Off et le Colisée : deux équipements événementiels et culturels qui contribueront à l'animation du quartier, avec des spectateurs qui iront prendre un verre ou manger dans les restaurants et les bars, avant ou après le spectacle. Cette intention que nous avons n'est pas une lubie : notre partenaire SNCF, qui a beaucoup contribué à l'essor du Pôle Gare en nous aidant à faire sortir les infrastructures du rail et en rénovant la gare, travaille très activement à faire des gares des lieux d'animation et de culture. De son côté, Fabienne Keller, sénatrice et marraine du programme, avait été chargée par le Gouvernement d'écrire un livre blanc sur le rôle des gares comme moteurs économiques pour les villes. Ainsi, notre nouveau quartier de la gare ne sera plus jamais un lieu que l'on s'empresse de traverser pour aller prendre son train. Il doit être un quartier où l'on puisse avoir envie de passer du temps, par ce qu'il y a des choses à y faire, et pour le plaisir. Le Parvis des lumières s'intègre à cette intention : il propose logements, bureaux, et services qui viendront s'ajouter aux

ressources actuelles de la ville, et des commerces qui compléteront l'attractivité du quartier, comme ce restaurant-bar avec rooftop où il fera bon se rafraîchir et déguster des plats dans une ambiance « bistronomique », avec qui plus est une vue inédite sur la cathédrale et le Colisée.

Et pour ce qui est de la conception écoville, en quoi ce programme en est-il le reflet ?

FM : Notre conception de l'écoville est celle d'une ville centrée sur le bien-être des habitants, plus que sur toute autre considération. C'est une ville où la voiture a sa place, mais une place plus discrète, et où la présence du végétal contrebalance l'artificialisation que représentent les voiries et les édifices. C'est une ville où chacun trouve des lieux de détente, des loisirs, des ressources d'enrichissement et de rencontre. Il y a un peu de tout cela dans ce programme. On retrouve cet ADN écoville à travers les dispositifs d'accompagnement de notre ville apaisée : 104 places de stationnement résidentiel en sous-sol, des locaux à vélo intégrés, et des attache-vélos en proximité. À sa façon, ce programme contribue à relayer notre message : quand vous le pouvez, n'hésitez

pas à laisser votre voiture. Les espaces de rencontre sont créés par le parvis du bâtiment, les commerces et le petit square central, et le restaurant-bar. Enfin, le végétal y est omniprésent : 1425m² sur les 5312 m² du terrain seront des espaces verts, dont 800 m² de pleine terre, avec pas moins de 73 nouveaux arbres. De multiples autres présences végétales y sont disséminées : des pieds de façade végétalisés, des restanques paysagées pour habiller des dénivelés de terrain, et des haies arbustives. Je rappelle qu'auparavant, à l'époque du parking Effia et de la gare routière, on ne trouvait là que du bitume et du béton.

Le Parvis de Lumières en bref :

- 70 logements, du T2 au T5 ;
- un hôtel *** de 100 chambres ;
- 1113m² de bureaux ;
- 1186m² de commerces, dont un restaurant-bar ;
- 107 places de stationnement résidentiel ;
- 134 m² de locaux vélo ;
- 1425m² d'espaces verts, dont 800 m² de pleine terre ;
- 73 nouveaux arbres.

Entre voies ferrées et cathédrale : comment intégrer architecturalement de nouveaux bâtiments.

Le Parvis des Lumières se trouve à la jonction de deux périmètres urbains très différents : l'univers du rail, et l'entrée vers le cœur de ville. L'organisation des bâtiments et leur architecture opèrent cette couture, comme le décrivent Patrice Pichet, fondateur du groupe de promotion immobilière, et son architecte Jean-François Le Gall.

L'organisation des bâtiments :

Le programme comprend quatre composantes : l'hôtel, les bureaux, les commerces et les logements. Nous les avons organisés de telle façon que l'ensemble opère comme une couture dans la ville. En front de voies : les bureaux et l'hôtel, avec des restanques paysagées. Ce premier ensemble constitue un rideau entre les voies et les logements. Les commerces constituent quant à eux des ouvertures sur le parvis de la passerelle, créant une prolongation

de la ville commerçante en proximité immédiate de la gare, et un nouveau côté de rue « *actif* » pour la rue Nicole, ce qui n'existait pas jusqu'à présent.

Les volumes des bâtiments : La création de ce nouveau quartier se fait autour d'une importante considération accordée à la place du piéton. Le découpage des bâtiments en îlots distincts, avec un parvis intérieur et une organisation autour d'un jardin arboré, induit l'intention d'accueillir les piétons et de les guider vers les commerces, les services, leurs domiciles ou les bureaux. Les fronts bâtis des bâtiments côté gare et côté pont sont arrondis et répondent aux formes du Colisée et de la passerelle. Ils se prolongent vers la rue Nicole par des lignes douces, sobres, qui créent une cohérence avec le front bâti de la rue et, plus loin, l'îlot Casanova. Leur insertion dans le paysage urbain n'est pas brutale. C'est l'effet qu'apportent d'une part les nombreuses ouvertures des façades avec terrasses et loggias, conçues comme de véritables espaces de vie, et d'autre part l'organisation des volumes

en trois ordres : les socles commerciaux en rez-de-chaussée, les étages intermédiaires avec leurs ouvertures, et les couronnements en terrasses, dans les niveaux supérieurs, qui apportent une notion de lieux de vie.

Les matériaux : Le choix des matériaux et des finitions contribue lui aussi à la bonne insertion de ce programme dans l'environnement urbain. Les rez-de-chaussée sont habillés de pierre de Souppes, la même pierre que celle qui revêt les rues du cœur de ville réaménagé et la place piétonne de la gare, ou s'ouvrent par les vitrines des commerçants. Côté logements, elles sont sobres, traitées avec un enduit de chaux couleur pierre claire, et en panneaux aluminium couleur champagne, pour les bâtiments de bureaux. Les étages, au gré de leurs ouvertures, sont eux aussi rythmés par ces mêmes couleurs pierre et écru. Ils sont agrémentés de volets coulissants en tôle ajourée, aux motifs d'inspiration végétale, et de garde-corps, sur les terrasses et balcons, couleur silex.



Comme les commerces en rez-de-chaussée, les terrasses constituent elles aussi des ouvertures sur la ville et des lieux de vie - © Groupe Pichet (perspective d'architecture).

Circuler matin en ville

Les bouchons devant les écoles aux heures de pointe peuvent être inévitables, Guillaume Bonnet, adjoint en charge de l'Amélioration du cadre de vie, vous donne quelques conseils de bon sens pour les contourner.



Exemple de circulation ralentie, rue Chanzy, près de l'école Saint-Ferdinand.

Votre Ville : La circulation le matin et le soir devant les écoles reste un problème. Quel est votre constat ?

La nette augmentation de l'activité économique ces vingt dernières années à Chartres fait qu'il y a aujourd'hui plus de voitures en circulation dans la ville. Ce qui vient accroître les problèmes aux heures de pointe devant les établissements scolaires, où l'on identifie deux créneaux assez tendus en termes de flux de circulation : l'un le matin de 7 h 40 à 8 h et de 8 h 10 à 8 h 30, soit un peu moins d'une heure, l'autre l'après-midi

entre 16 h 30 et 18 h, avec la sortie des écoles primaires suivie de la sortie conjuguée des élèves de secondaire et des bureaux. Ce qui nous fait au maximum deux heures et demie par jour, quatre jours par semaine, puisque l'on constate que la circulation est beaucoup plus fluide le mercredi. Cela représente 10 heures de flux important sur les 168 heures que compte une semaine.

Quelles sont vos recommandations ?

Si vous n'avez pas d'enfant à accompagner, et en attendant le



Guillaume Bonnet, adjoint en charge de l'Amélioration du Cadre de vie.



Un agent de sécurité de la voie publique (ASVP) sécurise la traversée des enfants sur le boulevard Chasles, face à l'école Maurice-de-Vlaminck.

lancement du Bus à haut niveau de service (BHNS) à la rentrée 2025, qui viendra décanter la circulation, nous vous invitons à étudier un itinéraire qui évite le secteur d'une école pour vous rendre sur votre lieu de travail. Si, par ailleurs, vous avez la possibilité de décaler vos horaires de travail, n'hésitez pas à circuler en dehors de ces créneaux compliqués, vous profiterez ainsi des bienfaits du dispositif Ville apaisée (30 km/h sans feux), qui a considérablement fluidifié le trafic dans le centre-ville.



Richard Lizurey, adjoint en charge de la Sécurité et de la Tranquillité publique.

Les agents de sécurité de la voie publique

« Tous les jours et par tous les temps, les agents de sécurité de la voie publique (ASVP) sont là pour garantir la sécurité des enfants aux abords des écoles en régulant la circulation et en veillant à ce que les zones de dépôt et de ramassage des élèves restent ordonnées, se félicite Richard Lizurey, adjoint en charge de la Sécurité et de la Tranquillité publique. Leur présence dissuade également les comportements

dangereux tels que le stationnement illégal qui peut présenter un danger pour la sécurité des élèves se déplaçant à pied ou en vélo. Bien plus que de simples gardiens, ils jouent le rôle essentiel de protecteurs et d'éducateurs en contribuant à créer un environnement scolaire sûr et harmonieux pour vos enfants. Trop souvent sous-estimé, leur travail mérite le respect et la bienveillance de tous. »

L'entrée de ville poursuit sa mue

Démarrés en janvier 2023, les travaux de requalification du secteur Faubourg-la-Grappe – Allonnes continuent de progresser avec l'objectif de mieux faire cohabiter les modes de déplacement, d'embellir l'entrée de ville et d'améliorer le cadre de vie des Chartrains.



Karine Dorange, adjointe en charge de l'Urbanisme et des Travaux.

Projet inscrit au programme de la ville apaisée, la requalification complète des rues du Faubourg-la-Grappe et d'Allonnes, depuis l'avenue François-Mitterrand jusqu'au carrefour de la Cloche de Bois, poursuit sa transformation, entamée il y a un an.

Pour mémoire, le programme des aménagements comprend :

- l'élargissement des trottoirs ;
- la création d'une piste cyclable gold à double-sens ;
- des traversées piétonnes sécurisées ;

- des bandes paysagées de 2,50 mètres de large sur le kilomètre de voie, constituée d'arbres, d'arbustes et de vivaces ;
- la création de deux arrêts de bus accessibles aux PMR avec abris, l'un près de la rue de la Croix-Bonnard et l'autre au niveau de la rue des Chaises ;
- des mâts d'éclairage public équipés en LED ;
- l'installation de la vidéoprojection aux carrefours des rues de la Croix-Bonnard et du Faubourg-la-Grappe et des rues de Brétigny et des Chaises.

L'avancée des travaux

Depuis un an, la rue du Faubourg-la-Grappe est fermée à la circulation, sauf aux riverains et aux engins de chantier. Pour fluidifier le trafic, des aménagements provisoires ont été opérés au niveau du carrefour de la Cloche de Bois, notamment par une déviation de la circulation via la rue de Sours.

De son côté, le chantier a débuté par le rabotage, le désamiantage de la chaussée et l'enfouissement des réseaux secs sur sa première partie, depuis l'avenue François-Mitterrand jusqu'à la rue de la Croix-Bonnard.

Dans leur progression, les travaux ont permis de réaliser en grande partie l'ensemble des bordures, les trottoirs et les voies d'accès aux riverains sur la rue d'Allonnes, jusqu'à l'intersection

de la rue des Chaises. Il ne reste qu'à y compléter la structure de la route puis à créer les espaces verts accompagnés des plantations et la matérialisation de la piste cyclable.

Plus haut, entre l'avenue François-Mitterrand et la rue des Chaises, les travaux de voirie continuent : le côté pair est d'ores et déjà aménagé et le côté impair en cours.

Depuis les vacances de fin d'année, la rue a été rendue la plus praticable possible aux riverains.

Offrir une entrée de ville harmonieuse

« Le chantier avance positivement, dans les délais prévus initialement, confie Karine Dorange, adjointe en charge de l'Urbanisme et des Travaux. En 2025, l'axe Faubourg-la-Grappe/Allonnes, voie d'entrée et de sortie majeure de la ville empruntée par 6 000 véhicules chaque jour, arborera son niveau visage. Faire la part belle à des aménagements sécurisés pour agrandir la place accordée aux piétons et cyclistes, favoriser la cohabitation des modes de déplacement, installer des créations paysagères, faire disparaître les pollutions visuelles...tout ceci contribue à offrir un cadre apaisé et harmonieux à la ville, en étroite concertation avec les Chartrains ».

Les prochaines étapes

L'enfouissement des réseaux secs a commencé en décembre et se poursuit jusqu'en mars sur la rue du Faubourg-la-Grappe, sur la partie comprise entre la rue de la Croix-Bonnard et la rue de Sours.

À partir d'avril, les travaux de voirie se dérouleront sur cette section tandis que seront mis en place la couche finale de roulement et l'enrobé ocre de la piste cyclable sur la rue d'Allonnes et la rue du Faubourg-la-Grappe, entre l'avenue François-Mitterrand et la rue de la Croix-Bonnard.

Les travaux prendront fin en 2025.



Le nouveau visage du secteur Allonnes / Faubourg-la-Grappe se dévoile peu à peu.

Les nouvelles enseignes

Chaque mois, de nouvelles boutiques ou commerces ouvrent leurs portes, preuves du dynamisme commercial du centre-ville.

IZII

17, rue Noël Parfait

Petite caverne d'Ali Baba, la boutique Izii est déjà devenue une adresse incontournable du cœur de ville. À sa tête, Charlotte Toti, une créatrice d'objets décoratifs en bois qui découpe, assemble et grave elle-même ses inspirations avec l'objectif de donner vie à vos envies.

Dans son atelier, elle propose une palette infinie de créations personnalisables avec un large choix de designs, couleurs, matières, tailles et collages.

Pour les jolis événements de la vie (mariage, grossesse, naissance) ou les moments festifs (anniversaire, fête d'entreprise, cadeau pour les enseignants), Charlotte Toti vous accompagne pour imaginer et concevoir vos décorations.

Pour les professionnels, elle conçoit une variété de signalétiques : logos, trophées, cadeaux clients et collaborateurs... Retrouvez également sa collection « cathédrale » en vente dans la boutique de l'édifice.

« *Petit par la taille mais grand par l'âme, l'atelier de Charlotte Toti regorge de trésors en bois réalisés par ses mains qui ne manqueront pas de ravir tous les goûts et tous les budgets, a confié Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce et de*



Charlotte Toti, entourée par Martine Mokhtar, conseillère municipale déléguée aux Relations avec les commerçants et les artisans, et Guillaume Bonnet, adjoint au Commerce et à l'Artisanat.



Les créations décoratives en bois d'Izii.

l'Artisanat. Le savoir-faire artisanal et la qualité du travail de cette créatrice constituent de

véritables atouts pour l'attractivité de notre centre-ville.»

ÉDITION LIMITÉE

17, rue de la Porte Guillaume

C'est dans une jolie boutique de la basse-ville, chaleureuse et douce, dotée d'un esprit qui appelle à la détente, qu'Émilie Pichon accueille ses clients en quête d'un cadeau sortant de l'ordinaire ou d'un petit plus qui confèrera à leur intérieur une touche d'originalité.

Range-vinyles en bois, suspensions en carton recyclé à monter soi-même, lampes magnétiques, bougies, coussins, bouteilles en verre devenues vases ou plats, tasses ou encore bols bretons revisités, sont quelques-uns des articles que vous pouvez découvrir en ce moment à Édition limitée. Car comme son nom l'indique, la boutique ne dispose que d'une petite quantité de stock. *« Ce sont des objets éthiques et responsables, précise Émilie Pichon, la gérante du magasin. J'ai fait le choix de proposer une petite quantité de stock pour pouvoir renouveler régulièrement les marques et les collections. Les objets que je vendrai dans quelques mois seront différents de ceux que je vends actuellement. »*

Martine Mokhtar, conseillère municipale déléguée aux Relations avec les commerçants et les artisans, se réjouit de l'ouverture de ce nouveau commerce. *« La Ville est toujours heureuse d'accueillir des commerçants dynamiques et plein d'idées comme Émilie, explique-t-elle. L'aspect cocooning de son magasin est un vrai plus, on s'y sent bien. »*



Guillaume Bonnet, adjoint au Commerce et à l'Artisanat, Martine Mokhtar, conseillère municipale déléguée aux Relations avec les commerçants et les artisans, échangent avec Émilie Pichon, gérante d'Édition limitée.



Une boutique à l'esprit cocooning.

La Curieuse récompensée

Le 29 novembre, Clémence Bigot, gérante de la boutique de prêt-à-porter La Curieuse, a reçu à l'hôtel de Ville le prix du meilleur commerce indépendant de la région Centre-Val de Loire, en présence du maire Jean-Pierre Gorges et de Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce et de l'Artisanat.



De gauche à droite : Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce et de l'Artisanat, Maxime Bedon, créateur des Petitscommerces, Clémence Bigot, le maire Jean-Pierre Gorges et Martine Mokhtar, conseillère municipale déléguée aux Relations avec les commerçants et artisans, lors de la cérémonie à l'hôtel de Ville, le 29 novembre.

La plateforme nationale Petitscommerces a organisé le concours du meilleur commerce indépendant de France avec l'objectif de soutenir et valoriser le savoir-faire des commerçants indépendants de proximité.

Plus de 400 boutiques de toute la France ont participé au jeu en répondant à cinq critères : histoire ; offre et aménagement ; expérience client ; communication et développement économique.

Pour la région Centre-Val de Loire, c'est La Curieuse, boutique de prêt-à-porter féminin du cœur de ville chartrain située au 8, rue du Soleil d'Or, qui a retenu l'attention

du jury de professionnels et du public sur les réseaux sociaux.

« *La récompense régionale m'a permis de participer à la finale nationale, où j'ai terminé à la seconde place, précise Clémence Bigot, gérante de La Curieuse. Ce concours m'a permis d'accroître ma visibilité et donc, d'attirer dans ma boutique davantage de clientèle* ».

Remise de prix à l'hôtel de Ville

Le mercredi 29 novembre, une cérémonie a été organisée à l'hôtel de Ville en l'honneur de Clémence Bigot, en présence du maire Jean-Pierre Gorges, de Guillaume Bonnet, adjoint au Commerce et à l'Artisanat,

de Martine Mokhtar, conseillère municipale déléguée aux relations avec les commerçants et artisans et de Maxime Bedon, co-fondateur des Petitscommerces.

« *Ce trophée récompense le travail et le dynamisme de Clémence Bigot, dont la magnifique boutique est aujourd'hui devenue emblématique de la rue du Soleil d'or, et plus largement, de notre cœur de ville, a commenté Guillaume Bonnet, adjoint en charge du Commerce et de l'Artisanat. La Ville se réjouit et exprime sa fierté de constater que l'attractivité de son activité commerciale est reconnue au niveau national* ».

L'hiver en fête

Le mercredi 20 décembre, le Conseil citoyen des Clos a clôturé l'année en organisant la deuxième édition de son action « Les Clos fêtent l'hiver », sur le mail des Petits-Clos.

Présents chaque mois sur le marché des Clos pour y assurer une permanence, les membres du Conseil citoyen des Clos ont convié les habitants du quartier à une matinée de festivités, le mercredi 20 décembre, pour fêter la fin d'année dans la bonne humeur et le partage.

Enfants et adultes ont profité des jeux et activités manuelles proposés par les associations et structures présentes à cette occasion : Les 3R, la Dame à la Licorne, l'Espace Familles, le Centre de santé polyvalent...

Ils ont ainsi pu confectionner des petits bonnets et des flocons de neige en laine, réaliser un décor sur le thème de l'hiver, s'amuser avec des jeux en bois (palets et anneaux), jouer aux mots mêlés ou au jeu des sept différences et savourer une pause gourmande avec boissons chaudes et brioches à disposition.

Le pull le plus moche

Avant d'effectuer sa traditionnelle tournée des cadeaux, le Père Noël a fait un arrêt au quartier des Clos pour distribuer aux enfants des sachets de chocolats et se prêter au jeu des photos.

La matinée a été ponctuée par l'organisation d'un concours du pull d'hiver le plus moche, avec une boîte de chocolats à la clé pour le gagnant.



« Près de 200 personnes ont joyeusement participé à notre événement « Les Clos fêtent l'hiver » pour clôturer l'année durant lequel activités, dégustations et bonne humeur ont rythmé la matinée au sein du quartier des Clos, se réjouit Jean-Louis Benarab, président du Conseil citoyen des Clos. En plus des

habituels permanences organisées une fois par mois sur le marché, l'association proposera de nouvelles initiatives en 2024. »

► La prochaine permanence du Conseil citoyen des Clos aura lieu le mercredi 10 janvier, sur le marché des Clos. conseilcitoyen.desclos@gmail.com

Les obligations du propriétaire-bailleur

Lors d'une mise en location, le propriétaire a l'obligation de délivrer un logement qui garantisse des conditions de sécurité et de salubrité. Il est également tenu de lui remettre des documents spécifiques lors de la signature du contrat de location ainsi qu'en cours de bail.

Un logement décent, c'est quoi ?

Un logement doit répondre à cinq critères : une surface minimale ; l'absence de risque pour la sécurité et la santé du locataire ; l'absence d'animaux nuisibles et de parasites ; une performance énergétique minimale et la mise à disposition de certains équipements. Si le logement ne remplit pas ces obligations, le locataire peut se retourner contre son bailleur et bénéficier d'une réduction de loyer, obtenir des dommages et intérêts en réparation du préjudice...

Les documents à annexer au bail

Lors de la signature du bail ou de son renouvellement, le bailleur doit y annexer des documents obligatoires :

- l'état des lieux d'entrée fait lors de la remise des clés et l'état des lieux de sortie lors de leur restitution ;
- l'attestation d'assurance habitation que le locataire a obligation de souscrire ;
- les équipements d'accès à la télévision, à internet (TNT, fibre...)
- un extrait du règlement de copropriété si le logement fait partie d'une copropriété.

Un dossier de diagnostics techniques doit aussi figurer en annexe du bail :



- diagnostic de performance énergétique (DPE) ;
- constat de risque d'exposition au plomb (Crep) ;
- état de l'installation intérieure de l'électricité si celle-ci a plus de 15 ans ;
- état de l'installation intérieure du

gaz si celle-ci a plus de 15 ans ;

- l'état des risques (naturels, miniers, technologiques, sismiques, radon...) ou le diagnostic du bruit si le logement se situe dans une zone concernée par ces problématiques.

Dans le cadre d'un logement conventionné avec l'Anah (Agence nationale pour l'habitat), une copie de la convention doit être fournie.

Pour information, l'accès à un logement conventionné est réservé aux locataires à faibles revenus. Le plafond est déterminé par les conditions de ressources, la zone géographique et la composition familiale. Côté propriétaire, le conventionnement peut lui permettre de bénéficier d'une déduction fiscale et de recevoir une aide financière de l'Anah pour réaliser des travaux de réhabilitation, d'amélioration énergétique ou d'adaptation pour l'autonomie de personnes âgées ou handicapées. En contrepartie, le loyer initial (hors charges) ne doit pas dépasser un montant maximum à la signature du bail. Celui-ci dépend de la convention signée avec l'Anah et de la localisation du logement.

Enfin, si le logement se situe dans le périmètre du permis de louer, le dispositif du bailleur est obligé de demander en mairie une autorisation préalable de mise en location (permis de louer). L'autorisation, ou le récépissé de déclaration, doit être annexée au bail.

Travaux et entretien

Si le logement n'est pas en bon état lors de l'entrée dans les lieux, le locataire peut proposer à son bailleur de réaliser lui-même des travaux (à l'exception de ceux liés à la décence).

Cet accord devra être inscrit dans le bail et préciser :

- la nature des travaux ;
- les conditions selon lesquelles le montant des travaux sera déduit du loyer ;
- la durée pendant laquelle le loyer sera réduit ;



- si le locataire quitte le logement avant la fin du bail, les conditions selon lesquelles les travaux lui seront remboursés.

En cours de bail, le propriétaire doit réaliser les travaux nécessaires à l'entretien et au maintien en état du logement. Avant leurs débuts, une notification de travaux précisant la nature et les modalités d'exécution doit être fournie au locataire en main propre ou par lettre recommandée avec demande d'acté de réception.

Certains travaux normalement à

la charge du locataire sont répercutés sur le propriétaire s'ils sont dus au vieillissement naturel du logement ou à un cas de force majeure (exemple : catastrophe naturelle).

Information

Les travaux ne peuvent pas avoir lieu les samedis, dimanches et jours fériés sans l'accord du locataire. S'ils durent plus de 21 jours, le locataire peut demander une réduction de loyer.

Exemples de réparations à la charge du bailleur

Réparations urgentes : panne de chauffe-eau ; soutènement d'une poutre qui menace de rompre, etc.

Travaux d'amélioration des parties communes : réfection de la cage d'escalier ; ravalement de façades, etc.

Travaux nécessaires au maintien en l'état du logement : réparation de volets défectueux ; robinetterie défectueuse, etc.

Les animations 2024

Cette année, l'association des Vitrines C'Chartres proposera encore de nombreuses animations à découvrir dans les rues et places du centre-ville, qui permettront également de booster l'activité commerciale. En voici la liste, non exhaustive.



Mercredi 3 avril
COURSE DES GARÇONS
DE CAFÉS
Départ place des Halles

Samedi 13 avril
MARCHÉ DE L'ART
Place de Halles

Vendredi 24 mai
DÉFILÉ DÉCALÉ
Place Châtelet

Du jeudi 30 mai
au samedi 1^{er} juin
BRADERIE DE PRINTEMPS

Samedi 1^{er} juin
FÊTE DES FLEURS ET DU JARDIN
Place des Halles

Samedi 15 juin
BRASS'ART
Place des Halles

Vendredi 28 juin
APÉRO TIME

Dimanche 7 juillet
BRUNCH TIME
Rue de la Porte Guillaume

Du jeudi 5
au samedi 7 septembre
BRADERIE DE RENTRÉE

Vendredi 13 septembre
APÉRO TIME
Place Châtelet

Mercredi 13 novembre
SOIRÉE DE REMISE DES ÉTOILES
DU COMMERCE

Du vendredi 6
au mardi 24 décembre
MARCHÉ DE NOËL
Place des Halles

Le travail des agents de la Ville rayonne en Europe

À l'occasion des rencontres européennes de l'Association des Villes pour la propreté urbaine (AVPU), les 30 novembre et 1^{er} décembre, la Ville a reçu le premier prix français en récompense du travail réalisé au quotidien par les agents du service propreté urbaine.

Tous les deux ans, les rencontres européennes de l'AVPU réunissent de nombreuses villes lors d'un temps d'échanges et de partage relatif au nettoyage et à la prévention de salissures dans les collectivités.

En marge, elles sont invitées à concourir à la remise d'un trophée pour faire preuve de leur engagement à travers leurs actions.

Lors du congrès 2023, organisé les 30 novembre et 1^{er} décembre à Metz (Moselle), la Ville a reçu le premier prix français et la seconde place européenne, derrière Bruxelles, sur vote d'un jury après la présentation d'un reportage-vidéo, qui illustre une journée-type de travail d'un agent du service de propreté urbaine.

« C'est une formidable récompense qui met en lumière le travail indispensable et fastidieux de nos agents, chaque jour de l'année, pour rendre la Ville aussi propre que possible » a fièrement exprimé Maria Jebli-Chedeville, adjointe en charge de la démarche Éco-Ville, à son retour des rencontres européennes de l'AVPU.

Sensibiliser la population

Le sujet de la vidéo, intitulée « Vis ma vie : une journée avec les agents de propreté », a été réalisé par Julien Bouley, chargé de



Le maire Jean-Pierre Gorges et Maria Jebli-Chedeville, adjointe à la démarche Éco-Ville, ont présenté le trophée aux agents de la propreté urbaine et les ont vivement félicités pour leur engagement au service de la Ville.

mission, et les services de la Ville. On y suit Odile, retraitée chartraine, aux côtés des agents le temps d'une journée de travail : ramassage des déchets au parc André-Gagnon, surveillance de potelets cassés, nettoyage de tags sur le mobilier urbain...

« L'objectif de cette initiative était de mettre en valeur le rôle essentiel de nos agents qui contribuent pleinement à améliorer notre qualité de vie et à rendre cette ville apaisée ainsi qu'à sensibiliser la population sur la réalité de ce métier de l'ombre, ajoute Maria Jebli-Chedeville. Je tiens à remercier chaleureusement le service de la propreté urbaine, ses agents et Julien Bouley, qui ont permis de l'image de la Ville de rayonner au-delà de nos frontières ».

En chiffres

34 agents de propreté urbaine

Entre 12 et 15 km parcourus par agent, chaque jour

7 jours sur 7, de 5 h à 19 h 45, sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier

5 équipes (Les Clos-Madeleine ; Drouaise-Rechèvres ; hypercentre ; mécanisée ; intervention d'urgence)

565 graffitis répertoriés et effacés en 2023

1254 interventions pour retirer les dépôts sauvages en ville

La vidéo est à découvrir en scannant ce QR code



La nouvelle présidente de l'UCTL

En décembre, Michelle Laillet, originaire du Perche et Chartraine d'adoption depuis 1981, a succédé à Claude Bourseguin à la présidence de l'Université chartraine du temps libre.

Votre Ville : Comment êtes-vous arrivée à l'UCTL ?

Michelle Laillet : En mars 2017, après mon départ à la retraite, je me suis dit qu'il fallait que m'occupe. Alors j'ai toqué à la porte de l'UCTL. Je me suis impliquée dans différentes commissions et Claude Bourseguin m'a proposé assez rapidement de devenir vice-présidente. Nous avons ainsi travaillé plusieurs années en binôme.

« La présidence de l'UCTL, c'est au moins un temps plein », disait Claude Bourseguin récemment

Ça l'était aussi pour moi quand j'étais vice-présidente, donc je ne verrai pas la différence. Et puis j'ai la chance d'avoir toujours à mes côtés Claude et d'être entourée d'une équipe performante et soudée, qui accompagne depuis des années la montée en puissance de l'UCTL. Ce qui me permet de concilier vie familiale et vie associative. J'ai trois petits-enfants, que je garde tous les mercredis et que j'apprécie beaucoup de voir grandir.

Nous avons besoin de bénévoles

Quelles seront vos priorités ?

D'abord mettre en place notre système d'inscriptions et de paiement sur internet, pour être encore plus au service des adhérents. Nous allons aussi faire une place de plus en plus importante à l'intelligence artificielle dans nos cours d'informatique. Dès janvier,



Michelle Laillet en compagnie de Claude Bourseguin le jour de la Rencontre avec Claudie Haignéré, aux Enfants du Paradis

nous commencerons par ailleurs à penser au programme de la rentrée 2024 en réfléchissant à de nouveaux cours ou à des idées originales de sorties.

Parlez-nous de vos activités intergénérationnelles

Nous sommes très attachés au lien social, que nous entretenons notamment à travers ces activités intergénérationnelles : lectures en CP, aide aux devoirs avec les élèves de primaire, interventions dans le cadre du Programme de réussite éducative mené par le CCAS,

accompagnement, grâce au dispositif OSE, des jeunes allophones de 16 à 25 ans pour favoriser leur insertion professionnelle. Mais pour pouvoir mener à bien toutes ces actions épanouissantes au contact des jeunes, nous avons besoin de bénévoles. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

► Renseignements

UCTL
14, rue de la Volaille
02 37 36 20 48
association@uctl.fr
www.uctl.fr

Rencontre avec Claudie Haigneré

La grande salle des Enfants du Paradis avait fait le plein le jeudi 7 décembre dernier pour accueillir Claudie Haigneré qui était venue retracer sa carrière de spationaute, elle qui fut la première Européenne dans l'espace.



Claudie Haigneré a captivé les quelque 400 spectateurs de la grande salle des Enfants du Paradis.

Se remémorant ses deux voyages en orbite, le premier en 1996 à bord de la station russe Mir, le second en 2001 dans la station spatiale internationale, Claudie Haigneré a fait partager au public ses émerveillements : « La première fois que j'ai regardé par le hublot du vaisseau Soyouz, j'ai vu une espèce de nuage vert. C'était une aurore boréale, je n'en avais jamais vu avant. Vu de l'espace, la Terre est d'une beauté émouvante. C'est vraiment fascinant de regarder les variations des paysages selon l'heure, la

période de l'année, l'inclinaison de la Terre... »

Mission Lune 2025

Elle a ensuite évoqué la compétition spatiale entre Chinois et Américains pour envoyer une mission sur la lune d'ici 2025, la récupération d'ici 2030 des échantillons prélevés sur Mars par le rover Perseverance, « qui permettront de savoir ce qui est arrivé à la planète rouge », explique la spationaute, et le travail d'une start-up suisse qui

s'est fixé pour but de « désorbiter » les satellites en fin de vie et de réduire les débris spatiaux. « Le destin de l'espace et de la Terre sont liés. On peut « guérir » la Terre grâce à des études réalisées pendant des expéditions », a déclaré l'ancienne ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies.

► La captation de la conférence de Claudie Haigneré est disponible sur le site de l'UCTL dans l'espace actualités. www.uctl.fr

LES SCOLAIRES SENSIBILISÉS AU SPORT ADAPTÉ

Du 4 au 8 décembre, les classes de CP à CM1 des écoles élémentaires de la ville ont participé à des rencontres du handisport organisées au complexe de la Madeleine dans le cadre du label Terre de Jeux 2024, en partenariat avec la Fédération française handisport.

Cette semaine sportive a permis aux enfants de s'initier et d'être sensibilisés aux pratiques du handisport à travers différentes activités : torball, boccia, handi golf, volley assis, handi basket. L'encadrement des ateliers a été assuré par les éducateurs de la Ville, des étudiants du lycée professionnel Elsa Triolet à Lucé et des apprentis du FORMASAT. Le matériel a été prêté par le C'Chartres Handisport & Loisirs, associé à l'événement.

« À quelques mois du passage des flammes olympique et paralympique à Chartres, il est réjouissant de voir à quel point les enfants des écoles de la ville s'intéressent aux sports adaptés en prenant part avec enthousiasme et curiosité, à ces disciplines. Nous souhaitons renouveler ce type d'événement à l'approche des Jeux de Paris », ont confié José Rolo, adjoint en charge des Sports, de la Vie associative et de la Jeunesse et Dominique Dutartre, adjointe en charge des Affaires scolaires.

Les écoles participantes

Jacques-Prévert – Maurice-Carême – Henri-IV – Le Grand Jardin – Henri-Matisse – Henri-Farman – Maurice de Vlaminck – François-Villon – La Brèche.



José Rolo, adjoint aux Sports, à la Vie associative et à la Jeunesse et Dominique Dutartre, adjointe aux Affaires scolaires.



Grâce aux éducateurs, les enfants ont appris à manier un fauteuil roulant pour s'initier au handi basket.



Le torball est destiné aux personnes mal-voyantes et se joue, debout ou à genoux, avec un ballon à clochettes.



Les écoliers ont pratiqué le volley assis, un sport collectif dans lequel le filet est abaissé et les joueurs doivent se déplacer en glissant, assis, au sol.



Découverte de la bocce, sport d'opposition dérivé de la pétanque et joué avec des balles en cuir.

COMME SUR DES ROULETTES

Fort d'un projet ambitieux, le C'Chartres Roller se positionne comme l'un des meilleurs clubs de France, au sein duquel règne une ambiance familiale où se côtoient des pratiquants de tous âges et niveaux.



À gauche, Sébastien Bouvet, président du C'Chartres Roller, aux côtés des adhérents et des entraîneurs Damien et Alban, assis au premier plan.

Respect, convivialité, rigueur et compétition régissent le C'Chartres Roller et sa centaine d'adhérents, club au rayonnement national qui a rejoint la marque territoire en 2019. « Nos couleurs, notre identité, notre nom sont aujourd'hui reconnus à travers la France », se félicite Sébastien Bouvet, son président.

Surfant sur l'essor de ce sport émergent, le C'Chartres Roller forme des patineurs de haut niveau dont le talent est distingué sur les podiums nationaux et internationaux en course ou en freestyle, deux disciplines

proposées au sein des sections du club au même titre que la randonnée et l'école de patinage. « L'école accueille les débutants adultes et enfants, dès 5 ans, où sont enseignées les règles de sécurité sur la voie publique et les techniques de patinage, renforcées lors des cours d'agilité », poursuit Sébastien Bouvet. Conscient de son rôle en matière de respect du Code de la route, le C'Chartres Roller intervient dans les écoles, associations et participe à des actions de prévention.

Les entraînements ont lieu au complexe Roskopf, au gymnase Péguy, à Lèves et à Mignières pour

les cours en peloton.

Le dimanche matin, le club organise des randonnées à Chartres et ses alentours en empruntant les voies vertes et les pistes cyclables. « Nous souhaitons renforcer la pratique du roller associée à la découverte du patrimoine chartrain en marge d'événements comme Chartres en lumières ».

Recherche de partenaires

Avec sa nouvelle dimension, le C'Chartres Roller recherche activement des partenaires et des sponsors prêts à l'accompagner dans son développement. « Notre sport séduit de plus en plus d'adeptes de tous âges. L'arrivée du skateboard aux Jeux de Paris 2024, qui fait aussi partie de notre fédération, peut mettre davantage en lumière le roller », espère le président.

L'association organise régulièrement des événements, notamment au karting de Chartres, et a créé ses propres modules de saut grâce au travail de ses bénévoles.

► Les équipements obligatoires

Casque ; coudières ; protèges-poignets ; genouillères

► Renseignements

chartres-roller.com
 secretaire@chartres-roller.com
 Facebook : Chartres Roller /
 Instagram : chartres_roller



AGENDA SPORTS

Au fil des mois, vivez le sport chartrain en direct, en public, et sur **Chartres TV**

BASKET-BALL, LIGUE 2 FÉMININE

C'CHARTRES BASKET FÉMININ /
AULNOYE

Samedi 6 janvier, 20 h
Halle Jean-Cochet



BASKET-BALL, LIGUE 2 FÉMININE

C'CHARTRES BASKET FÉMININ /
PÔLE FRANCE

Samedi 27 janvier, 20 h
Halle Jean-Cochet



BASKET-BALL, LIGUE 2 FÉMININE

C'CHARTRES BASKET FÉMININ /
USO MONDEVILLE

Samedi 13 janvier, 20 h
Halle Jean-Cochet



VOLLEY-BALL, ÉLITE

C'CHARTRES VOLLEY / VC BELLAING/
PORTE-DU-HAINAUT

Dimanche 28 janvier, 14 h
Halle Jean-Cochet



RUGBY, FÉDÉRALE 1

C'CHARTRES RUGBY /
RC COURBEVOIE

Dimanche 14 janvier, 15 h
Stade des Bas-Bourgs



RUGBY, FÉDÉRALE 1

C'CHARTRES RUGBY /
NUITS-SAINT-GEORGES

Dimanche 28 janvier, 15 h
Stade des Bas-Bourgs



BASKET-BALL, NATIONALE 1 MASCULINE

C'CHARTRES BASKET MASCULIN /
UNION TARBES-LOURDES

Vendredi 19 janvier, 20 h
Halle Jean-Cochet



AGENDA

Chaque jour, des rendez-vous culturels pour tous les goûts.





| Ballet Julien Lestel (photo : Ann Ray)



L'Orchestre symphonique de Chartres

EXPOSITIONS

CHEMIN DES ARTS : RENÉ OGHIA

Jusqu'au 11 février
Du vendredi au dimanche de 14 h
à 18 h
Prieuré Saint-Vincent

SPECTACLES/THÉÂTRES/ CONCERTS

À LA LIGNE (FEUILLETS D'USINE)

Mardi 9 janvier à 14 h 30 et 20 h 30
Théâtre
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

LE COACH

Mercredi 10, jeudi 11, vendredi 12
et Samedi 13 janvier à 21 h
et samedi 13 janvier à 17 h
Théâtre
Le OFF - salle 1
02 37 36 33 06

FLOATING FLOWERS

Mardi 16 janvier à 20 h 30
Danse
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

POMPES FUNÈBRES BEMOT

Vendredi 19 et samedi 20 janvier
à 20 h 30
Le OFF
Théâtre
06 31 65 91 20

HILDA

Vendredi 19 et samedi 20 janvier
à 20 h 30 et dimanche 21 janvier
à 17 h
Théâtre
Le OFF
02 37 33 02 10

CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE CHARTRES

Samedi 20 janvier à 20 h 30
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

ARTUS : ONE MAN SHOW

Mardi 23 janvier à 20 h 30
Théâtre d'humour
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

YVES JAMAÏ

Jeudi 25 janvier à 20 h 30
Chansons
Théâtre du Seuil
07 64 27 93 47

MOTS GOURMANDS, LITTÉRATURE & GOURMANDISE

Samedi 27 janvier à 11 h
Lectorale
Le OFF
06 16 09 71 15

FLORENCE FORESTI : BOYS BOYS BOYS

Samedi 27 janvier à 20 h 30
Théâtre d'humour
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

BALLET JULIEN LESTEL

Mardi 30 janvier à 20 h 30
Danse
Théâtre de Chartres
02 37 23 42 79

LOVE LETTERS

Jeudi 1^{er}, vendredi 2
et samedi 3 février à 21 h
et samedi 3 février à 17 h
Théâtre
Le OFF - salle 1
02 37 36 33 06

ANIMATIONS

SALON DES LOISIRS CRÉATIFS

Vendredi 12, samedi 13 et
dimanche 14 janvier de 10 h à 18 h
Salon
ChartrExpo
09 75 90 77 01

RENDEZ-VOUS DES CHINEURS

Dimanche 14 janvier de 8 h à 19 h
Brocante
Place Billard
06 42 37 77 46 / 06 37 80 06 65

SAMEDIS DES ARCHIVES

Samedi 20 janvier à 10 h
Atelier
Hôtel de Ville
02 37 23 40 41

CONFÉRENCES/CINÉMA

LES AVENTURES DE TOM POUCE

Jeudi 4 janvier à 15 h 30
Cinéma
Auditorium de l'Apostrophe
02 37 23 42 00

NABUCCO

Samedi 6 janvier à 18 h 55
Opéra
Les Enfants du Paradis
02 37 88 19 30

COMPARTIMENT N°6

Mardi 9 janvier à 20 h 30
Cinéma
Les Enfants du Paradis
06 70 03 24 70

ARTÉMISIA GENTILESCHI : MIRACLE DE LA PEINTURE, PLUS FACILE À ENVIER QU'À IMITER

Jeudi 11 janvier à 18 h
Conférence
Musée des Beaux-Arts
Amismuseechartres.fr

HISTOIRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

Samedi 20 janvier à 15 h
Conférence
Maison du Saumon – salon
Fulbert
02 37 18 26 26

GISELLE

Dimanche 21 janvier à 16 h
Ballet
Les Enfants du Paradis
02 37 88 19 30

JEANNE ET LE GARÇON FORMIDABLE

Jeudi 25 janvier à 20 h 30
Cinéma
Les Enfants du Paradis
06 70 03 24 70

CARMEN

Samedi 27 janvier à 18 h 55
Opéra
Les Enfants du Paradis
02 37 88 19 30

JEUNESSE

DE LA MAGIE... À L'ÉCOLE

Mercredi 3, jeudi 4
et vendredi 5 janvier à 14 h 30
et à 16 h 30
Spectacle
Musée de l'école de Chartres
et d'Eure-et-Loir
02 37 32 62 13

TOURNOI DE JEUX VIDÉO : MARIO KART 8 DELUXE

Vendredi 5 janvier à 14 h 30
Jeux vidéo
Bibliothèque Louis-Aragon
02 37 88 45 20



Esmeralda à Chartres, de René Oghia



De la magie à l'école

Une invitation à la culture pour les jeunes

En attribuant crédits individuels et collectifs, le Pass Culture vise à faciliter l'accès à la culture pour les jeunes tout en leur offrant l'opportunité de découvrir la richesse de leur région.



Isabelle Vincent, adjointe à la Culture et au Patrimoine, et Sébastien Cavalier, président national exécutif du dispositif Pass Culture.

Le vendredi 8 décembre dernier, au musée des Beaux-Arts, Isabelle Vincent, adjointe à la Culture et au Patrimoine, a procédé à la signature officielle de la convention d'adhésion de la Ville de Chartres au Pass Culture, au côté de Sébastien Cavalier, président national exécutif du dispositif. « Il était important pour nous de finaliser le partenariat avec le Pass Culture afin de promouvoir

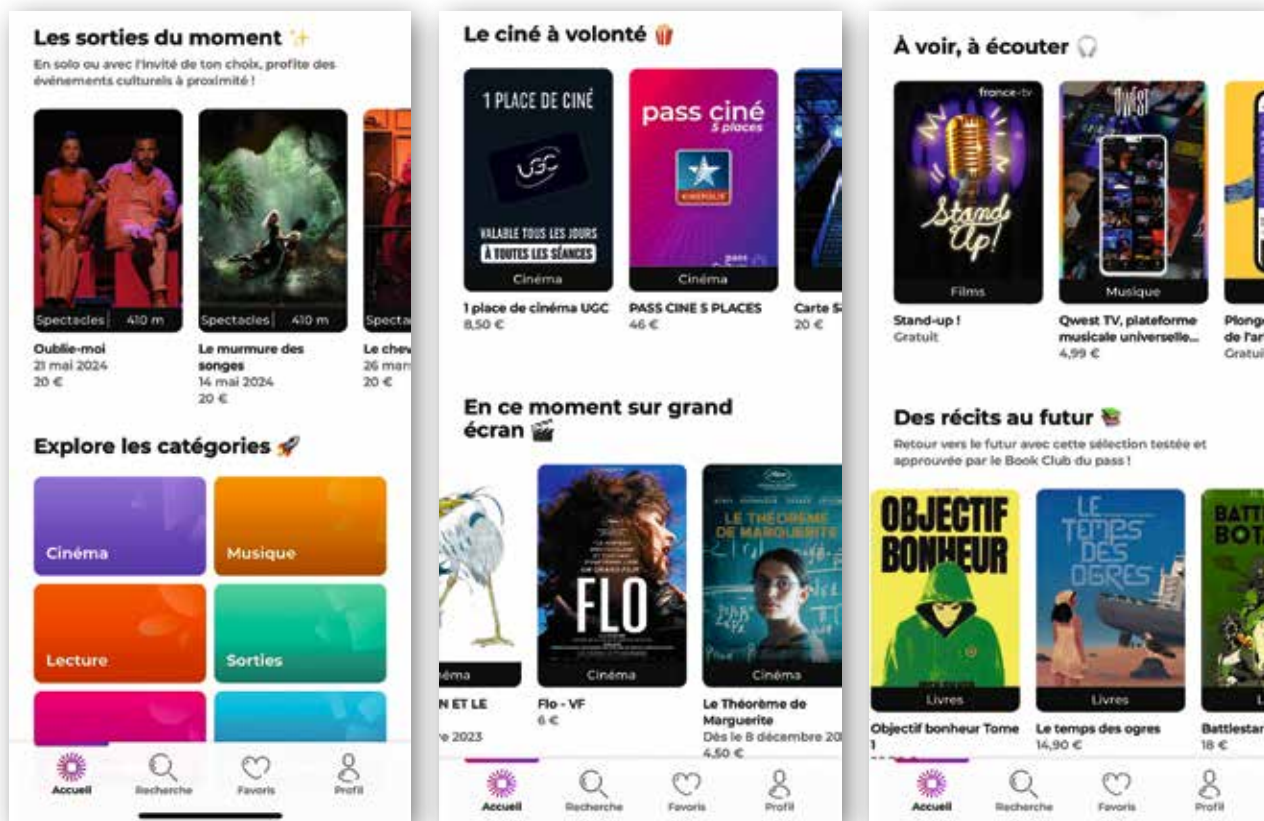
spécifiquement vers les jeunes les nombreuses offres culturelles de la ville, a-t-elle déclaré. En adhérant au pass Culture, Chartres renforce son implication dans l'accessibilité à la culture pour les jeunes. »

Crédits progressifs

Mis en place depuis mai 2021, le Pass Culture a notamment pour objectif d'augmenter et de

diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 15 à 18 ans, tout en révélant la richesse de l'offre culturelle des territoires.

Grâce au crédit individuel qui leur est offert (20 € à 15 ans, 30 € à 16 ans et 17 ans et 300 €, utilisables pendant 24 mois, à 18 ans), les lycéens peuvent, via l'application « Pass Culture », satisfaire toutes leurs envies culturelles en profitant des nombreux lieux, biens



Des exemples de contenu de l'application Pass Culture

et activités culturelles : cinéma, théâtre, spectacles, musées, librairies, boutiques d'instruments de musique... et même salles d'es-cape game !

L'autre atout de cette application, c'est sa géolocalisation, qui offre aux jeunes un aperçu exhaustif de leur environnement culturel, avec l'ambition d'élargir leur horizon au-delà du traditionnel triptyque « livre-cinéma-musique » en les invitant à aller au théâtre ou à découvrir leur patrimoine et leurs musées. Le Pass Culture donne en effet aujourd'hui accès à une offre extrêmement large, proposée par plus de 30 000 acteurs culturels partout en France.

Collégiens et lycéens

Le dispositif Pass Culture intègre également une part collective,

déployée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sous forme de crédits attribués à tous les collèges et lycées publics et privés sous contrat. Ces crédits permettent aux élèves de la 6^e à la terminale de bénéficier d'activités d'éducation artistique et culturelle en groupes et encadrées par les professeurs : sorties spectacles, accueil d'artistes au sein des établissements...

Ambassadeurs et clubs de territoire

En plus de les tenir en permanence informés de toutes les propositions culturelles autour d'eux, l'application offre un espace d'expression aux jeunes, qui ont la possibilité, en devenant « ambassadeur » ou membres des « clubs de territoire », de faire

part de leurs coups de cœur à leurs camarades.

L'application ne manque également pas d'intérêt pour les acteurs culturels. Elle leur permet, grâce à la géolocalisation, de toucher et d'informer les jeunes sur un territoire donné, et leur fournit un outil de connaissance des pratiques culturelles de ces derniers afin d'adapter leurs offres.

► Infos pratiques

Montants des crédits attribués :
Collège : 25 € par élève ;
2^{de} / CAP : 30 € ; 1^{re} : 20 € ;
Terminale : 20 €.
pass.culture.fr

La réhabilitation est en marche

Isabelle Vincent, adjointe en charge de la Culture et du Patrimoine, fait le point sur les travaux de restauration des ateliers Lorin en cours et à venir.



Élodie Vally, gérante de la Maison Lorin, et Isabelle Vincent, adjointe en charge de la Culture et du Patrimoine.

Votre Ville : Où en sont les premiers travaux entamés cet automne ?

Isabelle Vincent : La première bonne nouvelle, c'est que le chantier tient bien ses délais. Côté rue de la Tannerie, la restauration des piliers en brique et du couronnement du mur de clôture sont en cours, de même que la repose de la grille métallique restaurée et le remplacement du portail.

Se poursuivent la restauration et la remise en peinture de l'enseigne au-dessus du porche d'entrée, où le nom « Ateliers Lorin » sera restitué dans sa

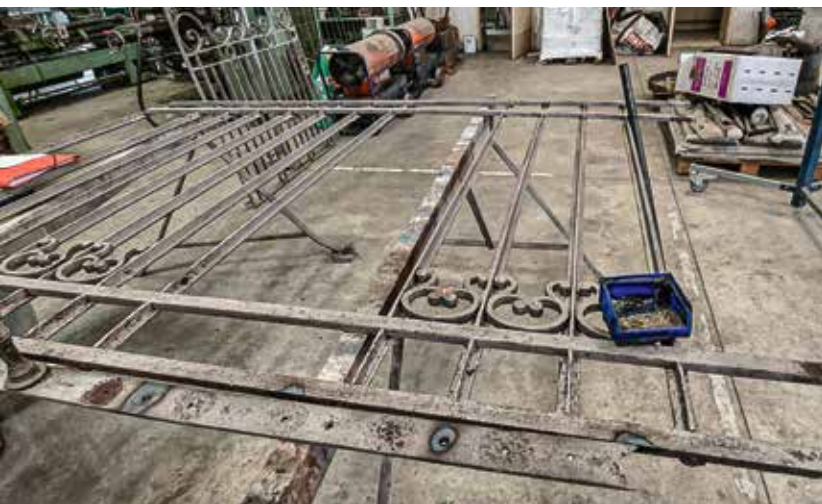
typographie d'origine avec des lettres dorées à la feuille d'or, et le comblement et la reconstruction des parties dégradées du mur de séparation en bauge (terre crue mélangée à de la paille) côté sud.

Quelle est la suite ?

Concernant la passerelle, des diagnostics ont été réalisés pour avoir une parfaite connaissance de son état, et nous devrions pouvoir commencer les travaux cet été. Après ces travaux, qui prendront plusieurs mois, nous pourrons nous attaquer à la restauration de la tour

d'exposition et de l'atelier des fours, situés côté boulevard du Maréchal-Foch. Deux pièces exceptionnelles. C'est sans doute pourquoi la fondation Dassault a souhaité cibler sa donation de 180 000 euros sur cette tour, la dernière du genre en France, qui sera remise en fonction une fois restaurée, et sur les fours d'origine, qui permettent de retracer l'activité des maîtres verriers depuis la création des ateliers en 1863.

Tout ce que l'on souhaite, c'est que les partenaires actuels que sont l'État, le Conseil départemental



Le portail de la rue de la Tannerie en cours de restauration.



La restauration du mur de séparation côté sud.

et la Fondation du Patrimoine continuent d'accompagner ce projet, qui nécessite des moyens importants. J'invite également les entreprises et les particuliers à soutenir le projet en faisant un don sur le site de la fondation du Patrimoine, qui ouvre droit à une réduction d'impôt.

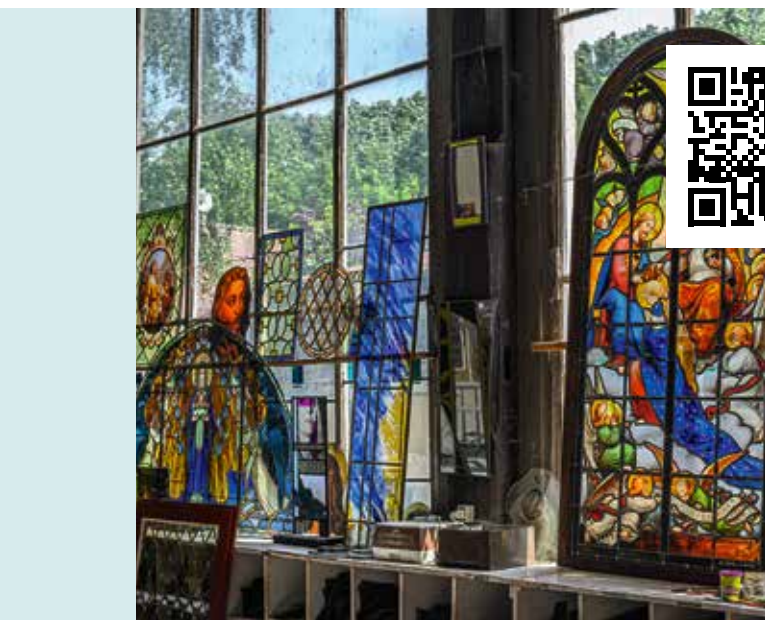


Vous avez une bonne nouvelle à annoncer.

Je suis en effet fière et extrêmement heureuse d'annoncer qu'Élodie Vally, maître verrier et gérante de la Maison Lorin, vient d'être nommée Chevalier des Arts et Lettres par la ministre de la Culture, Mme Rima Abdul Malak,

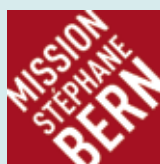
consécutivement à la remise du chèque du loto du Patrimoine en septembre dernier. Une reconnaissance qu'elle mérite amplement pour son savoir-faire et son investissement, elle qui s'emploie

à pérenniser le travail des maîtres verriers au sein des ateliers Lorin, patrimoine emblématique de Chartres que la Ville a pour objectif de rénover dans son intégralité.



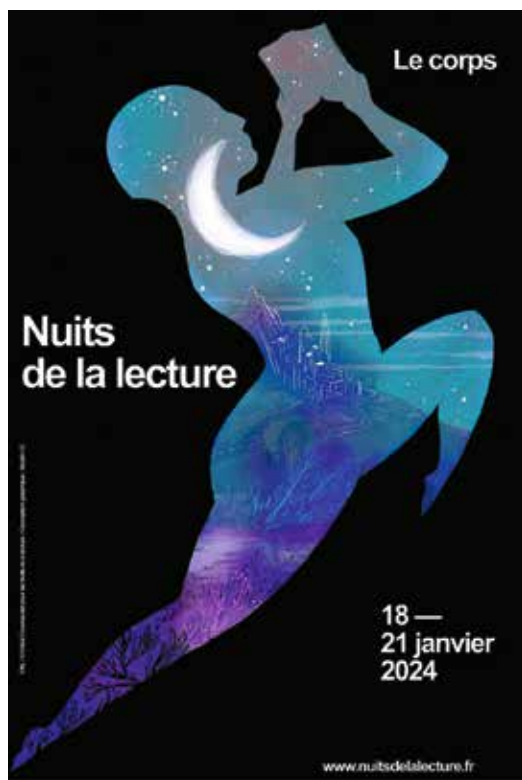
**CONTRIBUEZ
À LA RÉNOVATION
DES ATELIERS LORIN**

Faites un don sur :
www.fondation-patrimoine.org/85224



Un mois sous le signe de la lecture

Dans le cadre de la deuxième « Nuit de la lecture », initiée par le ministère de la Culture, la méd'IAthèque l'Apostrophe vous a concocté le samedi 20 janvier de 18 h à 20 h 15 un programme festif et convivial. L'occasion de découvrir le lieu dans une ambiance plus feutrée que celle de la journée et de réaffirmer la place essentielle de la lecture et de la culture pour tous.



Programme

SEMI-MARATHON MULTILINGUE DE LECTURES

De 17 h à 18 h 30

Venez participer à notre premier semi-marathon multilingue de lectures, comptines, poèmes, contes, et autres histoires courtes. Petits et grands sont les bienvenus pour ce moment de partage convivial. Pour tenir la durée escomptée, venez nombreux !

► L'Apostrophe, espace Jeunesse

ESCAPE GAME

De 18 h à 20 h 15

Avec l'association chartraine La Confrérie des joueurs furtifs, parcourez les étages de la méd'IAthèque dans une ambiance nocturne pour résoudre les énigmes d'un escape game.

Arriverez-vous à vous échapper avant la fermeture ?

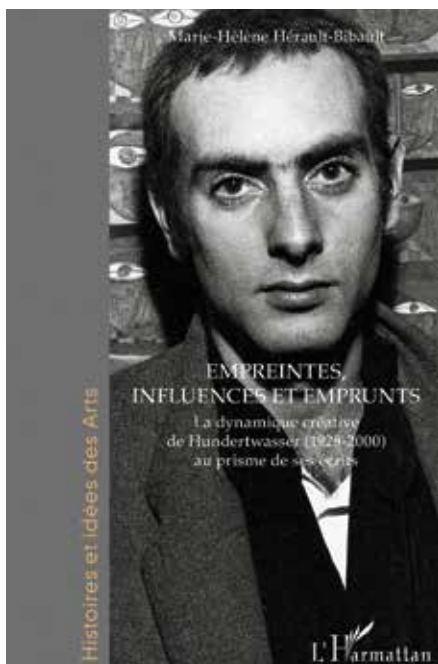
Durée : 45 minutes environ
Pour tout public

► Départ de l'accueil

EXPO TEA-TIME

De 18 h 15 à 20 h

À l'occasion de l'ouverture de l'exposition « Les Routes du thé », participez, grâce aux poèmes de Christophe Goarant Corrêa-de-Sá, à un voyage poétique, historique, culturel et sensoriel d'Orient en Occident autour de cette boisson millénaire, entre tradition et modernité. Vivez expérience inédite en écoutant l'auteur tout en sirotant un thé. Pensez à apporter votre tasse dans un esprit éco-responsable.



Florian Gazan (photo Céline Nieszawer)

Né de mère française et de père brésilien, le poète et dramaturge Christophe Goarant Corrêa-de-Sá enseigne l'anglais à Chartres. Il collabore également à de nombreuses revues.

► L'Apostrophe, accueil

Livres racontés aux enfants

LES MINI-MERCREDIS

Mercredi 10 janvier, de 10 h 30 à 11 h

Mini-mélo d'histoires pour les 0-3 ans.

► L'Apostrophe, espace Petite enfance

MÉLI-MÉLO D'HISTOIRES

Les mercredis 10, 17, 24 et 31 janvier de 17 h à 17 h 15

► L'Apostrophe, espace Petite enfance

RONDE DES HISTOIRES

Samedi 20 janvier à 11 h

La Moufle et autres contes d'entraide

À partir de 4 ans

Inscriptions au 02 37 88 45 20

Places limitées.

► Bibliothèque Louis-Aragon

HISTOIRES DE LA CABANE

La magie du livre

Samedi 27 janvier, 10h30

À partir de 4 ans.

Inscriptions sur place

ou au 02 37 23 42 00

à partir du samedi 18 décembre

Places limitées

► L'Apostrophe, Cabane

Rencontres et signatures

MARIE-HELENE HERAULT

BIBAUT

Samedi 13 janvier à 15 h 30

Agrégée d'allemand, docteur en langues, littératures et civilisations germaniques, Marie-Hélène Héroult Bibault présente « Hundertwasser : la route qui va de Normandie à Paris passe par Chartres... », où elle tisse des liens entre les œuvres picturales, architecturales et écologiques de l'artiste autrichien Hundertwasser (1928-2000) et sa ferme, située à quelques kilomètres de Nogent-Le-Rotrou.

Vente-dédicace à l'issue de la rencontre.

► Auditorium de l'Apostrophe

FLORIAN GAZAN

Samedi 27 janvier de 14 h à 15 h

Personnalité médiatique connue du grand public en tant que sociétaire des Grosses Têtes sur RTL, Florian Gazan est aussi une plume. Il est en effet journaliste sportif à L'Équipe et surtout l'auteur de nombreux manuels ludiques de culture générale, d'un livre sur le destin hors norme du tennisman play-boy américain Vitas Gerulaitis et d'un très réussi exercice d'autoflagellation avec son roman *Ibysses*, où il raconte comment il a tenté de recoller les morceaux d'une vie qui venait d'exploser en plein vol.

► Sur réservation
Inscription en ligne sur mediatheque.chartres.fr
à partir du 6 janvier
L'Apostrophe, auditorium
La rencontre sera suivie d'une séance de dédicaces à la librairie l'Esperluète de 15 h à 16 h 30

THÉÂTRE DE CHARTRES

À LA LIGNE (FEUILLETS D'USINE)

Mardi 9 janvier
à 14 h 30 et 20 h 30

Théâtre

Caliband théâtre

Tout public à partir de 10 ans
À la façon d'un Chaplin dans Les Temps modernes, Cette chronique autobiographique d'un ouvrier-poète, employé intérimaire dans les conserveries de poissons bretonnes, propose une plongée vertigineuse dans l'univers assourdissant et les cadences infernales des forçats de l'industrie agro-alimentaire.



| Artus



| Florence Foresti

FLOATING FLOWERS

Mardi 16 janvier à 20 h 30
Danse

GRANDE SALLE

Compagnie B.Dance

Création du chorégraphe Po-Cheng Tsai, *Floating Flowers* s'inspire d'une cérémonie bouddhiste taïwanaise, au cours de laquelle des lanternes flottantes servent à adorer les divinités, à chasser la malchance et apporter le bonheur mais aussi à transmettre les souhaits et à rendre hommage aux défunts.

CONCERT DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE CHARTRES

Samedi 20 janvier à 20 h 30

GRANDE SALLE

ARTUS : ONE MAN SHOW

Mardi 23 janvier à 20 h 30

Théâtre d'humour

GRANDE SALLE

Dans ce nouveau spectacle Artus ne dépassera pas les limites,

puisqu'il n'en a aucune ! Révélé dans l'émission *On n'demande qu'à en rire* de Laurent Ruquier, il enchaîne depuis 2015 les « seul-en-scène » et les apparitions au cinéma et à la télévision. Avec, en point d'orgue, son personnage de Jonas Maury dans la série culte *Le Bureau des Légendes*.

COMPLET

FLORENCE FORESTI : BOYS BOYS BOYS

Samedi 27 janvier à 20 h 30

Théâtre d'humour

GRANDE SALLE

Florence Foresti est de retour avec un nouveau spectacle événement : *Boys Boys Boys* ! Dans ce one-woman show intime, drôle et percutant, l'humoriste aborde avec son énergie débordante et impertinence sa nouvelle vie de femme célibataire presque quinquagénaire, la vie

de maman, son rapport avec les hommes, le féminisme...sans tabous.

COMPLET

BALLET JULIEN LESTEL RENCONTRES

Mardi 30 janvier à 20 h 30

Danse

GRANDE SALLE

Créé en janvier 2007, le Ballet Julien Lestel regroupe aujourd'hui regroupe douze danseurs issus d'horizons différents.

« *Ma recherche est centrée sur la création d'une gestuelle fluide sans retenue, mais aussi de mouvements brisés avec rupture de rythme afin que le spectateur puisse être emmené vers une émotion et en même temps entraîné dans une dynamique où se côtoient puissance, sensualité et poésie mises en valeur par les interprètes* », dit-il.

Au programme en janvier



**CONCERT DE L'ORCHESTRE
SYMPHONIQUE DE CHARTRES**
Samedi 20 janvier à 20 h 30
THÉÂTRE DE CHARTRES
GRANDE SALLE

Dirigé par Fabrice Héricourt

Au programme :

Ouverture du Barbier de Séville, de Rossini

Concerto pour clarinette n°2, de Weber,
avec Jean-Luc Grare à la clarinette

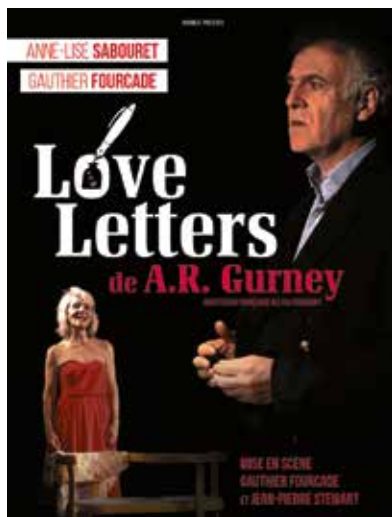
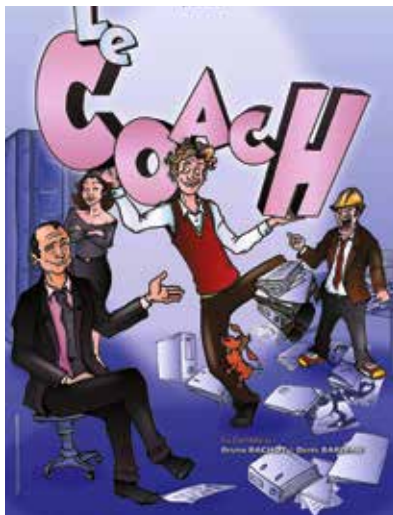
Symphonie n°8, de Dvorak

► **Réservations**

02 37 23 42 79

Tarifs : 13 € et 8 €

TOUTE L'ACTU DES THÉÂTRES



THÉÂTRE PORTAIL SUD

LE COACH

**Mercredi 10, jeudi 11, vendredi 12
et Samedi 13 janvier à 21 h
et samedi 13 janvier à 17 h**

De Bruno Bachot et Denis Bardiau
Avec Fred Lecat, Jean-Luc
Voyeux, Philippe Roux et Armonie
Coiffard

Mise en scène de Bruno Bachot

LE OFF - SALLE 1

Patrick ne sait pas dire non et son patron et sa famille profitent de sa gentillesse. Par ailleurs, il n'arrive pas à déclarer sa flamme à sa jolie collègue de bureau. Prenant son courage (et son chéquier) à deux mains, il décide alors d'engager un coach réputé. C'est là que les vrais ennuis commencent ! Une comédie trépidante, thérapeutique et tellement tonique !

LOVE LETTERS

**Judi 1^{er}, vendredi 2
et samedi 3 février à 21 h
et samedi 3 février à 17 h**

D'Albert Ramsdell Gurney
Avec Gauthier Fourcade
et Anne-Lise Sabouret
Mise en scène de Jean-Pierre
Stewart

LE OFF - SALLE 3

Tout au long de leur vie, Melissa et Andy se sont aimés par correspondance, sans jamais pouvoir être réunis. Le destin, la vie, les rencontres les ont rapprochés puis éloignés. Au fil de leurs échanges, on ressent l'amitié taquine de l'enfance, la passion adolescente, la complexité des sentiments mêlée aux espoirs et désillusions de l'âge adulte. Un superbe huis clos admirablement mené par les deux comédiens.

► Réservations
02 37 36 33 06
theatreportailsud.com
Tarifs : 19 € et 15 €

THÉÂTRE EN PIÈCES

HILDA

**Vendredi 19
et samedi 20 janvier à 20 h 30
et dimanche 21 janvier à 17 h**

De Marie Ndiaye
Compagnie Théâtre en Pièces
Avec Mélanie Pichot, Fabien
Moïny et Aude Béars

LE OFF

En quête d'une femme pour s'occuper de la maison, des enfants, et lui tenir compagnie, une bourgeoise de province engage Hilda. Si elle n'a pas l'intention d'en faire sa bonne à tout faire, elle entend l'éduquer et lui apprendre à penser. Mais elle va se heurter à la sourde résistance de la jeune femme.

► Réservations
02 37 33 02 10
Tarifs : 15 € et 11 €
theatre-en-pieces@wanadoo.fr



Pompes funèbres Bémot



Yves Jarnait

THÉÂTRE DU SEUIL

YVES JARNAIT
EN SOLO

Vendredi 25 janvier à 20 h 30

Chanson

THÉÂTRE DU SEUIL

Imperméable aux modes, Yves Jarnait est l'un des grands auteurs-compositeurs français d'aujourd'hui, lui qui défend depuis vingt ans une chanson réaliste authentique comme aucune autre. Guitare et textes à fleur de peau, il chante, sans superflu ni détour, la vie, les doutes et les indignations qu'elle suscite, les tragédies et les

bonheurs qu'elle offre, racontant la solitude, les bars, la culture ouvrière, les soirs de cuite, l'amour, la mélancolie dont on dit qu'elle « transforme les vicissitudes de la vie en hymne pour les humbles ».

► **Théâtre du Seuil**
13, rue Saint-Julien
07 64 27 93 47
Réservations
theatreduseuil.com
info.theatreduseuil@gmail.com
ou Fnac, carrefour...
Tarifs : 20 €

THÉÂTRE DU DÉTOUR

**MOTS GOURMANDS,
LITTÉRATURE & GOURMANDISE**

Samedi 27 janvier à 11 h

Par Bruno de Saint-Riquier
et Antoine Marneur

LE OFF

Il faut attendre le XIX^e siècle et la plume d'écrivain honorable pour que la gourmandise prenne ses lettres de noblesse et devienne synonyme de gourmet. Aujourd'hui, de Brillat-Savarin à Jean Pierre Coffe en passant par Alexandre Dumas, on ne compte plus les auteurs qui ont voulu nous initier au grand art

du bien manger. Notre Lectorale vagabondera parmi ces illustres gourmands.

► **Informations**
06 16 09 71 15

COMPAGNIE CAVALCADE

POMPES FUNÈBRES BEMOT

Vendredi 19

et samedi 20 janvier à 20 h 30

Compagnie Cavalcade

LE OFF - SALLE 1

La patronne d'un salon funéraire rural s'efforce de maintenir à flot l'entreprise familiale avec l'aide de son fidèle employé. Mais l'arrivée d'une stagiaire et les funérailles inattendues d'une star de la chanson vont venir bouleverser leur quotidien.

► **Réservations**
06 31 65 91 20
leoff-chartres.fr
Tarifs : 18 € et 13 €

► **Le OFF**
10, avenue Jehan-de-Beauce
Renseignements et réservations :
leoff-chartres.fr
contact@leoff-chartres.fr
02 37 23 42 53

Un projet pédagogique épanouissant

En lien avec la première partie de l'exposition « Les nouveaux héros. Paul Richer et la sculpture du travail », labellisée d'« intérêt national », qui a eu lieu au musée des Beaux-Arts du 23 septembre au 31 décembre dernier, de nombreux établissements scolaires (de la maternelle au lycée) de la Ville, de l'agglomération et du département ont participé à un projet pédagogique dont l'objectif était de consolider le lien entre l'éducation nationale et le musée.

Leur travail a abouti à une exposition de leurs créations, du 15 au 31 décembre, où sculptures, dessins, croquis et photos ont été présentés aux parents et au public.

Par ailleurs, les élèves spécialisés en « histoire des arts » du collège Victor-Hugo se sont mués dans la peau de médiateurs pour expliquer aux visiteurs le contenu des œuvres de Paul Richer.



Le vernissage de l'exposition des établissements scolaires a eu lieu le 14 décembre, en présence des élèves, des parents et des enseignants.

Au total, plus de 1 000 élèves du territoire et 100 enfants du Relais petite enfance ont visité l'exposition Paul Richer, dont la seconde partie se déroulera du 16 mars au 16 juin.

PETITE ENFANCE

Les maternelles découvrent les œuvres de Paul Richer

Le mardi 28 novembre dernier, 19 élèves de petite et moyenne section de l'école maternelle Annie-Fournier se sont rendus au musée des Beaux-Arts pour découvrir l'exposition consacrée à Paul Richer, à l'occasion du partenariat mis en place entre les écoles, les crèches et le musée.

« Grâce aux explications de Grégoire Hallé, le conservateur du musée des Beaux-Arts, les enfants ont pu développer leurs connaissances et leur sens de l'observation pendant la visite à travers leur écoute et leur curiosité, a remarqué Dominique Dutartre, adjointe en charge des Affaires scolaires et de la Petite enfance. Ce projet a permis aux enfants de connaître le musée et aux parents de venir découvrir l'exposition en famille. »



Dominique Dutartre, adjointe en charge des Affaires scolaires et de la Petite enfance, avec les enfants de l'école maternelle Annie-Fournier, entourée par leur enseignante et Grégoire Hallé, conservateur du musée des Beaux-Arts.

La lumière enchante le musée des Beaux-Arts

Du 20 janvier au 18 février, le musée des Beaux-Arts accueillera l'exposition « En lumière », des productions réalisées dans le cadre de l'enseignement des arts plastiques du dispositif académique « À pied d'œuvre – Biennale d'arts plastiques ».



Tous les deux ans, l'académie Orléans-Tours organise une exposition d'arts plastiques permettant de valoriser les démarches et productions des élèves du département d'Eure-et-Loir.

Après Châteaudun et Dreux, l'édition 2024 de la Biennale d'arts plastiques se déroulera au musée des Beaux-Arts, du 20 janvier au 18 février.

Ce sont ainsi 27 établissements scolaires, collèges et lycées, qui ont uni leurs forces pour concevoir cette exposition consacrée à la lumière, un thème si cher à la Ville.

Par le biais du dispositif académique, cet événement témoigne des liens de plus en plus étroits qui unissent le musée des Beaux-Arts et les acteurs de l'éducation nationale.

En effet, la première partie de l'exposition Paul Richer a permis de renouer des contacts avec les établissements scolaires de tous degrés, et de faire en sorte que les élèves puissent profiter de visites guidées mais également de temps de création, tant au musée qu'en classe.



COMPARTIMENT N°6

**Mardi 9 janvier
à 20 h 30**

De Juho Kuosmanen
(Finlande, 2021, 1h42, vostf)

**Cinéma Les Enfants
du Paradis**

Une jeune Finlandaise, qui a pris un train à Moscou pour se rendre sur un site archéologique dans l'océan Arctique, est contrainte de partager son compartiment avec un inconnu. Cette cohabitation et d'improbables rencontres vont peu à peu rapprocher ces deux êtres que tout oppose.



JEANNE
ET LE GARÇON
FORMIDABLE

**Jeudi 25 janvier
à 20 h 30**

D'Olivier Ducastel
et Jacques Martineau
(France, 1988, 1h33)

**Cinéma Les Enfants
du Paradis**

Avec Mathieu Demy
et Virginie Ledoyen
Alors que Jeanne,
réceptionniste dans une
agence de voyages, pensait
avoir trouvé l'homme de sa
vie, celui-ci disparaît quand il
apprend qu'il est atteint du sida.
Elle tente alors de le retrouver.



PIERRE FEUILLE PISTOLET

**Vendredi 26 janvier
à 20 h 30**

De Maciek Hamela
(France, Pologne, Ukraine, 2023,
1h25)

**Cinéma Les Enfants
du Paradis**

Un van polonais sillonne les routes d'Ukraine. À son bord, Maciek Hamela évacue des habitants qui fuient leur pays depuis l'invasion russe. Le véhicule devient alors un refuge éphémère, une zone de confiance pour des gens qui n'ont plus qu'un seul objectif : retrouver une possibilité de vie pour eux et leurs enfants.

CHARTRES INTERNATIONAL

Stages d'anglais pour collégiens et lycéens

Du lundi 26 février au vendredi 1^{er} mars, Chartres international organise un stage d'anglais pour collégiens et lycéens qui a pour objectifs, avec l'aide de supports audio et vidéo, de consolider les connaissances déjà acquises et d'améliorer la compétence générale et l'aisance de l'expression et de l'écoute.

Collégiens

Du lundi 26 février au vendredi 1^{er} mars de 10 h 30 à 12 h 30

Lycéens

Du lundi 26 février au vendredi 1^{er} mars de 13 h 30 à 15 h 30

► Informations et inscriptions
contact@chartresinternational.com
09 54 68 07 35
Coût du stage : 100 €
Dans la limite des places
disponibles



Cérémonie du 5 décembre



Élisabeth Fromont a déposé une gerbe de fleurs en hommage aux combattants.

Le mardi 5 décembre, devant le mémorial départemental aux anciens combattants d'Afrique du Nord de la butte des Charbonniers, la Ville a rendu hommage aux morts pour le France lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. La cérémonie s'est déroulée en présence notamment d'Élisabeth Fromont, 1^{re} adjointe, et d'Hervé Jonathan, préfet d'Eure-et-Loir.



Élisabeth Fromont en compagnie d'un ancien combattant décoré pour l'occasion.



Mise en place d'un enclos épiscopal à Chartres (VI^e-XV^e s.)



Chartres, ville épiscopale

Au commencement, Trèves

Ce que l'on nomme enclos ou groupe épiscopal prend forme à Trèves au IV^e siècle avec l'empereur Constantin (306-337) qui en 313 autorise le culte chrétien. L'évêque de Trèves élève alors une première basilique, que son successeur intègre à un groupe de quatre basiliques et un baptistère. La Grande église, où l'évêque siège sur sa « cathèdre », s'entoure d'églises satellites dédiées à Marie, au premier martyr Étienne et à des saints locaux. Elles accueillent le culte et les aspirants au baptême. La nuit de Pâques, l'évêque baptise : triple immersion collective dans la piscine du baptistère et procession jusqu'à la Grande église.

Siège épiscopal de Chartres

C'est sans doute au IV^e siècle qu'est fondé l'évêché de Chartres, suffragant de la province ecclésiastique de Sens, elle-même formée sur un évêché du I^{er} siècle érigé en archevêché au III^e siècle, promu primate des Gaules et dominé par Trèves, capitale impériale.

| La Grande église et l'église Saint-Étienne ou Saint-Jean.

Premiers évêques de Chartres et leur chapitre

Chartres disputant à Sens l'antériorité de son évangelisation et de son siège épiscopal, les noms de ses premiers évêques sont incertains. Les premiers titulaires attestés sont Adventus (Aventin), qui souscrit au concile d'Orléans en 511 ; Sévère, ancien évêque de Trèves (conciles d'Orléans, 533, 538, 541) ; Arbogaste, comte de Trèves, qui vers 480 occupe le siège de Chartres.

Une assemblée du chapitre cathédral est mentionnée dès l'ère carolingienne.

Programme monumental chartrain

Grande église

Vers 551-566, les évêques Lubin et Calétric esquissent l'enclos épiscopal mérovingien de « Sainte Marie ». Destructures et reconstructions s'enchaînent : l'église carolingienne (743), reconstruite en 858 puis en 962 ; l'église romane (1020-1024-1037) ; l'église gothique (1194-1250).

Églises satellites

Parallèlement à la Grande église, côté nord, on bâtit une église dédiée à Saint-Serge-et-Saint-Bacche. Avec ses trois sarcophages des VI^e-VII^e siècle (dont celui de Calétric † v. 573), même déplacés et réutilisés, son origine semble ancienne : plan basilical, triple abside, ouvertures en plein cintre. Chaque abside contient un autel : au centre, dédié aux saints Serge et Bacche, au nord à saint Martin, au sud à saint Nicolas. L'édifice sert-il d'église paroissiale avant Sainte-Foy ? En 1190, l'évêque Renaud de Mouçon la cède au chapitre cathédral, qui en 1702 la donne à l'évêque Godet, lequel la démolit en 1704.



Saint-Serge et Saint-Bacche.



L'ancien palais épiscopal.

De même, côté sud, on élève la chapelle Saint-Etienne, érigée en collégiale en 1069 et donnée en 1099 à l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée. En 1568, lors du siège de Chartres, les moines s'y réfugièrent et reconstruisent une nouvelle église (1640), dont subsistent la nef et le portail occidental (rue des Acacias).

Deux saints syriens

Selon Grégoire de Tours, leur culte arrive dans nos régions à l'époque mérovingienne, et des reliques des deux saints suivent

au VII^e siècle. Un inventaire de 1682 mentionne dans une châsse de la cathédrale « deux os des bras de saint Serge et saint Bacche, martyrs, dont les extrémités sont jointes ensemble par des viroles d'argent », où on lit : « Serge et Bacche frères martyrs ». Mais le peuple les oublie et en 1387 leur nom fait place à celui de saint Nicolas.

Serge et Bacche sont des officiers militaires romains secrètement chrétiens. Serge, officier supérieur, commande avec son adjoint Bacchus une troupe



Les colonnes de l'ancienne Aumône Notre-Dame.



Loëns, superposition de la grange sur le cellier

d'élite barbare sur la frontière de l'empire Parthe. En 303, tous deux refusent de sacrifier aux dieux romains et sont torturés : Bacchus meurt le premier tandis que Serge est de nouveau supplicié puis décapité. Une ville est renommée Sergiopolis et son église conserve des reliques de Serge. Rome, Constantinople, la Syrie, Angers, Pourrain (89) les honorent. La Syrie et l'Arabie chrétiennes, ainsi que les nomades du désert les vénèrent comme leurs protecteurs.

Baptistère

À ce jour, il n'a pas été localisé : ou il reste à découvrir, ou il n'a pas été construit. En effet, la construction de baptistères isolés cesse après 789 quand le baptême individuel d'enfants par effusion met fin au baptême collectif d'adultes par immersion. En 1702, des découvertes lors de la construction d'une glacière entre la cathédrale et l'abside de Saint-Serge-Saint-Bacche, puis en 1877 lors de travaux dans la cour de la sacristie, firent espérer une localisation.

Logis de l'évêque et du vidame

En 1090, l'évêque Yves (1090-1115) fait construire un hôtel épiscopal en pierre s'ouvrant rue Muret, avec école épiscopale et « officialité » (tribunal ecclésiastique, prisons).

Des traces sur le mur Est de la chapelle Saint-Piat rappellent le logis fortifié du vidame de Chartres, érigé au X^e siècle. Plus tard, abandonné par les vidames, il est loué, puis cédé à l'évêque d'Estampes qui le démolit en 1638.

Logis des chanoines, chapelle Saint-Piat, cimetière Saint-Jérôme

Au XI^e siècle les chanoines bâtissent autour de la grande église et de ses trois places des

maisons qui forment un cloître et sacralisent l'enclos épiscopal en l'isolant de la ville. L'acte capitulaire du 3 juillet 1358, prescrit la consécration de la chapelle Saint-Piat et la bénédiction du cimetière plus tard nommé Saint-Jérôme.

Aumône Notre-Dame

La plus ancienne date attestée est 1070, celle d'une donation de la comtesse Berthe à l'Aumône ou Maison-Dieu, qui accueille les « pauvres pèlerins » ou « pauvres passants », enfants abandonnés, malades... Le chapitre délègue des prêtres et des sœurs aux soins des hôtes. En 1134, l'Aumône est détruite par l'incendie de la ville et reconstruite. En 1194, touchée par celui de la cathédrale, elle est encore reconstruite, en style gothique comme la cathédrale. La salle Saint-Côme, divisée en trois travées et décorée de stucs vers 1230, est démolie en 1867.

Loën (danois, la grange), héritage viking ?

Chronique : « Au costé septentrional de l'église de Nostre-Dame, hors le cloistre, se voit un enclos de bâtiment qui consiste en deux corps : l'un à trois combles [...] où sont deux grands greniers et deux grandes salles qui servoient à resserrer les grains et les vins des chanoines lorsqu'ils vivoient en communauté ou que leur revenu estoit receu en commun ; l'autre corps du bâtiment, du costé gauche, le long de la cour, contient les prisons et le lieu où se rend la justice du juge du chapitre appelé Maire de Loën. »

Laissons l'archiviste Maurice Jusselin conclure :

« Si quelque monument reste à découvrir, baptistère ou autre, ce sera peut-être le hasard d'un travail de canalisation qui nous mettra sur la voie » (1962).



L'enclos épiscopal, représentation anonyme avant 1868

Juliette Clément

Société archéologique d'Eure-et-Loir (SAEL)
Sources : BnF, AD 28, BMChartres, Médiathèque L'Apostrophe, fonds SAEL.

Cl. Fonds SAEL, BnF, J. Clément
À suivre : Construction d'une ville : les Entrées de ville (XIII^e-XXI^e s.)

COMPTE RENDU SUCCINCT

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Maire

DESIGNE Madame Emmanuelle FERRAND Secrétaire de séance,

Etaient présents : Mme Agnès VENTURA, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Martine MOKHTAR, M. Fabien STANDAERT, M. Jean-François PLAZE, Mme Brigitte COTTEREAU, M. José ROLO, Mme Isabelle VINCENT, M. Boris PROVOST, Mme Isabelle MESNARD, M. Quentin GUILLEMAIN, M. Patrick AUDAT, M. Jean-Michel BAZIN, Mme Sophie BEUREL, Mme Laurence JOLY, M. Jean-François BRIDET, Mme Maria JEHL-CHEDEVILLE, M. Patrick GEROUDET, Mme Geneviève CRESSAN, Mme Elisabeth FROMONT, Mme Sophie GORET, M. Olivier MAUPU, M. Jean-Pierre GORGES, M. Richard LIZUREY, M. Franck MASSELUS, Mme Jacqueline MARRE, Mme Emmanuelle FERRAND, Mme Sophie AMMEUX-TUDRYN, M. Alain CONTREPOIS, M. Guillaume BONNET, Mme Karine DORANGE, Mme Lucie M'FADDEL.

Etaient représentés : M. Christophe CAPLAIN par pouvoir à Mme Sophie AMMEUX-TUDRYN, Mme Céline DEVENDER par pouvoir à Mme Karine DORANGE, M. Yves CUZIN par pouvoir à Mme Sophie BEUREL, M. Daniel GUERET par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, M. Laurent LHUILLERY par pouvoir à Mme Emmanuelle FERRAND.

Était absent : M. Ladislav VERGNE.

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 octobre 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

SERVICES À LA POPULATION

1 Approbation du Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée des Beaux-Arts de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE le Projet Scientifique et Culturel du musée des Beaux-Arts.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs au Projet Scientifique et Culturel du musée des Beaux-Arts.

FINANCES ET PROSPECTIVE

2 Décision modificative 2 - 2023 - Budget principal et budgets annexes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mme VINCENT

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal et du budget annexe pour le budget 2023, tel que présenté en annexe.

APPROUVE le versement de la subvention d'investissement (participation d'investissement)

vers le budget annexe aménagements. Une majoration de l'enveloppe à hauteur de 800 000 €

est prévue dans la DM n°2. Le montant de la subvention 2023 passe donc à 1 800 000 € (montant maximum).

PRECISE que la subvention d'investissement correspond au montant maximum à verser. Celle-ci peut être inférieure, au vu du réalisé.

PRECISE qu'une Autorisation de Programme (AP) est prévue pour le nouveau site du Centre Technique Municipal (CTM). Un rapport spécifique est inscrit dans l'ordre du jour de l'assemblée. Un phasage de crédit de paiement autorise pour 2023 et 2024 la collectivité à réaliser plusieurs dépenses d'investissement.

3 Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) - création d'une AP

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mmes DORANGE, VINCENT

APPROUVE la création de l'AP/CP 23CTM21 pour l'acquisition du site (futur CTM Avenue Eiffel à CHARTRES), études et travaux, les différents frais liés au déménagement et à l'intégration dans le futur CTM ; le montant de l'AP est fixé à 12 620 000 € TTC ; le phasage des crédits de paiement est prévu dans le tableau inséré ci-dessous :

	Montant AP	2023	2024
23CTM21 NOUVEAU SITE CTM - ACQUISITION + TRAVAUX	12 620 000	525 000	12 095 000

Des crédits de paiement sont prévus en 2023 dans le cadre du budget et de sa Décision

CONSEIL MUNICIPAL

modificative ;

RAPPELLE qu'un règlement financier a été adopté par la Ville de Chartres dans le cadre de la M57 et notamment des AP-CP. Il n'existe pas de Restes à Réaliser en Investissement (RAR) sur les AP, les crédits de paiement sont inscrits tous les ans selon les phasages prévus ou votés en séance. Pour les lignes de crédits en investissement qui ne sont pas couvertes en AP/CP, les restes à réaliser en investissement sont effectués normalement et pour la totalité de la somme selon l'engagement effectué ;

AUTORISE le Maire ou son représentant pour la signature éventuelle de documents liés à ce dossier.

4 Exécution du budget 2024 - Ouverture des crédits d'investissements

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité , 6 abstentions , 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mme VINCENT

AUTORISE pour l'exercice 2024, dans l'attente du vote du budget primitif, l'ouverture de crédits d'investissement correspondant à 25 % des crédits des dépenses d'investissement du budget de l'exercice 2023. La répartition par budget et par chapitre est indiquée dans les tableaux ci-après.

AUTORISE le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits d'investissement ouverts aux budgets précédents non compris les reports de crédits, AP/CP et les crédits afférents au remboursement de la dette.

PRECISE que pour les autorisations

de programme, la limite de mandatement correspond aux crédits de paiement alloués sur l'exercice dans le cadre des phasages prévus (et notamment pour l'AP 23CTM21).

5 Tarifs généraux de la Ville de Chartres pour 2024 - grilles tarifaires 2024 - gratuité au Musée des Beaux Arts pendant les vacances de Noël 2023-2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour , 6 voix contre , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE les tarifs des services généraux de la ville de Chartres pour l'année civile 2024 et selon les indications fournies dans les grilles tarifaires jointes ;

ACCEPTTE le « *PASS CULTURE* » sur les différents sites culturels de la ville de Chartres et selon les conditions vues avec la Direction des Affaires Culturelles et la convention signée. Ce « *moyen de paiement* » PASS CULTURE sera donc autorisé dans les Régies municipales ou directement dans les comptes de la collectivité et sur le compte du TRESOR PUBLIC (sans utiliser une régie et dans l'objectif de faciliter et simplifier les transactions) ;

AUTORISE pour les vacances de Noël 2023-2024, un accès gratuit au musée des Beaux-Arts de Chartres et durant la période du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus ; un large public pourra ainsi découvrir l'exposition Paul RICHER et la sculpture au travail ;

PRECISE que cette variation des tarifs est liée aux évolutions des prix constatées dès 2022 et 2023 (inflation, marchés et achats

divers, énergie et gaz notamment) ;

PRECISE que les grilles tarifaires seront communiquées au Comptable Public et aux différents régisseurs éventuellement concernés.

PRECISE que des tarifs pourront être ajoutés par décision du Maire ou par une autre délibération selon les instances prévues et les événements ou manifestations organisés par les directions concernées.

6 Conventions de délégation de service public des stationnements souterrains Cœur de ville et Pôle Gare - Approbation des tarifs 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour , 1 voix contre , 4 abstentions , 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, M. CAPLAIN, Mme AMMEUX-TUDRYN

APPROUVE les tarifs des stationnements souterrains (Deux délégations de service public : Cœur de Ville et Gare) à compter du 1^{er} janvier 2024 selon l'annexe ci-jointe.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

7 Convention de partenariat - Sponsoring - Fête de la lumière 2023 (16 et 17 septembre 2023)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 32 voix pour , 5 voix contre , 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE le principe et le projet de convention de partenariat – sponsoring avec la SAS SYNELVA et

CONSEIL MUNICIPAL

dans le cadre de la manifestation « Fête de la lumière 2023 » les 16 et 17 septembre 2023 ;

ACCEPTÉ le projet pour un montant de 200 000 € et la refacturation de dépenses 2023 liées à l'évènement organisé durant les 16 et 17 septembre 2023 ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention jointe et les éventuels documents liés à ce dossier.

8 Convention de soutien ' Communes et groupements communaux ' pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, avec CITEO

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE la convention entre la Ville de Chartres et CITEO, pour la durée de l'agrément.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

PRECISE que la recette sera constatée sur la section de fonctionnement du budget de la Ville de Chartres, exercice 2023.

9 Forfaits Post-Stationnement - Rapport annuel - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

PREND ACTE du rapport annuel 2023 des Recours Administratifs

Préalables Obligatoires « RAPO » se rapportant au stationnement payant sur voirie.

APPROUVE la convention avec l'ANTAI pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

10 Concession de service public pour la gestion du camping de la Ville de Chartres - tarifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, ROLO

APPROUVE la création de nouveaux tarifs et la grille tarifaire 2024 jointe

11 Délégation de Service Public des Activités Enfance - Protocole indemnitaire - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mme JEBLI-CHEDEVILLE

APPROUVE le protocole indemnitaire fixant le montant de la compensation financière à 192 805,45 € pour prise en compte de l'impact économique de l'ouverture de l'annexe du Rigéard, de l'évolution de la convention collective nationale de l'Animation (ECLAT), des effets de la crise sanitaire et de l'inflation des prix

pour les années 2020 à 2022, sur le contrat de concession de service public activité « Enfance » de la Ville de Chartres conclu avec l'association AD PEP 28.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le protocole indemnitaire lié à la concession de service public pour la gestion de l'activité « Enfance ».

12 Convention de délégation de Service Public des Activités Enfance - Avenant 2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 30 voix pour, 6 voix contre, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mme JEBLI-CHEDEVILLE

APPROUVE l'avenant 2 au contrat de concession de service public pour les activités enfance ayant pour objet de modifier et réviser les tarifs 2024 et l'annexe 5 de la convention.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

13 Impasse des Herses - cession d'une parcelle non bâtie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mme JEBLI-CHEDEVILLE

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée section AN n°54, d'une superficie de 36 m², située impasse des Herses au prix de 1 500 € net vendeur auprès de la

CONSEIL MUNICIPAL

SCI des Saints Pères ou de toutes personnes morales ou physiques pouvant s'y substituer.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents à intervenir.

RESSOURCES HUMAINES

14 Rapport Social Unique 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mmes JEBLI-CHEDEVILLE, MARRE

APPROUVE le Rapport Social Unique 2022.

15 Convention portant mise en œuvre de services communs entre la Ville de Chartres et Chartres métropole - Avenant 8

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mme JEBLI-CHEDEVILLE

APPROUVE l'avenant n° 8 à la convention portant mise en œuvre de services communs entre la Ville de Chartres et Chartres métropole

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

16 Recensement de la population - année 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne

prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mmes JEBLI-CHEDEVILLE, DUTARTRE

DECIDE de recruter onze agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population chartraine en 2024.

FIXE la rémunération 2024 (montants nets) des agents recenseurs, du coordonnateur et du coordonnateur adjoint recrutés aux taux fixés ci-dessous :

- Agents recenseurs

Bulletin individuel (montant unitaire) 1.50 €

Feuille de logement (montant unitaire) 1.50 €

Dossier d'adresse collective (montant unitaire) 1.00 €

Feuille adresse non enquêtée (montant unitaire) 1.00 €

Feuille logement non enquêté (montant unitaire) 1.00 €

Séance de formation (montant unitaire) 20.00 €

Tournée de reconnaissance (montant forfaitaire) 20.00 €

Frais de déplacement (montant forfaitaire) 120.00 €

- Coordonnateur et du coordonnateur adjoint

Indemnité coordonnateur (montant forfaitaire) 150.00 €

Indemnité coordonnateur adjoint (montant forfaitaire) 120.00 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes y afférents.

17 COS - Convention d'objectifs 2024-2025-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mmes JEBLI-CHEDEVILLE, FERRAND

APPROUVE la convention d'objectifs 2024-2025-2026

AUTORISE le versement de la subvention d'un montant de 178 000 € au COS.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et tous les actes y afférents.

18 Amicale - Convention d'objectifs 2024-2025-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, CAPLAIN, Mme JEBLI-CHEDEVILLE

APPROUVE la convention d'objectifs 2024-2025-2026

AUTORISE le versement de la subvention d'un montant de 65 000 € à l'Amicale.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et tous les actes y afférents.

19 Déplacement de Maria JEBLI-CHEDEVILLE aux Rencontres Européennes de l'AVPU à Metz

Pour le débat et le vote Mme JEBLI-CHEDEVILLE est sortie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en

CONSEIL MUNICIPAL

avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE : la prise en charge des frais réels engagés, dans la limite de 600€, par Madame Maria JEBLI-CHEDEVILLE, adjointe au Maire chargée de la Démarche Eco-Ville à l'occasion de ce déplacement à Metz du 30 novembre au 1^{er} décembre 2023.

AUTORISE : le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

SERVICES À LA POPULATION

20 Convention d'habilitation informatique de mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE la convention d'habilitation informatique « *structures* » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site, entre la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir et la ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention définie à cet effet, et les annexes s'y rapportant.

21 Convention Territoriale de Services aux Familles (CTSF) de la Ceinture urbaine et Convention Territoriale de Services aux Familles de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE la Convention territoriale de services aux familles de la Ceinture urbaine et la Convention territoriale de services aux familles de la ville de Chartres.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions définies à cet effet et les annexes s'y rapportant.

22 Société Protectrice des Animaux de Chartres et d'Eure-et-Loir - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025 - Subvention de fonctionnement 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « *Société Protectrice des Animaux de Chartres et d'Eure-et-Loir* » et la Ville de Chartres attributif de subvention de fonctionnement 2024.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, à 2 500 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec

l'Association « *Société Protectrice des Animaux de Chartres et d'Eure-et-Loir* » ainsi que tout document y afférent.

23 Convention Pass culture

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE La convention de partenariat entre la ville de Chartres et la société Pass Culture qui facilitera l'accès aux offres culturelles de la ville pour les jeunes via la part individuelle et les établissements scolaires via la part collective du dispositif. Elle est renouvelable par tacite reconduction tous les ans sur une période de cinq ans.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes y afférent.

24 Charte de prolongation du projet Promeneurs du Net

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE la Charte de prolongation des « *Promeneurs du Net* » entre la CAF d'Eure et Loir et la Ville de Chartres au titre du Bureau Information Jeunesse.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

CONSEIL MUNICIPAL

25 Association «LES 3R» – Avenant n°4 à la convention d'objectifs 2022/2024 – Subvention de fonctionnement 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, CUZIN

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention d'objectifs entre l'Association « LES 3R » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2024, à 110 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2024, à 55 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « LES 3R » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 14 022.75 € TTC au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 à la convention d'objectifs avec l'Association « LES 3R » et tout document y afférent.

26 Associations – Subventions de fonctionnement 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE les subventions aux associations pour un montant global de 190 030 € au titre de l'exercice 2024, telles que

détaillées en annexe dont le versement interviendra à compter de la notification.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

27 Association «LES VITRINES C'CHARTRES» – Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025 – Subvention de fonctionnement 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 1 voix contre, 5 absentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'association « LES VITRINES C'CHARTRES » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement 2024, à 130 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2024 à 65 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « Les Vitrites C'Chartres », pour un montant estimé à 31 958.79 € TTC, au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association « Les Vitrites C'Chartres » ainsi que tout document y afférent.

28 Association «LA DAME A LA LICORNE» – Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2023/2025 – Subvention de fonctionnement 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1

conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « LA DAME A LA LICORNE » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement 2024, à 8 400 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2024 à 4 200 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « LA DAME A LA LICORNE » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 7 585.84 € TTC au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « LA DAME A LA LICORNE » ainsi que tout document y afférent.

29 Association «MAINVILLIERS CHARTRES HANDBALL» – Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025 – Subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, AUDAT

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025 entre l'association « Mainvilliers Chartres Handball » et la Ville de Chartres attributive de subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024.

FIXE le montant de la subvention

CONSEIL MUNICIPAL

de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024 à 50 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « *Mainvilliers Chartres Handball* » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 247.23 € TTC au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association « *Mainvilliers Chartres Handball* » ainsi que tout document y afférent.

30 Association «C'CHARTRES BASKET M» - Convention d'objectifs 2024/2026 - Subvention de fonctionnement 2024, Saison 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, PROVOST

APPROUVE la convention d'objectifs 2024/2026 entre l'association « *C'CHARTRES BASKET M* » et la Ville de Chartres attributive de subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024 à 350 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « *C'CHARTRES BASKET M* » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 23 229.32 €TTC au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention

d'objectifs avec l'association « *C'CHARTRES BASKET M* » ainsi que tout document y afférent.

31 Association «C'CHARTRES BASKET FEMININ» - Convention d'objectifs 2024/2026 - Subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, AUDAT

APPROUVE la convention d'objectifs 2024/2026 entre l'association « *C'CHARTRES BASKET FEMININ* » et la Ville de Chartres attributive de subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024 à 200 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « *C'CHARTRES BASKET FEMININ* » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 29 158.71 € TTC au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association « *C'CHARTRES BASKET FEMININ* » ainsi que tout document y afférent.

32 Association «C'CHARTRES VOLLEY» Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025 - Subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025 entre l'association « *C'CHARTRES VOLLEY* » et la Ville de Chartres attributive de subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024 à 40 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « *C'CHARTRES VOLLEY* » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 29 201.43 € TTC au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association « *C'CHARTRES VOLLEY* » ainsi que tout document y afférent.

33 Association «C'CHARTRES ECHECS» - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2023/2025 - Subvention de fonctionnement 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, CAPLAIN

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « *C'CHARTRES ECHECS* » et la Ville de Chartres attributif de subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024, à 200 000 €.

APPROUVE l'apport en nature

CONSEIL MUNICIPAL

consenti l'association « C'CHARTRES ECHECS », pour un montant estimé à 35 274.71 € TTC, au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES ECHECS » ainsi que tout document y afférent.

34 Association «C'CHARTRES RUGBY» - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2023/2025 - Subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES RUGBY » et la Ville de Chartres attributif de subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024, à 800 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « C'CHARTRES RUGBY » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaire à son activité, pour un montant estimé à 51 282.08 € TTC au titre de l'exercice 2023, saison 2022/2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES RUGBY » ainsi que tout document y afférent.

35 Association «C'CHARTRES FOOTBALL» - Avenant n°5 à la convention d'objectifs 2022/2024 - Subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 6 abstentions, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mmes JEBLI-CHEDEVILLE, DUTARTRE

PREND ACTE du transfert de l'activité « Haut niveau » à la Société par Action Simplifiée « C'Chartres Football » à compter de la saison 2023/2024.

APPROUVE l'avenant n°5 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES FOOTBALL » et la Ville de Chartres attributif de subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024, à 1 050 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « C'CHARTRES FOOTBALL » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaire à son activité, pour un montant estimé à 78 580.22 € TTC au titre de l'exercice 2023, saison 2022/2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°5 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES FOOTBALL » ainsi que tout document y afférent.

36 Société par Actions Simplifiée «C'CHARTRES FOOTBALL» - Convention d'objectifs 2024/2026 - Subvention 2024, Saison 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mme JEBLI-CHEDEVILLE

APPROUVE la convention d'objectifs 2024/2026 entre la SAS « C'Chartres Football » et la Ville de Chartres.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024 à 250 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs entre la SAS « C'Chartres Football » et la Ville de Chartres ainsi que tout document y afférent.

37 Association «C'CHARTRES JUDO» - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2022/2024 - Subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, CUZIN

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES JUDO » et la Ville de Chartres attributif de subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024.

CONSEIL MUNICIPAL

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024, à 20 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « C'CHARTRES JUDO » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaire à son activité, pour un montant estimé à 1 279,50 € TTC au titre de l'exercice 2023, saison 2022/2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES JUDO » ainsi que tout document y afférent.

38 Association «ATHLETISME CHARTRES LUCE ASPTT MAINVILLIERS» - Avenant n°6 à la Convention d'objectifs 2021/2024 - Subvention de fonctionnement 2024, Saison 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE l'avenant n°6 à la convention d'objectifs 2021/2024 entre l'association « ATHLETISME CHARTRES LUCE ASPTT MAINVILLIERS » et la Ville de Chartres attributif de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024, à 57 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « ATHLETISME CHARTRES LUCE ASPTT MAINVILLIERS » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaire à son activité, pour un montant estimé à 27 398,66 € TTC au titre de

l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°6 à la convention d'objectifs avec l'association « ATHLETISME CHARTRES LUCE ASPTT MAINVILLIERS » ainsi que tout document y afférent.

39 Association «C'CHARTRES CYCLISME» - Convention d'objectifs 2024/2026 - Subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE la convention d'objectifs 2024/2026 entre l'association « C'CHARTRES CYCLISME » et la Ville de Chartres attributive de subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024 à 65 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « C'CHARTRES CYCLISME » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 782,55 € TTC au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association « C'CHARTRES CYCLISME » ainsi que tout document y afférent.

40 Association «C'CHARTRES BOXE» - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2023/2025 - Subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, AMMEUX-TUDRYN, BEUREL

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs 2023/2025 entre l'association « C'CHARTRES BOXE » et la Ville de Chartres attributive de subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024 à 55 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « C'CHARTRES BOXE » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 2 874,25 € TTC au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'association « C'CHARTRES BOXE » ainsi que tout document y afférent.

41 Association «MADELEINE SPORTS DETENTE» - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025 - Subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025 entre l'association « MADELEINE SPORTS DETENTE » et la Ville de Chartres attributive de subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024 à 85 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « MADELEINE SPORTS DETENTE » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé 41 251.51 € TTC au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association « MADELEINE SPORTS DETENTE » ainsi que tout document y afférent.

42 Association «C'CHARTRES TENNIS» - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025, Subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mme BEUREL

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025 entre l'association « C'CHARTRES TENNIS » et la Ville de Chartres attributive de subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024 à 28 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « C'CHARTRES TENNIS » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 170 367.40 € TTC au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association « C'CHARTRES TENNIS » ainsi que tout document y afférent.

43 Association «C'CHARTRES TENNIS DE TABLE» - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2022/2024 - Subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, CUZIN

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « C'CHARTRES TENNIS DE TABLE » et la Ville de Chartres attributive de subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024, à 300 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « C'CHARTRES TENNIS DE TABLE » dans le cadre de la mise à disposition d'équipements sportifs nécessaires à son activité, pour un montant estimé à 12 331.37 € TTC au titre de l'exercice 2023, saison 2022/2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la

convention d'objectifs avec l'Association « C'CHARTRES TENNIS DE TABLE » ainsi que tout document y afférent.

44 Association «C'CHARTRES SQUASH BADMINTON» - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025 - Subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, CUZIN

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025 entre l'association « C'CHARTRES SQUASH BADMINTON » et la Ville de Chartres attributive de subvention de fonctionnement 2024, saison 2023/2024.

FIXE le montant de la subvention de fonctionnement 2024, saison sportive 2023/2024 à 20 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « C'CHARTRES SQUASH BADMINTON » dans le cadre de la mise à disposition d'un équipement sportif nécessaire à son activité, pour un montant estimé à 288 750.16 € TTC au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'association « C'CHARTRES SQUASH BADMINTON » ainsi que tout document y afférent.

45 Association «THEATRE EN PIECES» - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2023/2025 - Subvention de fonctionnement 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en

CONSEIL MUNICIPAL

avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, CUZIN

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « *Théâtre en Pièces* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2024, à 28 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2024, à 14 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « *Théâtre en Pièces* » dans le cadre de la mise à disposition d'un équipement nécessaire à son activité, pour un montant estimé à 720 € au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « *Théâtre en Pièces* » et tout document y afférent.

46 Association «Théâtre en Pièces» - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025 - Subvention Aide à la création 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, MAUPU

FIXE à 3 000 €, le montant de la subvention allouée à l'Association « *Théâtre en Pièces* » au titre de l'aide à la création de François d'Assise d'après Joseph Delteil en 2023.

APPROUVE l'avenant n°1 à la

convention d'objectifs entre la Ville de Chartres et l'Association « *Théâtre en Pièces* ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « *Théâtre en Pièces* » ainsi que tout document y afférent.

47 Association «ORCHESTRE HARMONIE DE CHARTRES» - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2022/2024 - Subvention de fonctionnement et d'investissement 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, MAUPU

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « *Orchestre d'Harmonie de Chartres* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant global de la subvention, au titre de l'année 2024, à 62 000 €, soit 55 000 € en fonctionnement et 7 000 € en investissement.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention 2024, à 31 000 € soit 27 500 € en fonctionnement et 3 500 € en investissement.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « *Orchestre d'Harmonie de Chartres* » dans le cadre de la mise à disposition d'un équipement nécessaire à son activité, pour un montant estimé à 56 854.14 € TTC au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « *Orchestre d'Harmonie*

de Chartres » et tout document y afférent.

48 Association «INSTRUMENTARIUM DE CHARTRES» - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2022/2024 - Subvention de fonctionnement 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, MAUPU

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « *INSTRUMENTARIUM DE CHARTRES* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2024, à 7 500 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2024, à 3 750 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « *INSTRUMENTARIUM DE CHARTRES* » et tout document y afférent.

49 Association «THEATRE DU DETOUR» - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2022/2024 - Subvention de fonctionnement 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, MAUPU, CAPLAIN

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « *Théâtre du Détour* »

CONSEIL MUNICIPAL

et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2024, à 16 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2024, à 8 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « *Théâtre du Détour* » et tout document y afférent.

50 Association «THEATRE DU SEUIL» - Avenant n°2 à la convention d'objectifs 2022/2024 - Subvention de fonctionnement 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, MAUPU, CUZIN

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre l'Association « *THEATRE DU SEUIL* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2024, à 4 800 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2024, à 2 400 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti à l'association « *THEATRE DU SEUIL* » dans le cadre de la mise à disposition d'un équipement nécessaire à son activité, pour un montant estimé à 3 882 € TTC au titre de la saison 2022/2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs avec l'Association « *THEATRE DU SEUIL* » et tout document y afférent.

51 Association «THEATRE PORTAIL SUD» - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025 - Subvention de fonctionnement 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, MAUPU, CUZIN

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre l'Association « *Théâtre Portail Sud* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2024, à 40 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2024, à 20 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs avec l'Association « *Théâtre Portail Sud* » et tout document y afférent.

52 Association «CHARTR'ESTIVALES» - Avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025 - Subvention de fonctionnement 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, MAUPU, CUZIN

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023/2025 entre l'association « *CHARTR'ESTIVALES* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2024, à 200 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2024 à 100 000 €.

APPROUVE l'apport en nature consenti l'association « *CHARTR'ESTIVALES* », pour un montant estimé à 47 377.49 € TTC, au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association « *CHARTR'ESTIVALES* » ainsi que tout document y afférent.

53 Association «C'CHARTRES MEDIEVALE» - Avenant n°3 à la convention d'objectifs 2022/2024 - Subvention de fonctionnement 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. GORGES, CUZIN, CAPLAIN

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre l'Association « *C'CHARTRES MEDIEVALE* » et la Ville de Chartres qui fixe le montant de la subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2024, à 30 000 €.

FIXE le montant du 1^{er} versement de la subvention de fonctionnement 2024, à 15 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs avec l'Association « *C'CHARTRES MEDIEVALE* » et tout document y afférent

AMÉNAGEMENT ET GRANDS PROJETS

54 Dérogations au repos dominical

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en

CONSEIL MUNICIPAL

avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

EMET un avis FAVORABLE à l'ouverture exceptionnelle des commerces situés à Chartres, dans la limite de douze dimanches pour l'année 2024, par branches d'activité (les équipements de la maison, les hypermarchés et supermarchés et les équipements de la personne).

55 Approbation de la modification n°1 du PLU de Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 31 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE le dossier de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Chartres à l'exception de l'emplacement réservé n°32 qui sera supprimé suite aux observations du publics et aux conclusions du commissaire enquêteur. La liste des emplacements réservés sera actualisée en conséquence.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

56 Cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables - Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE la carte des zones

d'accélération de la production d'énergies renouvelables

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

57 Plan départemental pluriannuel de Lutte contre l'Habitat Indigne du département d'Eure-et-Loir 2023/2025 - Adoption

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mme VINCENT

APPROUVE le plan départemental pluriannuel de lutte contre l'habitat indigne dans le département d'Eure-et-Loir (2023-2025)

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ce plan conjointement avec le Préfet, le Directeur de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), le délégué de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), le délégué territorial de l'ARS (Agence Régionale de Santé), Le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, le Maire de la Ville de Dreux et la Directrice de l'ADIL 28-45 (agence départementale d'information sur le logement).

58 Opération ravalement de façades - Attribution de subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

ATTRIBUE à la SCI SN IMMO (KBis 479 659 070 RCS Chartres) une

subvention de 56 185 euros dans le cadre de l'opération façade pour les travaux sur l'immeuble 31-33 rue Saint-Michel à Chartres

ATTRIBUE à Mme Corinne SAINT PERON une subvention d'un montant de 3 901 euros dans le cadre de l'opération façade pour les travaux sur l'immeuble 21 rue des Grenets à Chartres

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la subvention pour ces deux dossiers.

59 Avenant n°4 à la convention relative à l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires en contrepartie de l'abattement sur la taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (2024) - Adoption

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES, Mme VINCENT

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention relative à l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires en contrepartie de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, aux Clos et à La Madeleine à Chartres, pour l'année 2024

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cet avenant conjointement avec le Préfet, le Président de Chartres métropole et le Directeur Général de C'Chartres Habitat.

60 ZAC Rechèvres - Convention de subvention

Compte tenu des 7 conseillers municipaux siégeant au sein de la SPL Chartres Aménagement :

CONSEIL MUNICIPAL

MM. BONNET, MASSELUS, STANDAERT, Mmes FROMONT, DORANGE, JEBLICHEDEVILLE, DEVENDER intéressés à l'affaire au sens de l'article L1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui doivent se déplacer, et conformément aux dispositions de l'article L2131-11 du code précité, pour cette délibération le nombre d'élus en exercice est fixé à 32. Dès lors le quorum est de 17.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 4 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

AUTORISE le versement par Chartres métropole, directement à la SPL Chartres aménagement, une subvention contre remise d'équipement d'un montant de 288 000 € au profit de l'opération d'aménagement Rechèvres (Raquettes)

AUTORISE le versement par Chartres métropole, directement à la SPL Chartres aménagement, une subvention contre remise d'équipement d'un montant de 192 000 € au profit de l'opération d'aménagement Rechèvres (rue de Chavannes, de la Famille et allée de la Fraternité)

PRECISE que les versements se feront en fonction des budgets annexes et si ces derniers sont soumis ou non à la TVA. La convention jointe indique les montants HT si les versements sont à considérer comme hors taxe.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les conventions de subvention correspondantes.

61 Versement pour la concession d'aménagement POLE GARE à la SPL Chartres Aménagement - participation du concédant

Compte tenu des 7 conseillers municipaux siégeant au sein de la SPL Chartres Aménagement : MM. BONNET, MASSELUS, STANDAERT, Mmes FROMONT, DORANGE, JEBLICHEDEVILLE, DEVENDER intéressés à l'affaire au sens de l'article L1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui doivent se déplacer, et conformément aux dispositions de l'article L2131-11 du code précité, pour cette délibération le nombre d'élus en exercice est fixé à 32. Dès lors le quorum est de 17.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour, 4 voix contre, 2 abstentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE le versement à la SPL Chartres Aménagement de la somme de 1 310 000 € concernant la

Participation à l'équilibre de la concession d'aménagement « Pole Gare » (310 000 € de subvention d'investissement - participation annuelle 2024 comme en 2023 et 1 000 000 € pour le terrain ou est bâti le nouveau parking Pole Gare) ; les chapitres 21 et 20 sont donc concernés par ce mouvement financier ; le paiement lié au terrain viendra rejoindre le numéro d'inventaire des écritures patrimoniales effectuées précédemment ;

PRECISE que le compte rendu annuel (CRACL) de l'année 2022 (CM 2023/136) et l'avenant 9 (CM 2023/147) de cette concession

mentionnait cette somme de 310 000 € pour 2024 ; la délibération du 17 octobre 2019 (CM2019/204) et l'acte notarié ayant servi au mandatement peuvent également servir de pièces justificatives pour le paiement du terrain ;

PRECISE qu'un certificat administratif sera établi si les paiements devraient être effectués en deux fois, avant et après le vote du budget primitif 2024 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les éventuels documents liés à ce dossier.

62 Versement à la SPL Chartres Aménagement au titre de la concession d'aménagement COURVILLE - participation du concédant

Compte tenu des 7 conseillers municipaux siégeant au sein de la SPL Chartres Aménagement : MM. BONNET, MASSELUS, STANDAERT, Mmes FROMONT, DORANGE, JEBLICHEDEVILLE, DEVENDER intéressés à l'affaire au sens de l'article L1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui doivent se déplacer, et conformément aux dispositions de l'article L2131-11 du code précité, pour cette délibération le nombre d'élus en exercice est fixé à 32. Dès lors le quorum est de 17.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour, 6 voix contre, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE le versement à la SPL Chartres Aménagement de la somme de 696 000 € concernant la

Participation à l'équilibre de la concession d'aménagement « Courville » pour 2024 (subvention

CONSEIL MUNICIPAL

d'investissement) ;

PRECISE que le compte rendu annuel (CRACL) de l'année 2022 de cette concession (CM 2023/142) et l'avenant 7 (CM 2023/144) mentionnaient cette somme de 696 000 € ;

PRECISE qu'un certificat administratif sera établi si les paiements devraient être effectués en deux fois, avant et après le vote du budget primitif 2024 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les éventuels documents liés à ce dossier

63 Convention de participation contre remise d'équipements concernant la réalisation d'un Terrain Familial Locatif constitué de 8 lots

Compte tenu des 7 conseillers municipaux siégeant au sein de la SPL Chartres Aménagement : MM. BONNET, MASSELUS, STANDAERT, Mmes FROMONT, DORANGE, JEBLI-CHEDEVILLE, DEVENDER intéressés à l'affaire au sens de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui doivent se déplacer, et conformément aux dispositions de l'article L.2131-11 du code précité, pour cette délibération le nombre d'élus en exercice est fixé à 32. Dès lors le quorum est de 17.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix pour, 2 voix contre, 4 absentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE la convention de participation contre remise d'équipements entre Chartres métropole, la Ville de Chartres et la SPL Chartres Aménagement sur la base de l'article L.1523-2 du Code Général des Collectivités

territoriales et l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme, pour la réalisation d'un terrain familial Locatif constitué de 8 lots à Chartres dans le périmètre de la ZAC Plateau Nord Est.

AUTORISE le versement par Chartres métropole directement à la SPL Chartres Aménagement au profit de l'opération d'aménagement d'une participation d'un montant 1 971 724 € HT.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

64 Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le Conseil Départemental d'Eure et Loir - course cycliste Paris Tours 2023- subvention.

Compte tenu des 4 conseillers municipaux siégeant au sein du Conseil Départemental : M. MASSELUS, Mmes FROMONT, DORANGE, VINCENT intéressés à l'affaire au sens de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui doivent se déplacer, et conformément aux dispositions de l'article L.2131-11 du code précité, pour cette délibération le nombre d'élus en exercice est fixé à 35. Dès lors le quorum est de 19.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. GORGES

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2022-2024 entre le Conseil Départemental d'Eure et Loir et la Ville de Chartres relatifs aux modalités de partenariat et notamment l'attribution d'une subvention de 10 000 € pour l'organisation de l'édition du

« Paris-Tours 2023 ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférent.

Mme FROMONT a été désignée pour présider la séance des délibérations 65 à 70

COMMANDE PUBLIQUE

65 Concession de service public pour la gestion de la fourrière automobile - approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le choix de la société DEP EXPRESS 28 (SIRET 882 571 904 00011) domiciliée 15 rue René Cassin à Chartres (28000), en qualité de concessionnaire pour la concession de services pour la gestion de la fourrière automobile, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

APPROUVE le contrat de Concession de services et l'ensemble de ses annexes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession de services et ses annexes ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

66 Protocole transactionnel en application de la théorie de l'imprévision pour prise en compte de la hausse des prix et des matières premières pour 2022 - Entretien et travaux de voirie - Lot 1 entretien et travaux de voirie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 3 absentions, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. PROVOST

CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le protocole transactionnel conclu sur le fondement de la théorie de l'imprévision pour la prise en compte de la hausse des prix et des matières premières, entre la Ville de Chartres, et le groupement d'entreprises titulaire de l'accord-cadre : SN TOUZET BTP et EIFFAGE ROUTE CENTRE OUEST domiciliées respectivement 14 rue de la Taye à LUCE CEDEX (28113) et 18 rue du Président Kennedy BP 70074 à LUCE Cedex (28112), par laquelle les parties conviennent du montant de l'indemnisation ;

Les titulaires s'engagent à renoncer à réclamer à la ville de Chartres toute somme supplémentaire.

Cette indemnisation est d'un montant de 36 217,06 € HT soit 43 460,47 € TTC pour SN TOUZET BTP et sera versée depuis la section d'investissement du budget de la Ville de CHARTRES ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit protocole.

67 Adhésion au groupement de commandes Ligéris - système d'archivage électronique mutualisé

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. MASSELUS, PROVOST

APPROUVE l'adhésion de la ville de Chartres au groupement de commandes Ligéris pour la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique mutualisé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de celle-ci.

68 Centrale d'achat Union des groupements d'achats publics - Convention pour des services informatiques en cloud- autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de mise à disposition de l'accord-cadre portant sur les services d'informatique en cloud (IaaS/PaaS).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention portant conditions particulières des services d'informatique en cloud (IaaS/PaaS).

69 Centrale d'achat du groupement du groupement d'intérêt privé Réseau des Acheteurs Hospitaliers- Adhésion et Convention de service d'achat centralisé pour la fourniture de services opérés de télécommunications et prestations associées Lots 2 et 4 - Autorisation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote : M. PROVOST

APPROUVE la modification du dispositif de la délibération n°2023/179 en date du 05/10/2023 et précise que le montant qui sera facturé à la Ville par Chartres métropole est de 600 € pour l'adhésion et 650 € pour les frais de gestion de l'accord-cadre « *fourniture et intégration des solutions de sécurité managés* ».

APPROUVE les conventions de mise à disposition des accords-cadres relatifs à des services opérés de télécommunications à la Ville de Chartres et Chartres métropole :

- « *Téléphonie fixe, services internet, numéros SVA, VPN, Webconférence, Distribution d'appels, Multi-Diffusions, SD-Wan, Collecte niveau 2* »

- « *Téléphonie mobile, M2M, MDM, Amélioration des couvertures indoor et outdoor* »

APPROUVE les frais de mise à disposition des contrats qui sont de 2 200 € net pour 2 bénéficiaires et la refacturation par Chartres métropole d'un montant de 1100 € net à la Ville de Chartres

AUTORISE Chartres métropole à signer ladite convention pour le compte des deux bénéficiaires

70 Groupement de commandes pour la réalisation de prestations de contrôle, études,

diagnostics, coordinations et suivi des travaux - avenant 7

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote

Conseillers municipaux n'ayant pas pris part au vote : MM. MASSELUS, PROVOST

APPROUVE l'avenant n°7 à la convention portant groupement de commandes pour la réalisation de prestations de contrôle, études, diagnostics, coordinations et suivi des travaux de la Ville de Chartres, du CCAS et de Chartres métropole, ayant pour objet l'élargissement du champ d'intervention prévu à l'article 1 de ladite convention.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Le Maire,

Jean Pierre GORGES

TRIBUNE CHARTRES ÉCOLOGIE

MUSÉE DES BEAUX-ARTS : SOYEZ AMBITIEUX !

L'évolution du Musée des Beaux-Arts a été présentée à l'occasion de la dernière séance de Conseil municipal.

M. Hallé, nouveau conservateur, a brillamment exposé un projet scientifique et culturel cohérent et contextualisé et évoqué l'évolution à venir du bâti du Palais épiscopal qui pourra retrouver de sa splendeur. En effet, de 1 840 m² accessible au public en 1996, le parcours est passé à moins de 600 m² aujourd'hui. L'objectif du projet serait de disposer d'un parcours muséographique d'environ 3 000 m².

Une richesse exceptionnelle est enfouie dans les archives, témoin de plusieurs siècles de la grande histoire de Chartres. On parle de 50 000 objets ! Parmi les 50 000, seuls 215 sont exposés aujourd'hui. Le projet prévoit d'en exposer 1 650, soit 3,3% de la collection.

Nous avons approuvé ce projet culturel, et formulé trois propositions qui sont restées sourdes à l'oreille des dirigeants de la ville :

1. Accélérer le rythme des campagnes de restauration des œuvres stockées, pour certaines d'une importance nationale voire internationale, héritage de la grande histoire de Chartres afin de permettre leur mise en lumière. Le projet prévoit une enveloppe de restauration des œuvres à hauteur d'environ 150 000 € par an. Nous pensons que l'ambition pourrait être plus forte, d'autant que la ville bénéficie de subventions très importantes de la part de la DRAC. Ce musée et ces œuvres restaurées, tant attendues, seront la fierté des Chartreins qui en bénéficieront au regard de son rayonnement.
2. Notre deuxième proposition tient au rapport entre le musée des beaux-arts, ancien palais épiscopal et le jardin de l'Evêché, qui ne font qu'un. La qualité du jardin est évoquée dans le rapport, mais rien sur son avenir. Il s'agissait historiquement du jardin du palais. Un magnifique jardin à la Française comme on le retrouve sur les cartes archéologiques des 16ème et 17ème siècles notamment, qui nécessiterait une rénovation (comme il a été fait à Maintenon par exemple), et une réouverture dans toute sa qualité historique. Il pourrait alors prendre une place de choix dans le parcours muséographique, en accueillant des œuvres, et dialoguer avec le chevet de Notre Dame.
3. Stopper le projet de dalle sur l'esplanade afin de ne pas gaspiller l'argent public dans un énième projet de sarcophage de béton non souhaité par les Chartreins. Réorienter les fonds destinés au « musée de la fouille » pour faire du projet architectural et culturel du musée des Beaux-arts une priorité.

Résolus à mener campagne pour préparer les prochaines municipales de 2026 avec vous, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2024.

**Quentin GUILLEMAIN, Brigitte COTTEREAU,
Jean-François BRIDET, Olivier MAUPU**
Courriel : contact@chartresecologie.fr
Réseaux : [@chartresecologie](https://www.instagram.com/chartresecologie)

TRIBUNE CHARTRES À GAUCHE

LA PORTE À DROITE

*« On m'a dit qu'il fallait prêcher le sacrifice
A ceux qui n'ont pas pu s'ouvrir un compte en Suisse »
Jean Ferrat, La porte à droite*

En ce début d'année 2024, les Chartreins usagers des services publics de la ville voient certains tarifs augmenter une nouvelle fois très fortement. En moyenne l'augmentation est de 10%. L'inflation, sous les 5% en 2023, n'explique pas tout.

1. Culture

Les tarifs des abonnements à la médiathèque et à la bibliothèque de la Madeleine augmentent de façon variable : le plein tarif de 8,33%, le tarif réduit de 16,67% et le tarif famille de 11,11%. Ainsi le tarif réduit augmente davantage que le tarif plein. Au musée des Beaux Arts, les tarifs des groupes en visite guidée augmentent de 70,45%.

2. Terrasses de cafés et de restaurants

Le forfait annuel par m² des droits de terrasse augmente de 6 à 10% dans l'hypercentre, de 27 à 36% en périphérie. Autrement dit les commerçants qui profitent le plus du tourisme voient leurs taxes moins augmentées que ceux qui en profitent le moins.

3. École

- Pour un élève de Chartres scolarisé en primaire le tarif minimum du repas passe de 0,86€ à 0,91€ avec une variation de 3,61% : le tarif maximum passe de 4,51 à 4,76€, la variation est de 3,44%. Encore une fois on voit que l'augmentation des tarifs pour les plus démunis est plus forte que celle des tarifs au prix maximum. A l'heure où le taux de pauvreté explose et où de plus en plus de municipalités proposent la gratuité pour les enfants de certaines catégories de la population, est-ce raisonnable ou cynique de continuer à augmenter ?

- Les études surveillées sont gratuites du CP au CM², mais à partir de 2024 « pour tout départ de l'enfant après la fin de l'étude surveillée, une redevance de 10 € sera demandée pour tout quart d'heure de retard entamé. » Sanctionner pour responsabiliser, voilà bien une douteuse marotte de droite.

4. Ecole des sports, vacances sportives

Augmentation d'environ 10% , et l'année précédente tout avait aussi augmenté.

5. Centres de loisirs

La Ville n'a pas augmenté la subvention pour les centres de loisirs, ce qui se répercute quant au prix payé par les familles. Encore 10% de plus.

Que conclure de cette énumération ?

Le centre-ville est mieux loti que la périphérie, on s'en doutait, c'est confirmé. L'augmentation des tarifs réduits est plus importante que celle des tarifs pleins ; la majorité municipale ne sait pas ce qu'est une politique sociale. On s'en doutait, c'est confirmé. A cette politique de droite décomplexée s'ajoutent une suspicion et un mépris généralisés envers une partie de la population, celle qui, souvent obligée de courir d'un point à un autre, du travail à l'école, de la maison au travail, peut occasionnellement ne pas être à l'heure. Dans cette ville la sanction précède la négociation éventuelle au « cas par cas ».

À Chartres à Gauche nous ne cessons de dénoncer la politique antisociale de la majorité municipale, et nous opposons nettement la droite et la gauche. Ces termes ne sont pas galvaudés, ils éclairent le regard sur les enjeux des élections de demain.

**Jacqueline MARRE jacqueline.marre@ville-chartres.fr
Boris PROVOST boris.provost@ville-chartres.fr**

TRIBUNE DEL'OPPOSITION SANS ÉTIQUETTE

TRIBUNE AVEC VOUS OSONS CHARTRES AUTREMENT

À l'heure où nous imprimions ce magazine,
la tribune de Ladislav Vergne
ne nous était pas parvenue.

Ladislav Vergne
ladislav.vergne@ville-chartres.fr

TRES BELLE ANNÉE 2024 !

Nous espérons que vous avez passé de belles fêtes de fin d'année et que vous avez pu profiter de vos retrouvailles, en famille et avec vos proches.

La fin d'année a été marquée par la venue du Président de la République pour une annonce record d'investissement privé sur le territoire de Chartres par Novo Nordisk.

L'investissement massif de plus de 2 milliards d'euros représente une opportunité exceptionnelle pour le développement de notre cité. Ces fonds substantiels ouvrent la voie à des initiatives d'envergure qui ont le potentiel de transformer significativement notre environnement économique local. La mise en œuvre de projets d'une telle envergure stimule la création d'emplois, favorise l'innovation et dynamise les secteurs économiques clés. En outre, cet investissement ne se limite pas à des retombées strictement financières, mais renforce également l'image et l'attractivité de Chartres sur la scène économique mondiale. La confiance manifestée par cet engagement financier massif témoigne de la foi dans le potentiel de notre cité en tant que pôle économique prometteur.

Cet investissement s'inscrit dans une volonté de réduire la dépendance vis-à-vis de l'étranger et de préserver les secteurs clés de l'industrie nationale mais également d'attirer de nouveaux sites industriels.

En attirant la production sur le territoire, la France cherche à garantir sa capacité à répondre aux besoins essentiels de sa population, à maintenir et créer des emplois locaux, tout en assurant la sécurité et la résilience de son économie.

Ce projet d'envergure nécessitera des adaptations essentielles pour notre ville afin d'accueillir les nouveaux bâtiments et les nouveaux salariés. Nous serons toujours au rendez-vous pour voter pour toutes les décisions qui visent à favoriser le développement économique et l'attractivité de notre cité.

Nous vous souhaitons une excellente année 2024, pleine de santé, de bonheur et de réussites... ensemble pour l'attractivité de notre territoire !

Vous souhaitez nous faire part d'une interrogation, d'un problème ou tout simplement échanger avec nous, n'hésitez pas nous contacter par mail aux adresses ci-après :

M. Fabien STANDAERT : fabien.standaert@ville-chartres.fr

Mme Sophie AMMEUX-TUDRYN sophie.ammeux.tudryn@ville-chartres.fr

M. Christophe CAPLAIN christophe.caplain@ville-chartres.fr

Suivez-nous également sur les réseaux sociaux :

@osonschartresautrement

MAIS QUI EST ANTISOCIAL ?

Nous, à entendre l'extrême gauche Verte et Rouge. Le dernier Conseil municipal vient de voter une augmentation des tarifs des services municipaux pour l'année qui commence. Elle varie selon les domaines, l'inflation oblige. Et l'opposition de dénoncer ces hausses même modiques au regard de l'inflation.

Premier exemple : pour les familles les plus fragiles, le prix du repas de midi à la cantine passera de 0,86 euros à 0,91 euros. Vous avez bien lu ! Pour un repas complet, équilibré, où l'enfant a le choix entre deux menus. Insupportable, à les entendre. Pourtant ce sont les mêmes qui dénoncent une augmentation des prix alimentaires de 20 à 30% sur un an... Notre réponse : le nombre des enfants demi-pensionnaires ne cesse d'augmenter !

La Médiathèque. L'abonnement à plein tarif passe de 12 à 13 euros. Par an ! Et il existe un tarif famille et un tarif réduit pour les jeunes et les bénéficiaires du RSA. L'accès et la consultation sont libres et gratuits sur place. Le coût de l'abonnement est symbolique. Il incite seulement les emprunteurs à rapporter les livres après usage. Cet équipement magnifique a été construit exclusivement sur fonds chartrains alors que plus de la moitié de ses usagers viennent d'autres communes de l'Agglomération et bénéficient du même tarif. Antisocial ?

La solution de nos Rouges-Verts : la gratuité ! La gratuité qui mène infailliblement à l'indifférence et conduit au gaspillage. La gratuité, ce vrai mirage, car il y a toujours quelqu'un qui paie et à Chartres c'est le contribuable chartrain. Alors faut-il augmenter les impôts, ceux des « riches » évidemment selon eux. Et donc la taxe foncière, notre seul outil aujourd'hui ? Celle qui touche les propriétaires, ces « gros » méchants à leurs yeux. Nos prédécesseurs l'avaient tellement augmentée qu'elle était devenue confiscatoire. Pour remonter ce handicap, nous en avons baissé les taux chaque année pendant vingt ans. Mais nos apôtres de la gratuité devraient réfléchir : en vingt ans, leurs prédécesseurs n'avaient même pas vu qu'en augmentant la taxe foncière, ils augmentaient l'impôt de Chartres Habitat, propriétaire-bailleur pour des milliers de familles. Et les plus fragiles. Or le budget de l'Office ne peut être équilibré que par les recettes issues des loyers des locataires. C'est la Loi. Qui était antisocial ?

Les Verts comme toujours veulent « aller plus loin ». Nous serions « antisociaux » mais déjà fous et bientôt criminels ! À leurs yeux nous favoriserions le cataclysme climatique en cours. Le dernier Conseil communautaire de Chartres métropole mettait au débat un plan d'action alimentaire pour notre territoire. Pour favoriser la production de proximité de nos besoins alimentaires, encourager la moindre consommation d'eau et la moindre utilisation de produits phytosanitaires par nos agriculteurs. Avec des points d'étapes pour mesurer les progrès accomplis. Alors qu'il vient de tomber assez d'eau pour remplir des dizaines de bassines type Saint Soline, nos vrais émeutiers- faux prophètes comme d'habitude agitent la peur. Après celle du nucléaire, désormais en fuite, c'est l'eau qui va disparaître. Alors que celle qui tombe finit toujours dans nos sols ou dans la mer. Et que nous n'en prélevons qu'une petite partie. Mais non, nous serions ici un Sahel en puissance. Alors, ils veulent obliger, contraindre, et bientôt interdire. Après l'imprécation le diktat !

Nous nous contenterons de nous adapter, comme l'humanité l'a toujours fait. Du mieux possible ici.

Bonne Année à Tous !

Les élus de la majorité municipale

Les nouveautés de Chartres TV



Portrait d'une hélicultrice

Dans son escargotière de Ouerray, Marion nous entraîne à la rencontre de ses 210 000 gastéropodes, tout à fait dans leur élément en ce jour d'automne pluvieux



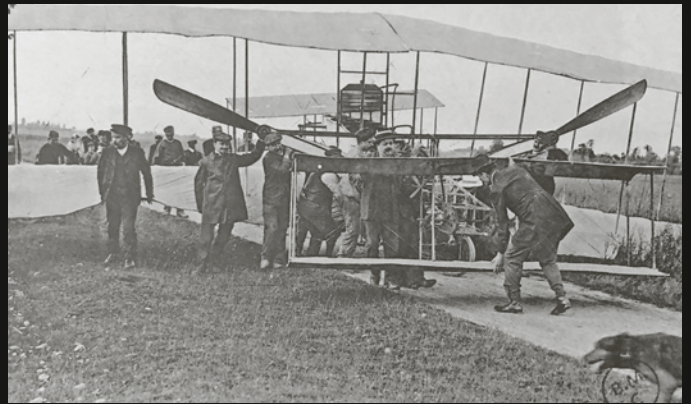
Médecin des meubles

Restauratrice de meubles anciens, Floriane Perrot nous ouvre les portes de son atelier chartrain pour nous faire partager sa passion. Pour elle, chaque meuble est une histoire à dévoiler.



Une saison au conservatoire : le dernier accord

Le temps des répétitions et des spectacles de fin d'année est arrivé dans ce 4^e et dernier épisode, qui met l'accent le lien durable unissant les élèves et le conservatoire, devenu pour beaucoup une seconde maison.



Les balbutiements de l'aviation chartrainne

Avant d'être le théâtre de nombreux records et d'abriter la plus prolifique école de pilotage de la guerre 14-18, le premier terrain d'aviation de Chartres, ouvert en 1909, a connu quelques ratages.

Chartres • TV



chartresTV.fr



Télécharger dans
l'App Store

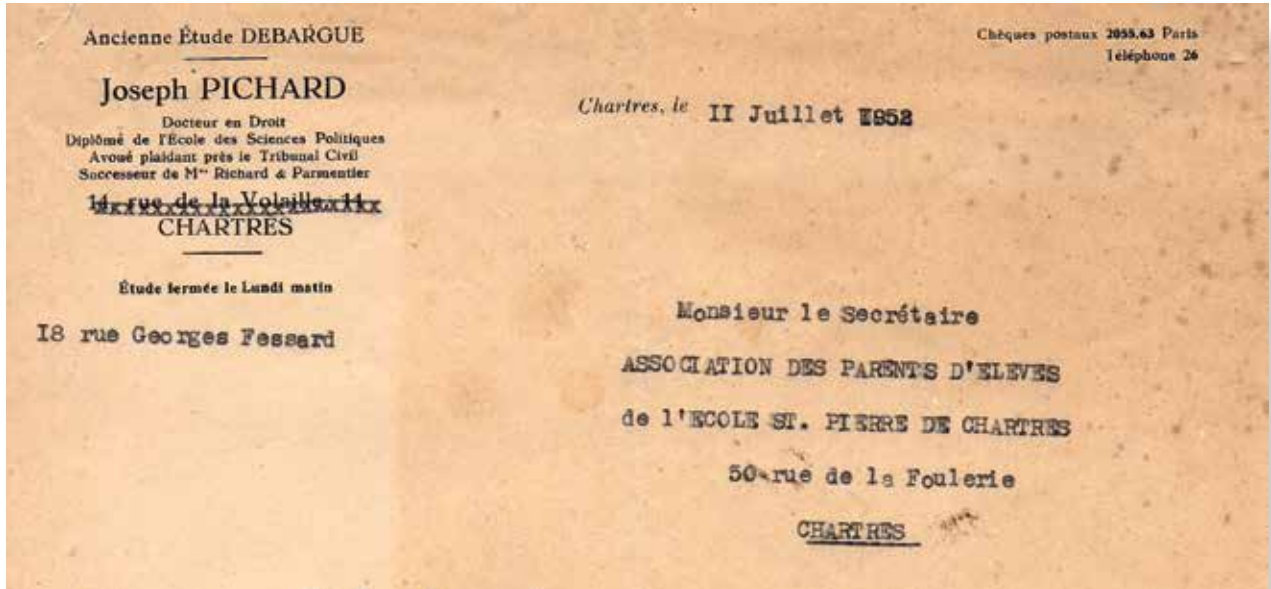


DISPONIBLE SUR
Google Play

Application Chartres TV
disponible sur Google Play
et Apple Store

Rue Joseph-Pichard

Une rue qui va peut-être vous amener à consulter un plan de la ville.
Une rue, où pourtant vous êtes tous passés un jour ou l'autre ! Petit retour sur rue...



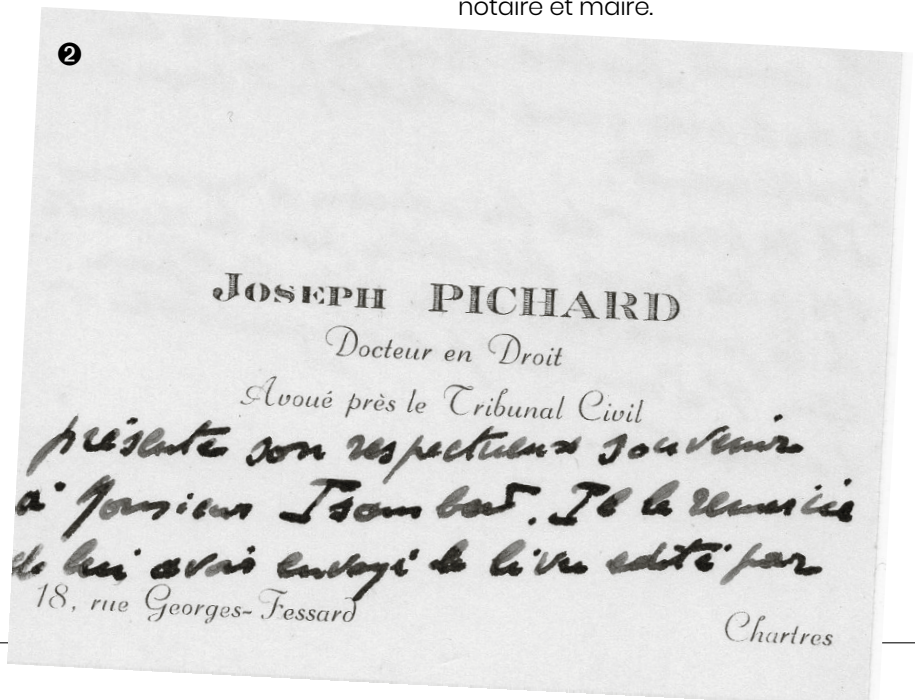
Elle glisse, rectiligne entre La Madeleine et son forum d'un côté, et l'arrière du centre commercial de l'autre, sans héberger pourtant beaucoup de riverains. Pas très ancienne, en plus ! Elle prendra 45 ans cette année. C'est en effet une délibération du Conseil municipal, datée du 11 octobre 1979, qui détache une partie de la très, très longue avenue Ambroise-Paré, pour la nommer « Joseph-Pichard », nom d'un maire de la ville récemment décédé.

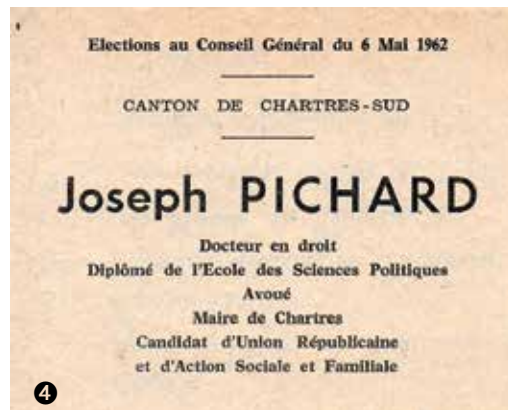
Originaire de l'Oise, né en 1907, Joseph Pichard s'est « chartrainisé » par son mariage, puis par sa nomination d'avoué plaçant en 1935. Le second conflit mondial arrive. Notre homme sert à la tête d'un groupe de brancardiers, puis s'engage dans la Résistance, aux

côtés d'amis d'opinions politiques parfois différentes, comme André Gagnon.

Sur un courrier ❶ daté de 1952, et adressé à une association, on y

lit un véritable C.V. de sa carrière professionnelle. On y apprend également à qui il a succédé, rue de la Volaille, mais aussi qu'il vient d'en déménager pour s'installer ❷ rue Georges-Fessard, ancien notaire et maire.





Joseph Pichard, lui, entrera au Conseil municipal en mai 1945, puis deviendra successivement adjoint et successeur (en 1955) du maire Blanchard. Pendant 11 années, il administrera la Ville jusqu'au 12 juin 1966, terrassé par une congestion cérébrale, lors d'une fête publique. Pas pleinement rétabli, il démissionnera en fin d'année 1966. Plusieurs réalisations importantes marquent ses mandats (nouvel hôtel de ville, caserne des pompiers, quartier de Beaulieu, lycée technique, ...). Le démarrage de la ZUP de La Madeleine lui vaut d'avoir son nom associé à une rue de ce quartier. En 1957, il signait le 1^{er} jumelage chartrain **3**, avec Ravenne en Italie. En mai 1962, il se présentera à l'élection de Conseiller général **4** pour le

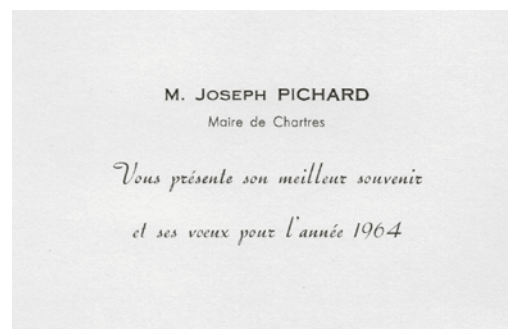
canton de Chartres-sud : victoire éclatante au 1^{er} tour avec 60% des suffrages.

Peu de riverains signifie peu d'adresses postales : relevons ce courrier **5** adressé à l'AGRR (qui s'appellera AG2R) en 1984. Ce bâtiment **6** deviendra propriété de la ville en 2012 : elle le cédera en 2022 à l'ouverture du pôle administratif.

Mais le choix de cette rue pour la présente chronique n'est pas que du hasard : j'ai retrouvé les vœux de Joseph Pichard **7** pour 1964, il y a tout juste 60 ans !

À CELLES ET CEUX QUI ARRIVERONT AU BAS DE CETTE PAGE, CE PETIT CLIN D'ŒIL POUR 2024 !

Jean-François RESSORT



Histoire de la franc-maçonnerie

Conférence par Véronique Domagalski
Salon Fulbert de la Maison du Saumon
Réunis autour de valeurs communes : liberté d'expression et de pensée, tolérance et débat, les francs-maçons vont rapidement acquérir de l'importance, d'abord en Europe puis à travers le monde. Après l'expansion viendra le temps des accusations. En évoquant l'histoire de cette société, Véronique Domagalski tentera d'en faire saisir l'originalité et les principes fondamentaux pour distinguer le mythe et les faits.

Samedi 20 janvier à 15 h
Maison du Saumon
8, place de la Poissonnerie
Réservation
boutique.chartres-tourisme.com

Ballet au cinéma

GISELLE

Dimanche 21 janvier à 16 h
Cinéma Les Enfants du Paradis
Par le Dutch National Opera & Ballet d'Amsterdam
Musique d'Adolphe Adam
Chorégraphie de Jean Corelli, Jules Perrot et Marius Petipa
Un classique du ballet romantique, créé pour la première fois le 28 juin 1841 à Paris.

Exposition Béatrice Roche Gardies au Grand Monarque

Diplômée de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs de Paris et présidente de l'Association des Peintres de l'Air et de l'Espace, Béatrice Roche Gardies vit et travaille à Lucé. À travers les toiles exposées de facture classique au Grand Monarque, elle nous entraîne dans une balade en Bretagne, dans le Sud-Ouest et sur les pistes des aérodromes. « *Je cherche la lumière de la couleur pour faire vibrer la toile* », dit-elle.

Hôtel & Spa Le Grand Monarque
22, place des Épars
Jusqu'au 31 janvier

Découvrez l'œuvre et la vie d'Hundertwasser

En partenariat avec Chartres International, la conférence *Hundertwasser* : « *la route qui va de Normandie à Paris passe par Chartres...* » se déroulera le samedi 13 janvier à l'auditorium de l'Apostrophe. Marie-Hélène Hérault Bibault, docteur en langues, littératures et civilisations germaniques et agrégée d'allemand, y proposera une étude de l'interaction entre les œuvres picturales, architecturales et écologiques de l'artiste autrichien Hundertwasser (1928-2000) et sa ferme, située près de Nogent-le-Rotrou. Vente et dédicaces des essais publiés sur l'artiste à l'issue de la rencontre.

Samedi 13 janvier à 15 h 30
Méd'Athèque l'Apostrophe,
auditorium

Opéra au cinéma

NABUCCO

Samedi 6 janvier à 18 h 55
De Giuseppe Verdi
Mise en scène d'Elijah Moshinsky
En direct du Metropolitan Opera de New York
Le peuple hébreu est sous le joug de Nabuchodonosor (Nabucco), roi de Babylone, qui marche sur Jérusalem, où sa fille Fenena est retenue en otage. Lorsque sa sœur Abigail découvre qu'elle est née esclave, elle tente de s'emparer du pouvoir pendant que son père est reparti pour la guerre.

CARMEN

Samedi 27 janvier à 18 h 55
De Georges Bizet
Mise en scène de Carrie Cracknell
En direct du Metropolitan Opera de New York
La sulfureuse Carmen séduit le brigadier Don José qui accepte de désertir par amour pour elle. Toutefois, l'indomptable bohémienne se lasse vite et porte son dévolu sur le toréro Escamillo. José tente tout pour la ramener à lui, malgré les supplications de Micaëla, qui lui était destinée.

Cinéma Les Enfants du Paradis
02 37 88 19 30
enfantsparadis.cineparadis.fr

Les rendez-vous des brocanteurs

Rendez-vous des chineurs

Dimanche 14 janvier
8 h à 19 h
Place Billard
06 42 37 77 46 / 06 37 80 06 65

Brocante

16 brocanteurs professionnels vous proposent sous la halle de la place Billard du petit mobilier vintage, vinyles, bandes dessinées, livres, outils, jouets, bijoux et céramique.
Dimanche 28 janvier
9 h à 18 h
Place Billard
06 14 30 18 64



Salon des loisirs créatifs

Le salon des loisirs créatifs revient du vendredi 12 au dimanche 14 janvier à ChartreXpo. Pour cette édition 2024, environ 70 professionnels viendront partager leur savoir-faire et leurs produits : mercerie, scrapbooking, bijoux, tissus, loisirs créatifs enfants, broderie, plantes, magazines créatifs...il y en aura pour tous les goûts ! Ne manquez pas les démonstrations de ce salon familial organisé par Univers Créatifs.

Vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14 janvier de 10 h à 18 h
ChartreXpo, avenue Jean-Mermoz 09 75 90 77 01
communication@universcreatifs.com
universcreatifs.com/salon-chartres

Les ventes thématiques de la Galerie de Chartres

Vins et alcools
 Samedi 20 janvier à 14 h
 Chapelle Sainte-Foy
 7bis, rue Collin d'Harleville

Les ateliers « Au jardin » sur l'île Hébert

Organisés par la Société d'horticulture d'Eure-et-Loir, en partenariat avec la ville de Chartres, les ateliers « Au jardin » se tiennent un mercredi par mois sur l'île Hébert, rue des Petites-Filles-Dieu. Mercredi 17 janvier de 14 h à 16 h
 Labour et techniques de préparation de la terre

societehorticulture28@gmail.com
ou par SMS au 06 03 12 08 08
Nombre de places (15 à 20 personnes)
Il est demandé à chaque participant d'apporter, si possible, gants et sécateur

Les bienfaits de la thérapie

L'association Univers Émotions vous propose de participer à son atelier « Corps et Thérapie » le samedi 3 février, de 15 h à 17 h, au sein de l'Auberge de jeunesse, située avenue Neigre. À travers différents exercices, vous aurez l'occasion de découvrir plusieurs thérapies et leurs bienfaits associés afin de trouver celles qui vous correspondent le mieux. L'atelier sera suivi par un temps d'échanges.

Samedi 3 février à 15 h
Auberge de jeunesse, 23 avenue Neigre
Réservations au 06 19 68 19 89

Les samedis des Archives

Que vous soyez féru d'histoire, chercheur assidu ou simple curieux, le service des archives de la Ville et de Chartres métropole vous propose, deux samedis par trimestre, de venir découvrir des fonds conservés afin d'en apprendre un peu plus sur l'histoire de Chartres.

Samedi 20 janvier à 10 h

Réaliser l'historique d'une maison chartraine et de ses habitants
 Atelier

Un archiviste vous conseillera pour utiliser au mieux les sources disponibles aux Archives (recensement population, cadastre...) afin de retracer l'histoire d'une maison chartraine et de retrouver ses différents propriétaires et occupants successifs.

Réservations et renseignements
archives@agglo-ville.chartres.fr
02 37 23 40 41

Hôtel de Ville
Rue au Lin (accès par le jardin)

Solution du		C	A	C		C	P	
N° 158	S	A	P	I	N		R	A
décembre		L	A	M	I	N	E	R
2023	P	E	R	E	N	O	E	L
D	A	M	O	N	T	O	B	E
U	T	A	L	D	E	R	N	E
O	R	C	O	R	S	E	L	O
S	U	M	O	I	N	B	N	O
C	O	N	C	E	P	T	I	O
C	H	I	N	E	R	E	N	N
D	E	T	E	N	D	U	E	I
M	E	R	E	N	F	E	R	M
R	E	S	I	L	L	E	A	U
U	N	E	A	A	M	I	S	N
O	T	A	A	V	A	L	I	S
M	G	O	B	E	L	E	T	E
S	A	L	E	N	I	N	L	
S	A	I	N	T	N	I	C	O
A	D	E	L	E	E	T	I	E



La Petite Venise, le 12 janvier 1987.

C'ÉTAIT HIER
**L'Album
photo**
de la ville



L'inondation de janvier 1995 aux Grands-Prés.

Ce mois-ci grille 159 - C'est l'hiver : fait pas chaud !

The crossword grid contains the following clues (row, column):

- (1,1) **Vient d'aller** → (1,2) **Bise Givrés** → (1,3) **Rue** → (1,4) **Blanches parfois** → (1,5) **Tas** → (1,6) **Réfléchi** → (1,7) **Grand froid**
- (2,1) **Six romain** → (2,2) **Petits écrans** → (2,3) **Prénom de fille** → (2,4) **Honnête** → (2,5) **Pour fiambeées**
- (3,1) **Centre** → (3,2) **Jeu** → (3,3) **Fin de l'hiver** → (3,4) **Appel** → (3,5) **Vague**
- (4,1) **Bordure** → (4,2) **Viciée** → (4,3) **Tête de veau** → (4,4) **Ville blanche** → (4,5) **Enlever** → (4,6) **Copine**
- (5,1) **Apparition** → (5,2) **Saucisson** → (5,3) **Dans le 47** → (5,4) **Passe-passe** → (5,5) **Soupes chaudes**
- (6,1) **ε** → (6,2) **Interjection** → (6,3) **152 romain** → (6,4) **Sur les cars** → (6,5) **Mois neigeux en 1792** → (6,6) **Fin janvier** → (6,7) **Presque ennemi** → (6,8) **Mouettes**
- (7,1) **Doit changer ce mois** → (7,2) **Déesse folie** → (7,3) **Rien en vrac** → (7,4) **Pige** → (7,5) **Académie** → (7,6) **Glaces anglaises** → (7,7) **Inventeurs** → (7,8) **Déneigeuses**
- (8,1) **Vient d'avoir** → (8,2) **Inversement** → (8,3) **Rude** → (8,4) **Débris** → (8,5) **Porcherie** → (8,6) **Adorer** → (8,7) **En langue originale** → (8,8) **Philosophe** → (8,9) **Équipée**
- (9,1) **« VOTRE VILLE »** → (9,2) **01/2024** → (9,3) **Tasse renversée** → (9,4) **Dans** → (9,5) **En langue originale** → (9,6) **Philosophe**
- (10,1) **Engin téléguidé** → (10,2) **Désaper** → (10,3) **Coûle en Irlande** → (10,4) **Choisi** → (10,5) **Distribue** → (10,6) **Moi pas bien** → (10,7) **Élime** → (10,8) **Étreinte**
- (11,1) **Téra octets** → (11,2) **Discret** → (11,3) **Pour la rando** → (11,4) **Première page**
- (12,1) **Il reviendra** → (12,2) **Fin d'hiver** → (12,3) **©JFR** → (12,4) **Décembre 23** → (12,5) **Vieux do** → (12,6) **Logique** → (12,7) **Crevasse** → (12,8) **Thymus** → (12,9) **MEILLEURS VŒUX À TOUS POUR 2024**

Les définitions sur fond jaune se rapportent précisément au thème ou à Chartres.



20+24 CHARTRES

LA PROFONDEUR DES PIERRES
LA LUMIERE DES SIECLES

*Jean-Pierre Gorges
et le Conseil municipal
vous présentent leurs
Meilleurs vœux*

